



Papiers Tissu KP Inc.

# TIRER PARTI DE SOLIDES ASSISES

RAPPORT ANNUEL 2013





PAPIERS TISSU KP INC. (PTKP) EST UNE SOCIÉTÉ CRÉÉE EXCLUSIVEMENT AUX FINS D'ACQUÉRIR UNE PARTICIPATION DANS PRODUITS KRUGER S.E.C. (PK S.E.C.). AU 31 DÉCEMBRE 2013, PTKP POSSÉDAIT UNE PARTICIPATION DE 16,7 % DANS PK S.E.C ET 16,6 % AU 9 MAI 2014<sup>(1)</sup>.

PK S.E.C. EST LE PREMIER FABRICANT CANADIEN DE PRODUITS DE PAPIER DE QUALITÉ DESTINÉS À DES USAGES DOMESTIQUES, INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX. L'ENTREPRISE DESSERT LES MARCHÉS CANADIENS AVEC DES MARQUES RECONNUES TELLES QUE CASHMERE®, PUREX®, SPONGETOWELS®, SCOTTIES® ET WHITE SWAN®. DU CÔTÉ DES ÉTATS-UNIS, PK S.E.C. FABRIQUE LA MARQUE WHITE CLOUD®, DE MÊME QUE PLUSIEURS PRODUITS DE MARQUES PRIVÉES. LA DIVISION DES PRODUITS HORS FOYER FABRIQUE DES PRODUITS HAUT DE GAMME ÉCONOMIQUES EN VUE DE LEUR DISTRIBUTION À UNE GRANDE VARIÉTÉ D'ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX ET PUBLICS. L'ENTREPRISE EMPLOIE QUELQUE 2 300 PERSONNES EN AMÉRIQUE DU NORD ET EXPLOITE CINQ USINES CERTIFIÉES FSC® (CHAÎNE DE TRAÇABILITÉ) (FSC® C104904).

<sup>(1)</sup> PTKP (la Société) possède une participation limitée dans PK S.E.C. Considérant que PTKP est un émetteur assujéti dans toutes les provinces et territoires au Canada, il rapporte les informations financières et d'affaires de PK S.E.C.

©2013 Papiers Tissue KP® est une marque enregistrée et ™ une marque de commerce de Produits Kruger S.E.C., ® est une marque de commerce enregistrée de « Kimberly-Clark Worldwide, Inc. » utilisée sous licence. « ® Forest Stewardship Council » et le logo FSC appartiennent à « Forest Stewardship Council, A.C. ».

Informations prospectives : Pour toute information contenue dans le présent rapport annuel et pouvant être considérée comme une information prospective, se reporter à la section « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » à la page 8 du rapport de gestion et états financiers audités.

# PERFORMANCE FINANCIÈRE – CINQ ANS\*

(En millions de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011	2010	2009
Produits des activités ordinaires	<b>955,3</b>	922,9	892,6	897,7	900,8
Résultat opérationnel	<b>80,2</b>	67,8	49,0	81,2	100,7
Résultat net	<b>48,9</b>	41,4	28,6	65,0	68,2

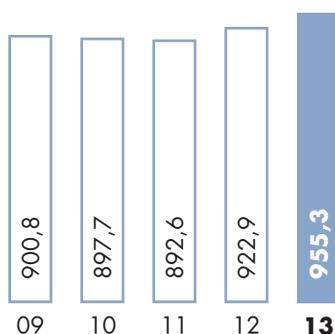
## AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

BAIIA	<b>116,2</b>	110,9	81,8	113,1	141,6
BAIIA en % des produits	<b>12,2 %</b>	12,0 %	9,2 %	12,6 %	15,7 %
Dépenses en capital	<b>59,9</b>	184,8	109,4	27,9	44,1
Fonds de roulement	<b>128,5</b>	134,3	107,0	113,1	78,3
Dette à long terme	<b>342,0</b>	323,9	251,7	179,7	186,9

\* Toutes les informations financières ici présentées seront relatives à PK S.E.C. à moins d'indication contraire et ont été préparées selon IFRS à l'exception de 2009 qui ont été préparées selon les PCGR du Canada. Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2013, PTKP a rapporté des produits des activités ordinaires de 1,1 million de dollars, une perte nette de 0,3 million de dollars pour la période et un bénéfice (perte) de base de (0,03 \$) par action. Pour plus d'informations consulter les états financiers audités de PTKP pour la période terminée le 31 décembre 2013.

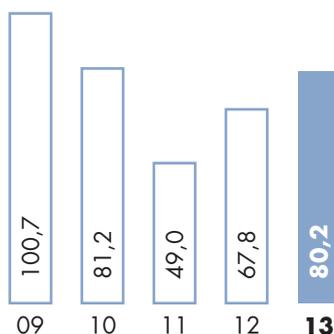
## PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

(En millions de dollars canadiens)



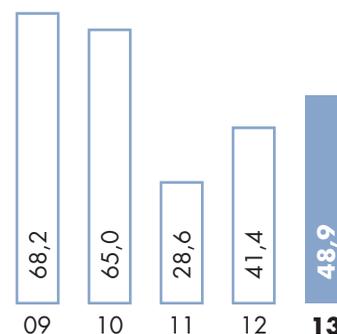
## RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

(En millions de dollars canadiens)



## RÉSULTAT NET

(En millions de dollars canadiens)



## FAITS SAILLANTS 2013

- Achèvement de la complexe phase de construction de notre projet TAD aux États-Unis, selon l'échéancier et le budget prévus, puis commencement de la production et entrée réussie de nos produits TAD sur le marché.
- Poursuite de l'expansion de la part de marché globale et maintien de la position de chef de file au Canada.
- Augmentation des revenus de 6,3 % dans le segment des produits de papier à usage domestique.
- Mise en œuvre de programmes visant à atténuer l'impact de la hausse des coûts de l'énergie et de la pâte à papier.
- BAIIA de 116,2 millions de dollars, une augmentation de 4,8 % malgré une hausse significative du coût des matières premières.

## MESSAGE À NOS ACTIONNAIRES



PTKP ET PK S.E.C. ONT DE NOUVEAU CONNU UN EXERCICE ROBUSTE EN 2013 À L'ISSUE DE LAQUELLE PTKP A VÉCU SA PREMIÈRE ANNÉE COMPLÈTE D'ACTIVITÉ EN TANT QUE SOCIÉTÉ OUVERTE.

PTKP et PK S.E.C. ont de nouveau connu un exercice robuste en 2013 à l'issue de laquelle PTKP a vécu sa première année complète d'activité en tant que société ouverte. Malgré le fait que nous ayons dû surmonter quelques difficultés, notamment une hausse marquée des prix des matières premières et de l'énergie, nous avons réalisé nos principaux objectifs pour l'exercice et mis en œuvre des mesures et des initiatives stratégiques en vue de réunir toutes les conditions nécessaires afin d'obtenir des résultats encore plus prometteurs en 2014.

Parmi nos réalisations en 2013, mentionnons les résultats financiers plus élevés, l'achèvement réussi des travaux de construction de notre usine de fabrication TAD (« TAD – Through-Air-Dry » ou séchage à air traversant), le démarrage de la production de produits TAD à Memphis, au Tennessee, le renforcement de notre position de chef de file sur le marché canadien des produits de papier à usage domestique et le développement d'importantes occasions d'affaires dans le segment des marques privées haut de gamme aux États-Unis.

### FAITS SAILLANTS FINANCIERS

PK S.E.C. a obtenu d'excellents résultats au cours de l'année fiscale 2013. Notre chiffre d'affaires a atteint 955,3 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 3,5 % par rapport au résultat de 922,9 millions de dollars enregistré en 2012. Notre BAIIA a augmenté de 4,8 % pour passer de 110,9 millions de dollars en 2012 à 116,2 millions de dollars en 2013. Nous sommes particulièrement heureux d'annoncer que notre projet TAD a positivement contribué au BAIIA du quatrième trimestre à hauteur de 4,1 millions de dollars. Enfin, nous avons réalisé un bénéfice net de 48,9 millions de dollars en 2013, une importante hausse de 18,1 % par rapport au bénéfice de 41,4 millions de dollars déclaré en 2012. En fin d'exercice, notre solde de trésorerie s'établissait à un confortable montant de 87,7 millions de dollars, avec un ratio dette nette/BAIIA de 2,3. Par ailleurs, nous avons lancé un programme d'investissements de 60 millions de dollars en 2013, dont environ les deux-tiers ont été affectés au projet TAD.

Nous avons obtenu ces excellents résultats même si la hausse des coûts de la pâte et de l'énergie a exercé une forte pression sur nos marges et malgré le fait que les conditions climatiques défavorables en fin d'année aient eu une incidence négative sur notre chiffre d'affaires. Les résultats de la Société témoignent de la forte reconnaissance de nos produits et de l'expertise, la compétence et l'engagement de nos équipes partout en Amérique Nord.

### MISE À JOUR SUR LE PROJET TAD

Je suis également très heureux d'annoncer que notre usine de fabrication TAD est pleinement opérationnelle et que la production surpasse nos attentes. Le projet TAD était une entreprise de grande ampleur pour nous et nous l'avons réalisé dans les délais prévus, en respectant le budget.

Notre usine de fabrication TAD nous procure désormais plusieurs avantages concurrentiels clés : elle a doublé notre capacité de fabrication aux États-Unis, nous permet de fournir des produits haut de gamme et nous procure un avantage unique en matière

de coûts, puisque le procédé permet de fabriquer un produit plus doux et plus épais en utilisant moins de fibres.

Au milieu du premier trimestre 2013, nous avons commencé à commercialiser et à livrer nos produits TAD. Aujourd'hui, une année plus tard, nous avons plus de 15 clients au Canada et aux États-Unis. En fait, tous les grands détaillants canadiens ont ajouté notre nouveau produit TAD Cashmere UltraLuxe à leurs listes d'inventaire. Grâce à notre capacité de production d'un produit TAD de qualité exceptionnelle, nous pourrions également réaliser des percées importantes dans le secteur des produits de marque privée haut de gamme aux États-Unis, un marché vers lequel nous nous tournons pour obtenir une vigoureuse croissance organique.

Sur le plan financier, précisons que le projet TAD a généré un BAIIA positif au deuxième semestre 2013 et que, pour 2014, son BAIIA devrait être de l'ordre de 20 à 25 millions de dollars selon nos prévisions.

### **S'APPUYER SUR LA POSITION DE CHEF DE FILE DE NOS MARQUES**

Comme ce fut le cas au cours des dix dernières années, PK S.E.C. conserve son élan sur le marché canadien des marques de produits de consommation. Nous sommes, et de loin, le chef de file des fabricants de produits de papier à usage domestique, tant sur le plan du chiffre d'affaires que du volume. Ainsi, nous détenons la part dominante du marché dans les catégories des papiers hygiéniques et des papiers-mouchoirs, et sommes en deuxième position dans la catégorie des essuie-tout. Afin de renforcer davantage la primauté de nos marques, nous sommes résolument déterminés à concentrer nos efforts et investir sur l'excellence en matière de ventes et de marketing, à offrir un service à la clientèle de qualité supérieure, à développer de nouvelles gammes de produits innovants et à favoriser l'efficacité en matière de fabrication.

Les ventes au Canada continuent de représenter la part la plus importante de notre chiffre d'affaires. En 2013, les revenus canadiens ont progressé de 25,2 millions de dollars, soit 3,8 %; aux États-Unis, ils ont progressé de 7,7 millions de dollars, soit 3,3 %. Comme je le précisais précédemment, nous avons aujourd'hui une excellente occasion d'accroître notre part de marché aux États-Unis, en particulier sur le marché des marques privées. Nous demeurons convaincus que le projet TAD pourrait contribuer au BAIIA de la société à hauteur de 60 millions de dollars d'ici 2017.

### **NOUVEAUX DÉFIS À RELEVER**

Cette année, nous devons relever plusieurs défis. Tous les indicateurs semblent annoncer des fluctuations dans les prix des matières premières, incluant la pâte. En 2013, nous avons mis en œuvre des mesures en vue d'atténuer en partie les augmentations de prix de la pâte. En 2014, nous surveillons étroitement ces prix et nous prendrons les mesures qui s'imposent, le cas échéant. De plus, nous nous attendons à ressentir les effets de la baisse du dollar canadien et nous suivons de près les récentes consolidations de détaillants canadiens. Vers la fin de l'exercice 2013, suite à un examen minutieux de nos opérations, nous

avons regroupé toutes nos activités de distribution des produits hors foyer de l'Est, à Laval (Québec). Nous prévoyons que cette opération nous permettra de réaliser de nouveaux gains en efficacité et générera des économies annuelles de l'ordre de 1,6 million de dollars.

Nous pouvons compter sur la notoriété de nos marques et notre expertise opérationnelle pour surmonter les défis qui nous attendent et nous sommes convaincus d'avoir la capacité nécessaire pour maintenir, voire renforcer notre position de chef de file sur le marché canadien des produits de papier à usage domestique. La réussite du projet TAD nous aidera également à tirer profit d'importantes occasions sur le marché aux États-Unis.

Notre bilan est très robuste, tout comme notre position de trésorerie. Maintenant que nous avons réussi à mener avec succès le projet TAD, nous accordons de nouveau la priorité aux projets à rendement élevé. Nous prévoyons investir approximativement 45 millions de dollars en immobilisations au cours des prochaines années, dont 15 à 20 millions de dollars seront affectés à des projets de croissance. Notre vigoureuse santé financière nous permet également de continuer à poursuivre les éventuelles occasions d'acquisitions et accroître notre production de part et d'autre de la frontière.

Grâce à ces stratégies clés, nous prévoyons, cette année encore, offrir une valeur importante à nos clients et à nos actionnaires.

### **QUELQUES MOTS DE REMERCIEMENT**

Nos réussites sont véritablement le fruit d'un effort commun. Nous sommes heureux d'avoir été reconnus comme l'un des employeurs de choix de la région du Grand Toronto pour la deuxième année consécutive. J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier publiquement nos équipes de gestion et nos employés en Amérique du Nord pour leur travail acharné et leur dévouement quand il s'agit d'assurer l'excellence opérationnelle et d'améliorer notre position de chef de file. J'aimerais également exprimer ma reconnaissance aux membres de notre conseil d'administration; leurs précieux conseils nous aident à demeurer concentrés sur nos objectifs premiers. Enfin, au nom de toute l'équipe de PK S.E.C., je tiens également à remercier nos clients, nos fournisseurs et nos actionnaires pour leur indéfectible soutien. Tous ensemble, nous pouvons faire en sorte que l'avenir s'annonce encore plus prometteur.



Mario Gosselin  
Chef de la direction  
Papiers Tissu KP Inc. et Produits Kruger S.E.C.

## SEGMENTS DU MARCHÉ DES MARQUES

### SEGMENT DES PRODUITS DE CONSOMMATION

Notre position de chef de file sur le marché canadien des produits de papier à usage domestique est soutenue par une innovation constante et des investissements dans nos marques. Nos initiatives de marketing et nos partenariats stratégiques se démarquent constamment par leur excellence et par leurs solides résultats commerciaux. L'année 2013 a été un exercice record marqué par des succès sur tous les plans. Nous avons été classés au premier rang du palmarès des fournisseurs canadiens de produits de consommation lors d'un sondage mené auprès de l'industrie et aussi remporté plusieurs prix de reconnaissance.

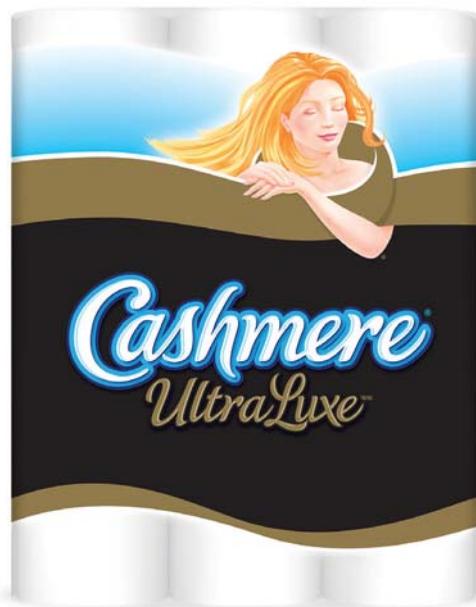
L'an dernier, sur le marché du papier hygiénique, nous avons été une fois de plus le numéro un au Canada avec une part de marché de 34,7 % quant au chiffre d'affaires, soit près du double de notre plus proche concurrent. **Cashmere**® est la marque de papier hygiénique la plus vendue au Canada, tandis que **Purex**® est la marque numéro un dans l'Ouest canadien.

Afin de renforcer un peu plus notre avantage concurrentiel, nous avons lancé en 2013 le papier hygiénique **Cashmere® UltraLuxe<sup>MC</sup>** chez tous les grands détaillants canadiens. Cette marque utilise notre procédé TAD à la fine pointe de la technologie, pour offrir notre papier hygiénique le plus doux et le plus luxueux à ce jour.

Notre essuie-tout haut de gamme **SpongeTowels®** a obtenu une part de marché record de 23,6 % quant au chiffre d'affaires en 2013, conservant sa position de tête de l'article le plus vendu (tonnage) au Canada et son premier rang au Québec. Nous sommes également fiers du fait que le prestigieux prix Cassies d'argent ait récompensé l'excellence de nos efforts publicitaires pour SpongeTowels, ceux-ci ayant obtenu d'excellents indicateurs de rendement dans la catégorie Succès prolongé.

Dans la catégorie des papiers-mouchoirs, **Scotties®** a réussi à accaparer une impressionnante part de marché de 32,4 % quant au chiffre d'affaires avec plus de cent millions de boîtes de papiers-mouchoirs vendues au Canada. L'Association canadienne de l'emballage a décerné aux cubes de la collection Inspirée de la nature de Scotties un prix Argent dans deux catégories et, cette année encore, Scotties a été le principal commanditaire du championnat canadien de curling féminin, le Tournoi des Cœurs Scotties. PK S.E.C. soutient cet événement depuis plus de 32 ans, ce qui en fait le plus long partenariat dans l'histoire des commandites du sport amateur au Canada.

Le papier hygiénique **Cashmere®** a célébré les 10 ans de campagnes de collecte de fonds et de sensibilisation de notre collection Blanc Cashmere pour la Fondation canadienne du cancer du sein. La haute couture de papier hygiénique est exclusivement confectionnée à partir de notre luxueux papier hygiénique.



# L'ANNÉE 2013 A ÉTÉ UN EXERCICE RECORD DES SUCCÈS SUR TOUS LES PLANS.



### PRODUITS HORS FOYER (PHF)

La division des produits hors foyer est un chef de file dans le marché, en misant sur un essuie-tout et du papier hygiénique de qualité supérieure ainsi que sur des solutions de système de distribution. Ces produits sont utilisés par une variété de segments clés du marché allant de la gestion immobilière, des installations de soins de santé, d'éducation, des services alimentaires et plusieurs autres. Notre équipe de produits hors foyer s'inspire des valeurs de notre initiative « La performance, notre raison d'être<sup>MC</sup> » : assurant un produit de qualité, un service exceptionnel et une optimisation des affaires hors-pair. De plus, en 2013, nous avons reçu une fois encore le prix du fournisseur de l'année décerné par Adapt, Balpex et Cardinal Health, trois de nos plus importants distributeurs.



### LE MARCHÉ AMÉRICAIN

Les États-Unis représentent des perspectives de croissance alléchantes. Dans cet immense marché, nos produits sont vendus à des détaillants sous leur marque privée ou appellation contrôlée.

En 2013, nous avons lancé un papier hygiénique TAD qui s'est ajouté à la gamme **White Cloud**<sup>®</sup>, vendue exclusivement dans les magasins Walmart aux États-Unis.

Nous avons également étendu notre présence aux États-Unis en établissant un partenariat unique avec les hôpitaux du Children's Miracle Network (CMN) et Walmart en vue de lancer le concours d'illustrations des papiers-mouchoirs White Cloud. Les enfants des hôpitaux du CMN ont soumis des illustrations de boîte pour courir la chance de gagner le versement d'un don à leur hôpital, ce qui nous a permis d'investir dans la collectivité et de verser des dons à sept hôpitaux pour enfants.

# MARQUÉ PAR

# DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE NOS ACTIVITÉS ET NOS RESPONSABILITÉS À L'ÉGARD DE L'ENVIRONNEMENT NOUS TIENNENT À CŒUR. EN 2010, NOUS AVONS LANCÉ « DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015 », UNE INITIATIVE VISANT À RÉDUIRE NOTRE IMPACT ÉCOLOGIQUE ET À AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DE NOS COLLECTIVITÉS.



Afin de surveiller nos progrès, nous avons établi neuf objectifs ambitieux fondés sur des indicateurs dans les domaines clés comme la consommation de fibres, la consommation d'énergie, les rejets, la consommation d'eau, les émissions de gaz à effet de serre, les matériaux d'emballage et l'efficacité du transport.

Depuis le lancement de « Développement durable 2015 », nous avons réalisé d'importantes avancées. Voici quelques-unes de nos réalisations les plus notables :

- En 2011, nous avons obtenu la certification de la chaîne de traçabilité du Forest Stewardship Council®, procurant l'assurance que, de la forêt à l'usine et jusqu'aux étagères des commerçants, nos produits sont fabriqués de façon responsable. Nous avons été le premier fabricant canadien de produits de papier à obtenir cette certification.
- Depuis 2013, la totalité de nos fibres est certifiée par un organisme tiers.
- Nous avons réduit nos matériaux d'emballage de 7,5 % tout en utilisant davantage de matériaux recyclés, recyclables et biodégradables.
- Le système de récupération de la chaleur que nous avons installé à notre usine de Gatineau, au Québec, a permis de réduire la consommation d'énergie de l'usine de 10 % et ses émissions de gaz à effet de serre de 13,1 % par année. En mars 2014, nous avons installé un système de récupération de la chaleur semblable à notre usine de Crabtree au Québec.
- Le système de gazéification de la biomasse primé que nous avons installé à notre usine de New Westminster, en Colombie-Britannique, réduit de plus de 50 % les émissions de gaz à effet de serre de l'établissement.
- Nous avons amélioré l'optimisation de notre capacité volumétrique de 8,8 %, ce qui a réduit le nombre de camions que nous utilisons et leurs émissions.

- En 2013, nous avons lancé une nouvelle politique d'approvisionnement qui répond davantage aux principes du développement durable.

Nous sommes également fiers d'avoir reçu en 2013, le prix *Greening of the Supply Chain* de l'Association canadienne des importateurs et exportateurs.

Pour en savoir davantage sur nos initiatives Développement durable 2015, nous vous invitons à visiter le site : [www.sustainability2015.ca/fr/](http://www.sustainability2015.ca/fr/).

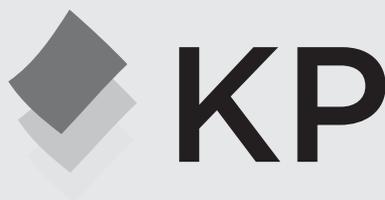
## IMPLICATION DANS LA COMMUNAUTÉ

Contribuer positivement à la vie de nos collectivités est également l'une de nos valeurs essentielles. Depuis la création de notre entreprise, nous sommes engagés auprès de plusieurs causes philanthropiques et communautaires.

Depuis 1982, nous sommes le commanditaire principal du *Tournoi des Cœurs® Scotties®*, le championnat canadien de curling féminin et, en 2013, nous avons signé une entente pluriannuelle pour devenir le fournisseur de papier officiel de la Coupe Rogers, le tournoi de tennis international du Canada.

Nous contribuons à l'*Œuvre des Manoirs Ronald McDonald®* depuis 1990 au Canada et nous sommes membres de Les Amis de nous aidons, qui envoie des enfants handicapés à des Camps de la Société du timbre de Pâques, depuis 2000. Par ailleurs, nous sommes très fiers d'être l'un des cinq plus grands donateurs de la *Fondation canadienne du cancer du sein* à l'échelle nationale.

À l'échelle locale, nos employés de toutes les régions au Canada participent à différentes activités communautaires et caritatives qui répondent chacune à des besoins particuliers de la collectivité. Tous ces engagements sont motivés par notre intime conviction que, en travaillant ensemble, nous pouvons améliorer le monde dans lequel nous vivons.



**RAPPORT DE GESTION ET  
ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS**

**QUATRIÈME TRIMESTRE ET EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013**

**LE 18 MARS 2014**

Le présent rapport de gestion de Papiers Tissue KP Inc. (« PTKP ») et de Produits Kruger S.E.C. (« PK S.E.C. ») vise à aider le lecteur à comprendre le contexte commercial, les stratégies, la performance et les facteurs de risque liés à PTKP et à PK S.E.C. Il doit être lu conjointement avec les états financiers de PTKP pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et la période close le 31 décembre 2012 et les états financiers consolidés de PK S.E.C. pour les exercices clos les 31 décembre 2013 (l'« exercice 2013 ») et 2012 (l'« exercice 2012 »).

## À PROPOS DE PAPIERS TISSU KP INC.

PTKP a été créée exclusivement pour acquérir et détenir une participation de commanditaire dans PK S.E.C. Au 31 décembre 2013, PTKP détenait une participation de 16,7 % dans PK S.E.C., laquelle était comptabilisée comme une participation dans une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence. Bien que le rapport de gestion qui suit présente une analyse des résultats de PTKP dans une mesure suffisante pour comprendre la méthode de la mise en équivalence, il porte en majeure partie sur les résultats de PK S.E.C. et sur la participation de PTKP dans PK S.E.C.

## MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés dans le présent rapport de gestion concernant les projets, attentes et intentions, les résultats, les niveaux d'activité, le rendement, les objectifs ou les réalisations actuels et futurs de PTKP et de PK S.E.C., ou quelque autre événement ou développement à venir, constituent des énoncés prospectifs. On reconnaît la nature prospective d'un énoncé à l'emploi de verbes comme « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « croire » ou « estimer », au futur ou au conditionnel, ou à l'emploi de termes ou d'expressions comme « tendance », « potentiel » ou « vraisemblablement », y compris à la forme négative, ou encore à l'emploi de variations de ces termes ou expressions ou d'autres termes ou expressions analogues. L'information prospective est fondée sur certaines attentes et hypothèses clés de PTKP ou de PK S.E.C., notamment des attentes et des hypothèses concernant la croissance continue du marché américain des produits de marques de distributeurs et de la demande pour des produits TAD aux États-Unis, les commandes pour les produits de la machine TAD, le montant et le moment des distributions versées par PK S.E.C., et les besoins de trésorerie de Kruger Inc. Les perspectives financières que la direction de PK S.E.C. présente plus loin dans le présent rapport de gestion concernant la croissance potentielle du BAIIA découlant du projet TAD (au sens des présentes) peuvent être considérées comme de l'information prospective et sont fondées sur d'autres attentes et hypothèses clés, notamment i) l'augmentation limitée des frais généraux relatifs à l'exploitation de la machine TAD et à la distribution et à la vente de produits, ii) l'exploitation de la machine TAD à sa capacité quasi maximale et la vente de produits à des prix conformes aux prix du marché actuels, rajustés au titre de l'inflation, iii) un coût de la pâte et de l'énergie et un prix de vente des produits finis en fonction des prix récents, rajustés au titre de l'inflation. Même si PTKP et PK S.E.C. estiment raisonnables les attentes et hypothèses sur lesquelles cette information prospective est fondée, il ne faut pas s'y fier outre mesure, car rien ne garantit que ces attentes et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de facteurs peuvent faire en sorte que les résultats, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations réels ou les événements ou développements à venir de PK S.E.C. (lesquels pourraient alors avoir un effet sur les avantages économiques tirés de la participation financière de PTKP dans PK S.E.C.) soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants plus amplement décrits à la rubrique portant sur les facteurs de risque – risques propres à l'activité de PK S.E.C. de la notice annuelle de PTKP datée du 19 mars 2014, laquelle peut être consultée sur le site Web de SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) (la « notice annuelle ») : l'influence de Kruger Inc. sur PK S.E.C.; la dépendance de PK S.E.C. à l'égard de Kruger Inc.; les conséquences d'un cas d'insolvabilité relatif à Kruger Inc.; les risques associés au projet TAD; les risques d'ordre opérationnel; le bail foncier de l'usine de Gatineau; une augmentation importante des prix; la réduction de l'approvisionnement en fibres; une guerre des prix et une intensification de la concurrence; l'incapacité de PK S.E.C. de faire de réelles innovations; une conjoncture économique défavorable; une dépendance à l'égard des principaux clients de détail; une atteinte à la réputation de PK S.E.C. ou des marques de PK S.E.C.; des ventes de PK S.E.C. inférieures aux prévisions; l'incapacité de PK S.E.C. de mettre en œuvre ses stratégies d'affaires et d'exploitation; l'obligation de PK S.E.C. d'engager régulièrement des dépenses d'investissement; des acquisitions infructueuses par PK S.E.C.; la dépendance de PK S.E.C. à l'égard du personnel clé; l'incapacité de PK S.E.C. de conserver ses clients existants ou d'en obtenir de nouveaux; la perte des principaux fournisseurs de PK S.E.C.; l'incapacité de PK S.E.C. de protéger adéquatement ses droits de propriété intellectuelle; la dépendance de PK S.E.C. à l'égard des licences d'utilisation de la propriété intellectuelle de tiers; des litiges ou autres réclamations défavorables visant PK S.E.C.; des dépenses significatives liées à la réglementation environnementale exhaustive touchant les flux de trésorerie de PK S.E.C.; les obligations de PK S.E.C. au titre des prestations de retraite élevées et potentiellement plus importantes que les prévisions si les hypothèses sous-jacentes de la direction de PK S.E.C. se révèlent inexactes; des conflits de travail susceptibles de nuire à la structure de coûts de PK S.E.C. et à sa capacité d'exploiter ses usines; les cours du change et la concurrence américaine; l'incapacité de PK S.E.C. d'assurer le service de l'ensemble de sa dette; le risque d'une éventuelle responsabilité du fait de produits de consommation; les clauses restrictives; le risque lié aux taux d'intérêt et au refinancement; la technologie de l'information et l'innovation; les assurances; et les contrôles internes.

La liste des facteurs qui précèdent ne se veut pas une liste exhaustive des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur PTKP ou sur PK S.E.C.; toutefois, ces facteurs doivent être examinés attentivement et le lecteur ne doit pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs formulés dans les présentes ou dans les documents qui y sont reproduits.

Dans la mesure où l'information prospective dans le présent rapport de gestion constitue de l'information financière prospective ou des perspectives financières au sens de la législation en valeurs mobilières, cette information n'est donnée que pour illustrer les avantages potentiels du projet TAD, et le lecteur doit savoir que cette information peut ne pas convenir à quelque autre fin. L'information financière prospective et les perspectives financières, y compris les économies qui devraient découler du projet de rationalisation de l'entreprise et les perspectives financières que la direction de PK S.E.C. présente plus loin dans le présent rapport de gestion concernant l'augmentation potentielle du BAIIA généré par le projet TAD, sont, notamment, fondées sur les hypothèses et données sous réserve des risques énoncés ci-dessus.

L'information prospective dans les présentes est donnée entièrement sous réserve de la présente mise en garde. L'information prospective dans les présentes est donnée en date du présent rapport de gestion, et PTKP et PK S.E.C. déclinent quelque obligation de mettre à jour publiquement cette information prospective compte tenu de nouveaux renseignements, ultérieurs ou autres, à moins que la législation en valeurs mobilières ne les y oblige.

## **APERÇU**

### **SURVOL DES ACTIVITÉS**

Aux termes de ses statuts, les activités de PTKP sont limitées à i) l'acquisition, la détention et la cession de participations de société en commandite, de parts, d'actions ou d'autres titres de PK S.E.C. et de son commandité, PKGP Inc. (« PKGP ») (ou de leurs sociétés remplaçantes, le cas échéant), ii) l'acquisition, la détention, l'exploitation et la cession d'actifs, de passifs, d'activités ou d'entreprises de ces entités et iii) toutes les activités qui y sont raisonnablement liées, connexes ou accessoires. En date des présentes, compte tenu de la participation des commanditaires au plan de réinvestissement des distributions le 15 janvier 2014, PTKP détient 16,7 % des parts de société en commandite de PK S.E.C. (les « parts de PK S.E.C. »).

K S.E.C. est le premier distributeur au Canada de produits de papier à usages domestiques et institutionnels en ce qui a trait à la part de marché en valeur et en volume. Elle produit, distribue, commercialise et vend une vaste gamme de produits de papier à usages domestiques et institutionnels jetables, notamment du papier hygiénique, des papiers-mouchoirs, des essuie-tout et des serviettes de table, tant pour le marché des produits de consommation que pour le marché des produits hors foyer (« PHF ») (dans chaque cas, au sens défini ci-dessous). Bien qu'elle accorde la priorité aux produits de marque pour le marché canadien des produits de consommation, PK S.E.C. est aussi un chef de file du marché canadien des PHF et occupe une place considérable sur le marché américain des papiers à usages domestiques et institutionnels de marque de distributeurs.

PK S.E.C. a son siège social à Mississauga (Ontario) et compte environ 2 300 employés en Amérique du Nord. Les installations de fabrication de PK S.E.C. au Canada, soit trois usines de papiers à usages domestiques et institutionnels au Québec et une usine en Colombie-Britannique, ont une capacité de production annuelle combinée d'environ 246 000 tonnes métriques.

L'usine de fabrication de PK S.E.C. aux États-Unis, détenue par l'intermédiaire de K.T.G. (USA) Inc. (« KTG »), est située à Memphis, au Tennessee, et comprend deux machines à papier d'une capacité annuelle totale de 57 000 tonnes métriques ainsi qu'une machine à papier à usages domestiques et institutionnels de pointe adjacente à technologie de séchage à l'air (« TAD ») d'une capacité de 60 000 tonnes métriques et l'infrastructure connexe (le « projet TAD »), dont la construction a été achevée au premier trimestre de 2013.

### **MODE DE PRÉSENTATION**

Le 21 septembre 2012, l'actif de l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels maintenant détenue par PK S.E.C. a été transféré à PK S.E.C. par une entité devancière (l'« ancienne PK S.E.C. »). PK S.E.C. a émis 43 014 300 parts en faveur de l'ancienne PK S.E.C. et a repris les passifs liés à l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels en échange de la totalité des actifs de cette dernière.

Comme PK S.E.C. poursuit les activités liées à l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels de l'ancienne PK S.E.C., la restructuration a été comptabilisée selon la méthode de la continuité des intérêts communs. Conformément à cette méthode, les actifs et les passifs de PK S.E.C. ont été comptabilisés aux valeurs comptables des actifs et des passifs liés à l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels inscrites immédiatement avant la restructuration. Les soldes et les résultats opérationnels comparatifs présentés dans les états financiers consolidés ont été établis à partir des états financiers combinés de l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels.

Les états financiers consolidés de PK S.E.C. pour l'exercice 2013 et l'exercice 2012 ont été établis conformément aux IFRS (Normes internationales d'information financière). Les états financiers de PTKP pour l'exercice 2013 et la période close le 31 décembre 2012 ont également été établis conformément aux IFRS.

## PÉRIODES DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le présent rapport de gestion ainsi que les états financiers consolidés de PK S.E.C. et les notes annexes englobent l'information financière de l'exercice 2013 et de l'exercice 2012.

## MESURES FINANCIÈRES ET PRINCIPAUX INDICATEURS

Le présent rapport de gestion contient certaines mesures financières et certains ratios qui ne sont pas conformes aux IFRS, mais qui, selon PK S.E.C., sont utiles à la direction de PK S.E.C. et aux lecteurs des états financiers consolidés pour évaluer la performance et la situation financières de PK S.E.C. Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé prescrit par les IFRS, il est possible qu'elles ne soient pas comparables aux mesures similaires présentées par d'autres entités. L'une de ces mesures est le BAIIA. Le BAIIA n'est pas une mesure du rendement opérationnel calculée conformément aux IFRS et ne devrait pas être considéré comme un substitut du résultat opérationnel, du résultat net ou des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, lesquels sont calculés conformément aux IFRS. Le présent rapport de gestion comprend, à la page I3, un rapprochement du BAIIA et des mesures établies selon les IFRS qui lui sont le plus directement comparables.

Le calcul du « BAIIA » par PK S.E.C. correspond au résultat net avant i) la charge d'intérêts, ii) l'impôt sur le résultat, iii) la dotation à l'amortissements des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissements des immobilisations incorporelles, v) les pertes de valeur (reprises) d'actifs non financiers, vi) les pertes (profits) sur la cession d'immobilisations corporelles, vii) les écarts de conversion latents et viii) les charges non récurrentes liées aux activités de restructuration.

Le « BAIIA de KTG » correspond au résultat net de KTG présenté dans les états financiers de KTG, avant i) la charge d'intérêts, ii) l'impôt sur le résultat, iii) la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et iv) la dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles, telle qu'elle est définie dans la facilité de crédit TAD (décrite ci-après).

## PERSPECTIVES

PK S.E.C. s'emploie à créer de grandes marques de produits de consommation et à mettre au point des produits gagnants pour les entreprises et les particuliers. La stratégie de PK S.E.C. consiste à conserver sa position de chef de file sur le marché canadien, qui continue d'afficher de solides fondamentaux. En dépit du fait que la concurrence devrait demeurer élevée sur le marché des papiers à usages domestiques et institutionnels, PK S.E.C. est d'avis que ses marques et ses produits sont bien positionnés en vue d'une croissance soutenue. PK S.E.C. vise à maintenir sa position de chef de file de l'industrie canadienne des papiers à usages domestiques et institutionnels sur les marchés des produits de consommation et des PHF en utilisant les meilleures techniques de commercialisation et de vente, en étoffant les gammes de produits, en continuant de concevoir de nouveaux produits et de nouvelles technologies afin de fabriquer des produits de qualité supérieure et de réaliser des économies, et en privilégiant la qualité et l'efficacité de la fabrication.

Aux États-Unis, PK S.E.C. cherchera à faire croître ses activités en exploitant la machine TAD à sa capacité optimale et en misant sur les marques de distributeurs haut de gamme. Le projet TAD (voir la rubrique « Faits saillants des activités – Projet TAD ») est un élément clé de la stratégie de croissance des activités de PK S.E.C. sur le marché des produits de marques de distributeurs aux États-Unis. La direction de PK S.E.C. estime que le projet TAD pourrait générer pour PK S.E.C. un BAIIA d'environ 60 M\$ par année d'ici 2017, soit l'année où la machine à papier TAD devrait fonctionner à son plein potentiel. Pour l'exercice 2013, le projet TAD a engendré un BAIIA de 1,1 M\$, comprenant des coûts de démarrage non récurrents de 4,2 M\$. Pour le quatrième trimestre de 2013, le BAIIA du projet TAD s'est établi à 4,1 M\$. Le projet TAD devrait dégager, pour l'exercice 2014, un BAIIA se situant entre 20 M\$ et 25 M\$. Les estimations qui précèdent de la croissance future du BAIIA peuvent être considérées comme des informations prospectives et s'appuient sur certaines hypothèses clés, notamment i) l'augmentation limitée des frais généraux relatifs à l'exploitation de la machine TAD et à la distribution et à la vente de produits, ii) l'exploitation de la machine TAD à sa capacité quasi maximale et la vente de produits à des prix du marché conformes aux prix du marché actuels, ajustés au titre de l'inflation, iii) un coût de la pâte et de l'énergie et un prix de vente des produits finis conformes aux prix récents, ajustés au titre de l'inflation. Ces facteurs pourraient faire en sorte que l'apport réel du projet TAD au BAIIA diffère de manière significative du montant établi dans l'estimation précédente.

## FACTEURS AYANT UNE INCIDENCE SUR LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

### *Produits des activités ordinaires*

PK S.E.C. génère des produits des activités ordinaires par la vente de produits de marque, de produits de marques de distributeurs et de PHF à usages domestiques et industriels, au Canada et aux États-Unis. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés sur une base nette, après déduction des escomptes ou rabais. Les facteurs suivants ont une incidence sur les produits des activités ordinaires de PK S.E.C. : la publicité, les rabais et promotions, le merchandising, l'emballage, la place disponible sur les rayons des détaillants et le moment opportun pour lancer les produits ou élargir la gamme, ces facteurs ayant une incidence importante sur les décisions d'achat des consommateurs. Le maintien de la croissance des produits des activités ordinaires est essentiellement attribuable au maintien de la force de nos marques, au soutien des détaillants et à notre capacité à gérer efficacement nos approvisionnements de façon à répondre à la demande des clients.

Les activités de PK S.E.C. sont partagées entre trois secteurs : i) les produits de consommation vendus par l'intermédiaire de circuits de distribution au détail classiques comme les épiceries, les magasins à grande surface, les entrepôts-club, les pharmacies et les dépanneurs (« produits de consommation »), ii) les PHF et iii) le secteur Autres. Le secteur des produits de consommation englobe la vente de produits de papier à usages domestiques et institutionnels de marque, notamment *Cashmere, Purex, Scotties, SpongeTowels, White Cloud et White Swan*. Le secteur PHF vend des produits de papiers à usages domestiques et institutionnels, essentiellement par l'intermédiaire de distributeurs, aux entreprises de gestion immobilière, aux établissements de soins de santé, aux entreprises de services alimentaires, aux entreprises manufacturières, aux établissements hôteliers et à divers autres services publics. Le secteur Autres englobe la vente de bobines mères à d'autres fabricants de produits de papiers à usages domestiques et institutionnels et la vente de fibre recyclée. À l'heure actuelle, PK S.E.C. vend ses produits dans toutes les régions du Canada et des États-Unis. Elle est partiellement exposée aux fluctuations du dollar américain par rapport au dollar canadien, car les ventes aux clients américains sont effectuées en dollars américains. Pour gérer le risque de change, PK S.E.C. a conclu, à l'occasion, des contrats de change à terme et pourrait continuer de le faire.

### **Coût des produits vendus**

Le coût des produits vendus comprend les coûts fixes et les coûts variables liés à la fabrication de nos produits. Les coûts des intrants associés à la fabrication de papiers à usages domestiques et institutionnels sont pour la plupart variables. Les coûts de la fibre, de la main-d'œuvre et de l'énergie en représentent la plus grande part, soit de 50 % à 70 % du total des coûts des produits vendus, selon le type de fibre et la technologie de fabrication utilisés. En général, les fabricants ont été en mesure de transférer les augmentations de coût des intrants (fibre et énergie) aux clients et consommateurs finaux, habituellement dans la période de six à neuf mois qui suit une augmentation. Pour cette raison, la direction de PK S.E.C. estime qu'il existe une corrélation entre les prix de la pâte et la fixation du prix du produit fini. PK S.E.C. conclut régulièrement des swaps de marchandises sur la fibre, afin de réduire son exposition aux fluctuations de prix de cet intrant clé. Ces couvertures ne dépassent généralement pas 15 % des achats totaux de fibre. PK S.E.C. est exposée aux fluctuations du dollar américain par rapport au dollar canadien en ce qui concerne les intrants associés à la fabrication, à la dette libellée en dollars américains et à d'autres charges opérationnelles libellées en dollars américains. Pour gérer le risque de change, PK S.E.C. a conclu, à l'occasion, des contrats de change à terme et pourrait continuer de le faire. Les frais fixes des usines comprennent les frais d'entretien, les coûts indirects, les frais d'assurance, les impôts fonciers, les coûts liés aux technologies de l'information et la dotation aux amortissements (la quasi-totalité de la dotation aux amortissements est prise en compte dans le coût des produits vendus).

### **Charges opérationnelles**

Les charges opérationnelles de PK S.E.C. sont composées des frais de transport, d'entreposage et de manutention, ainsi que des frais de vente, des frais généraux et des frais d'administration, y compris une faible part de la dotation aux amortissements.

Les coûts de transport, d'entreposage et de manutention varient en fonction du volume de ventes, de la répartition géographique des produits livrés et du coût du combustible utilisé par les transporteurs.

Les frais de vente sont composés des coûts liés aux activités de vente et de marketing, notamment la publicité et la promotion, ainsi que les charges de vente, les commissions et les autres frais connexes. Les frais généraux et frais d'administration comprennent les coûts liés aux activités opérationnelles, les charges financières, les frais liés aux technologies de l'information, les coûts de développement des produits, les frais juridiques, les frais liés aux ressources humaines, les frais de gestion et d'autres frais généraux. Ils comprennent aussi les écarts de change réalisés au cours de la période. Pour l'exercice 2013, la direction de PK S.E.C. a engagé d'autres frais liés au statut de société ouverte de PTKP, notamment des frais comptables et des frais juridiques supplémentaires, des coûts liés aux exigences de conformité en matière de contrôle interne et aux relations avec les investisseurs, ainsi que des coûts liés aux salaires et à la charge au titre des avantages du personnel découlant de l'embauche de salariés supplémentaires.

### **Charge d'intérêts**

La charge d'intérêts découle des activités de financement de PK S.E.C. Cette dernière est un emprunteur aux termes de certaines facilités de crédit (chacune étant décrite à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement »). Les coûts d'intérêts liés à la facilité de crédit TAD (au sens des présentes) engagés durant la période de construction (c'est-à-dire avant le début des activités) ont été incorporés au coût des immobilisations corporelles et sont amortis avec les actifs auxquels ils se rapportent. L'amortissement des intérêts incorporés au coût des immobilisations corporelles a débuté au premier trimestre de 2013, à l'achèvement de la période de construction. Se reporter à la note 12, « Dette à long terme », des états financiers consolidés de l'exercice 2013 pour plus de précisions à ce sujet. PK S.E.C. comptabilise également l'amortissement lié aux frais de financement différés et le coût financier lié aux prestations de retraite et aux avantages postérieurs au départ à la retraite dans la charge d'intérêts.

### **Impôt sur le résultat**

PK S.E.C. n'est pas assujettie à l'impôt. Son résultat pour les exercices 2013 et 2012 a été attribué aux commanditaires, Kruger Inc. (anciennement détenue par Kruger Products 2010 L.P., qui a été fusionnée avec Kruger Inc. au cours de l'exercice 2013), PKGP et PTKP. Le 4 janvier 2010, l'ancienne PK S.E.C. a acquis la quasi-totalité des entreprises et des actifs de Produits Kruger Limitée et a repris la quasi-totalité de ses passifs. La restructuration de Produits Kruger Limitée visant à la convertir en une société en commandite a été entreprise afin d'optimiser la structure financière et fiscale de la société exploitant l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels et des membres de son groupe. L'impôt sur le résultat qui est comptabilisé dans les états financiers consolidés de PK S.E.C. représente l'impôt sur le résultat des filiales constituées en société de PK S.E.C. aux États-Unis, au Canada, au Luxembourg et au Mexique.

## FAITS SAILLANTS DES ACTIVITÉS

### PROJET TAD

À l'automne 2011, PK S.E.C. a amorcé, par l'entremise de KTG, les travaux de construction liés au projet TAD. Le Projet TAD devrait coûter au plus 322 M\$ US (compte tenu des réserves pour éventualités, des intérêts courus pendant la construction, du fonds de roulement et des coûts de démarrage). Le 22 février 2013, PTKP a annoncé que PK S.E.C. avait achevé avec succès la phase de construction du projet TAD, conformément à l'échéancier et au budget prévus. Au 31 décembre 2013, un montant de 311,7 M\$ US avait été dépensé pour le projet TAD, financé au moyen d'un investissement de 186,7 M\$ de PK S.E.C. dans KTG et d'un prélèvement de 125,0 M\$ US sur la facilité de crédit TAD (au sens des présentes). Au 31 décembre 2013, PK S.E.C. avait investi dans KTG, principalement afin de financer le projet TAD, un montant de 70,0 M\$ US tiré du produit de la souscription de parts de PK S.E.C. par PTKP, dans le cadre du premier appel public à l'épargne de PTKP en décembre 2012.

### INITIATIVE D'ENTREPOSAGE DANS L'EST

En novembre 2013, à la suite d'une revue de ses activités de distribution, la société en commandite a pris l'initiative de consolider ses activités de distribution de son entrepôt de Gatineau au sein de ses activités de distribution de Laval (l'« initiative d'entreposage dans l'est »). La société en commandite prévoit engager des coûts de restructuration d'environ 2,9 M\$, une tranche de 1,4 M\$ ayant été engagée au cours de l'exercice 2013, et prévoit que l'initiative lui permettra de réduire ses coûts annuels d'environ 1,6 M\$.

## RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

### RÉSULTAT OPÉRATIONNEL DE PK S.E.C

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2011 <sup>a)</sup>	Variation (\$)	
				Exercice 2013 c. exercice 2012	Exercice 2012 c. exercice 2011
<b>Données du compte de résultat :</b>					
Produits des activités ordinaires	<b>955,3</b>	922,9	892,6	32,4	30,3
Coût des produits vendus	<b>(675,7)</b>	(646,1)	(658,5)	(29,6)	12,4
Charges opérationnelles	<b>(199,8)</b>	(195,0)	(182,4)	(4,8)	(12,6)
Reprise (perte de valeur) d'actifs non financiers	<b>1,8</b>	(4,6)	(2,7)	6,4	(1,9)
Coûts de restructuration	<b>(1,4)</b>	(9,4)	—	8,0	(9,4)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>80,2</b>	67,8	49,0	12,4	18,8
Charge d'intérêts	<b>(42,2)</b>	(27,8)	(19,2)	(14,4)	(8,6)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>38,0</b>	40,0	29,8	(2,0)	10,2
Impôt sur le résultat :					
Taux d'imposition combinés, compte tenu du crédit pour fabrication et transformation	<b>(9,9)</b>	(10,4)	(8,0)	0,5	(2,4)
Résultat imposé entre les mains des commanditaires	<b>15,1</b>	10,3	7,6	4,8	2,7
Autres	<b>5,7</b>	1,5	(0,9)	4,2	2,4
Impôt sur le résultat	<b>10,9</b>	1,4	(1,3)	9,5	2,7
<b>Résultat net</b>	<b>48,9</b>	41,4	28,5	7,5	12,9

<sup>a)</sup> Les montants n'ont pas été retraités pour rendre compte des modifications apportées à IAS 19.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2011	Variation (\$)	
				Exercice 2013 c. Exercice 2012	Exercice 2012 c. Exercice 2011
<b>Rapprochement du BAIIA et du résultat net :</b>					
<b>Résultat net</b>	<b>48,9</b>	41,4	28,5	7,5	12,9
Impôt sur le résultat	(10,9)	(1,4)	1,3	(9,5)	(2,7)
Charge d'intérêts	42,2	27,8	19,2	14,4	8,6
Perte (profit) sur la cession d'immobilisations corporelles	—	1,0	0,1	(1,0)	0,9
Dotation aux amortissements	34,1	28,9	30,9	5,2	(2,0)
Perte de change latente	3,0	(0,8)	(0,9)	3,8	0,1
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	(0,7)	—	—	(0,7)	—
Perte de valeur (reprise) d'actifs non financiers	(1,8)	4,6	2,7	(6,4)	1,9
Coûts de restructuration	1,4	9,4	—	(8,0)	9,4
<b>BAIIA</b>	<b>116,2</b>	110,9	81,8	5,3	29,1

### Résultat opérationnel – Comparaison de l'exercice 2013 et de l'exercice 2012

#### Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires se sont établis à 955,3 M\$ pour l'exercice 2013, contre 922,9 M\$ pour l'exercice 2012, soit une augmentation de 32,4 M\$, ou de 3,5 %. Cette augmentation est principalement attribuable à un plus grand volume de ventes au Canada et aux nouvelles activités liées au projet TAD. L'incidence positive de la hausse du volume des ventes de produits finis a été en partie neutralisée par la baisse des ventes de bobines mères s'inscrivant dans le projet de rationalisation de l'entreprise (au sens des présentes). Les produits des activités ordinaires provenant du Canada ont augmenté de 25,2 M\$, soit 3,8 %. Les produits des activités ordinaires provenant des États-Unis ont augmenté de 7,7 M\$, ou 3,3 %, en raison d'une hausse des ventes de produits finis, dont environ 3 % sont attribuables à l'incidence favorable des variations du taux de change, cette augmentation étant en partie neutralisée par la baisse des ventes de bobines mères découlant du projet de rationalisation de l'entreprise (au sens des présentes). Les produits des activités ordinaires de KTG (qui ont été tirés principalement des ventes réalisées aux États-Unis et qui comprennent les ventes intragroupe) se sont élevés à 199,3 M\$ pour l'exercice 2013, contre 147,2 M\$ pour l'exercice 2012.

#### Coût des produits vendus

Pour l'exercice 2013, le coût des produits vendus s'est élevé à 675,7 M\$, contre 646,1 M\$ pour l'exercice 2012, ce qui représente une hausse de 29,6 M\$, ou de 4,6 %. En pourcentage des produits des activités ordinaires, le coût des produits vendus s'est établi à 70,7 % pour l'exercice 2013, contre 70,0 % pour l'exercice 2012. Pour l'exercice 2013, le coût des produits vendus a été touché par les prix des marchandises, en particulier de la fibre, qui ont poursuivi leur montée. Les prix du marché de la pâte (pâte Kraft blanchie de résineux de l'hémisphère Nord) ont clôturé l'exercice 2013 à 990 \$ US la tonne métrique, s'établissant, en moyenne, à 941 \$ US la tonne métrique pour l'exercice, en comparaison de 872 \$ US la tonne métrique, en moyenne, pour l'exercice 2012. Les prix du gaz naturel ont également augmenté au cours de l'exercice 2013, après avoir atteint des niveaux historiquement bas au cours de l'exercice de 2012, la dotation aux amortissements a été plus élevée en raison du projet TAD et le coût des produits vendus a subi les contrecoups des variations de change.

#### Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles ont totalisé 199,8 M\$ pour l'exercice 2013, contre 195,0 M\$ pour l'exercice 2012, ce qui représente une augmentation de 4,8 M\$, ou de 2,5 %. En pourcentage des produits des activités ordinaires, les charges opérationnelles se sont établies à 20,9 % pour l'exercice 2013, contre 21,1 % pour l'exercice 2012. Cette augmentation de 4,8 M\$ découle principalement d'une hausse des charges de transport attribuable à une hausse du volume des ventes, ainsi que d'une hausse des charges d'entreposage attribuable au niveau de stocks plus élevés visant à soutenir l'expansion du projet TAD. Les charges opérationnelles ont également subi l'effet de la perte de change de l'exercice 2013, par rapport au profit enregistré pour l'exercice 2012. L'augmentation des charges opérationnelles a été en partie compensée par une diminution des honoraires de gestion payés à Kruger pour l'exercice 2013.

## BAIIA

Le BAIIA s'est établi à 116,2 M\$ pour l'exercice 2013, contre 110,9 M\$ pour l'exercice 2012. L'augmentation des produits des activités ordinaires a été en partie neutralisée par des marges moins élevées attribuables à une hausse du coût des marchandises et des charges opérationnelles. Pour l'exercice 2013, le BAIIA a bénéficié d'une tranche de 5,5 M\$ des économies prévues du projet de rationalisation de l'entreprise de 11,9 M\$. Le BAIIA de KTG correspond à 9,3 M\$ pour l'exercice 2013, par rapport à un BAIIA de 4,4 M\$ pour l'exercice 2012. Pour l'exercice 2013, le BAIIA de KTG comprend une tranche de 4,2 M\$ des coûts de démarrage du projet TAD, contre 3,6 M\$ pour les charges directes et afférentes sans produit des activités ordinaires correspondant pour le projet TAD pour l'exercice 2012.

### Charge d'intérêts

La charge d'intérêts s'est élevée à 42,2 M\$ pour l'exercice 2013, contre 27,8 M\$ pour l'exercice 2012, soit une hausse de 14,4 M\$. Cette augmentation, principalement attribuable à la charge d'intérêts liée au projet TAD comptabilisée pour l'exercice 2013, qui avait été incorporée au coût des actifs durant la construction pour l'exercice 2012, a été en partie neutralisée par de plus faibles charges d'intérêts découlant de niveaux d'endettement plus bas sur la facilité de crédit de premier rang pour l'exercice 2013, par rapport à l'exercice 2012.

### Perte de valeur (reprise) d'actifs non financiers et coûts de restructuration

En 2012, à l'issue d'un examen stratégique et opérationnel détaillé, PK S.E.C. a pratiquement achevé ses initiatives de restructuration visant à cesser la production de bobines mères destinées à la vente, qui ne s'inscrivaient plus dans la stratégie commerciale globale de l'entreprise. Ces initiatives de restructuration ont entraîné la mise à l'arrêt permanente de deux machines à papier, d'une usine de pâte mécanique de défibreux et d'équipements de transformation du papier à l'usine de PK S.E.C. à New Westminster et la mise à pied d'employés du siège social et d'autres installations de fabrication (le « projet de rationalisation de l'entreprise »). En conséquence, la valeur de certains actifs de production a été réduite pour rendre compte de ce changement, et une perte de valeur des actifs de 4,6 M\$ a été comptabilisée pour l'exercice 2012. Des coûts de restructuration non récurrents de 9,4 M\$ liés au projet de rationalisation de l'entreprise, principalement des indemnités de fin de contrat de travail, ont aussi été comptabilisés pour l'exercice 2012. La reprise de perte de valeur pour l'exercice 2013 est attribuable à une reprise de provision comptabilisée précédemment pour certains terrains dans le cadre du projet de rationalisation de l'entreprise de 1,8 M\$, en partie neutralisée par la charge de restructuration en lien avec l'initiative d'entrepasse dans l'est mentionnée précédemment.

### Impôt sur le résultat

Une économie d'impôt de 10,9 M\$ a été comptabilisée pour l'exercice 2013 par rapport à une économie d'impôt de 1,4 M\$ pour l'exercice 2012, ce qui représente une variation de 9,5 M\$ en lien principalement avec KTG aux États-Unis. Comme il est expliqué précédemment, PK S.E.C. n'est pas directement assujettie à l'impôt en ce qui concerne son entreprise canadienne. L'économie d'impôt comptabilisée pour l'exercice 2013 provient principalement des déductions fiscales additionnelles et des crédits d'impôt accordés par des États américains relativement au projet TAD. En comparaison, la charge d'impôt sur le résultat inscrite pour l'exercice 2012 se rapportait principalement au résultat imposable aux États-Unis. Le résultat imposable entre les mains des commanditaires s'est élevé à 15,1 M\$ pour l'exercice 2013, en comparaison de 10,3 M\$ pour l'exercice 2012.

### Résultat net

Le résultat net s'est établi à 48,9 M\$ pour l'exercice 2013, contre 41,4 M\$ pour l'exercice 2012, ce qui représente une augmentation de 7,5 M\$. Cette augmentation, principalement attribuable à l'augmentation du BAIIA, à l'économie d'impôt sur le résultat et aux charges liées au projet de rationalisation de l'entreprise pour l'exercice 2012, par rapport aux activités de restructuration comptabilisées pour l'exercice 2013 (voir la note présentée plus haut), a été en partie neutralisée par une augmentation des charges d'intérêts et d'amortissement. KTG a inscrit une perte nette de 11,2 M\$ pour l'exercice 2013, en comparaison d'un résultat net de 0,8 M\$ pour l'exercice 2012, principalement attribuable aux charges d'intérêts et aux coûts de démarrage liés au projet TAD.

## RÉSULTAT OPÉRATIONNEL DE PTKP

(en millions de dollars canadiens,  
sauf indication contraire)

	Exercice 2013	Période du 13 décembre 2012 au 31 décembre 2012
Résultat tiré de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	1,1	(1,0)
Perte nette pour la période	(0,3)	(0,8)
<b>Résultat de base par action (au dollar près)</b>	<b>(0,03)</b>	<b>(0,11)</b>

Les principales données financières présentées ci-dessus sont établies en fonction de la participation de PTKP dans PK S.E.C. pour l'exercice 2013 et la période allant du 13 décembre 2012 au 31 décembre 2012. Le résultat tiré de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et la période allant du 13 décembre 2012 au 31 décembre 2012 comprend la quote-part de PTKP dans le résultat de PK S.E.C., de respectivement 8,2 M\$ et 0,2 M\$, moins la dotation aux amortissements de respectivement 7,1 M\$ et 1,2 M\$ liées aux ajustements de la valeur comptable des actifs et des passifs de KP S.E.C. au moment de son acquisition par PTKP. Se reporter à la note 5 des états financiers de PTKP pour plus de précisions à ce sujet.

La charge d'impôt exigible de 0,6 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 est établie selon la quote-part de PTKP dans le résultat imposable de PK S.E.C. pour la période. Les charges d'impôt différé de 1,4 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 résultent de différences temporaires entre les actifs et les passifs de PK S.E.C. depuis son acquisition et de différences d'établissement, sur les bases fiscale et comptable, de la valeur du placement de PTKP dans PK S.E.C. Se reporter à la note 6 des états financiers de PTKP pour plus de précisions à ce sujet. Le 28 février 2014, la société en commandite a versé une distribution à des fins fiscales de 3,5 M\$, de laquelle une tranche de 0,6 M\$ a été utilisée pour verser un acompte provisionnel au nom de PTKP, et une tranche de 2,9 M\$ a été versée à Kruger Inc. et à PKGP.

Sinon, l'analyse du résultat opérationnel de PK S.E.C. présentée ci-dessus s'applique sur une base proportionnelle au résultat opérationnel de PTKP.

## INFORMATION SECTORIELLE

### RÉSULTAT OPÉRATIONNEL DES SECTEURS

Le résultat opérationnel des secteurs correspond au résultat de chaque secteur avant i) la charge d'intérêts, ii) l'impôt sur le résultat, iii) la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissements des immobilisations incorporelles, v) les pertes de valeur (reprises) d'actifs non financiers, vi) les pertes (profits) sur la cession d'immobilisations corporelles, vii) les écarts de conversion latents et viii) les charges non récurrentes liées aux activités de restructuration (le « BAIIA sectoriel »). Le « BAIIA du secteur PHF », le « BAIIA du secteur des produits de consommation » et le « BAIIA du secteur Autres » correspondent, dans chaque cas, au résultat opérationnel du secteur à présenter en question de PK S.E.C.

#### Résultats sectoriels

	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2011 <sup>a)</sup>	Exercice 2013 c. exercice 2012		Exercice 2012 c. exercice 2011	
				Variation (\$)	Variation (%)	Variation (\$)	Variation (%)
<b>Produits des activités ordinaires sectoriels</b>							
Produits de consommation	<b>792,7</b>	745,6	705,3	47,1	6,3	40,3	5,7
PHF	<b>154,3</b>	156,6	151,3	(2,3)	(1,5)	5,3	3,5
Autres	<b>8,3</b>	20,7	36,0	(12,4)	(59,9)	(15,3)	(42,5)
Total des produits des activités ordinaires sectoriels	<b>955,3</b>	922,9	892,6	32,4	3,5	30,3	3,4
<b>BAIIA sectoriel</b>							
Total des produits des activités ordinaires sectoriels	<b>110,3</b>	113,7	87,6	(3,4)		26,0	
PHF	<b>6,6</b>	3,0	2,0	3,6		1,0	
Autres	<b>(0,7)</b>	(5,8)	(7,7)	5,1		1,9	
Total du BAIIA sectoriel	<b>116,2</b>	110,9	81,9	5,3		28,9	

<sup>a)</sup> Les montants n'ont pas été retraités pour rendre compte des modifications apportées à IAS 19.

#### Secteur des produits de consommation

Comparaison de l'exercice 2013 et de l'exercice 2012

Les produits des activités ordinaires du secteur des produits de consommation se sont établis à 792,7 M\$ pour l'exercice 2013, contre 745,6 M\$ pour l'exercice 2012, ce qui représente une hausse de 47,1 M\$, ou 6,3 %. L'augmentation des produits des activités ordinaires du secteur des produits de consommation est principalement attribuable à une augmentation du volume des ventes. Les produits des activités ordinaires du secteur des produits de consommation ont augmenté au Canada et aux États-Unis, mais ont affiché une légère baisse au Mexique.

Le BAIIA du secteur des produits de consommation s'est établi à 110,3 M\$ pour l'exercice 2013, contre 113,7 M\$ pour l'exercice 2012, ce qui représente une baisse de 3,4 M\$. Cette baisse est principalement attribuable aux plus faibles marges découlant de l'augmentation du coût des produits vendus (plus particulièrement de la pâte en particulier) et des charges opérationnelles.

## **Secteur PHF**

*Comparaison de l'exercice 2013 et de l'exercice 2012*

Les produits des activités ordinaires du secteur PHF se sont établis à 154,3 M\$ pour l'exercice 2013, contre 156,6 M\$ pour l'exercice 2012, ce qui représente une baisse de 2,3 M\$, ou 1,5 %, principalement attribuable à une baisse du volume des ventes. Les produits des activités ordinaires du secteur PHF ont augmenté légèrement aux États-Unis, et diminué au Canada.

Le BAIIA du secteur des PHF s'est établi à 6,6 M\$ pour l'exercice 2013, en hausse de 3,5 M\$ comparativement à celui de 3,1 M\$ inscrit pour l'exercice 2012. Cette augmentation est attribuable à l'amélioration des marges découlant d'un changement dans la composition des ventes, d'une diminution des charges attribuable au projet de rationalisation de l'entreprise, et d'une diminution du coût des fibres recyclées.

## **Secteur Autres**

*Comparaison de l'exercice 2013 et de l'exercice 2012*

Les produits des activités ordinaires du secteur Autres se sont établis à 8,3 M\$ pour l'exercice 2013, contre 20,7 M\$ pour l'exercice 2012, ce qui représente une baisse de 12,4 M\$, ou 59,4 %. Cette baisse découle du projet de rationalisation de l'entreprise.

Le BAIIA du secteur Autres correspond à une perte de 0,7 M\$ pour l'exercice 2013, en comparaison d'une perte de 5,8 M\$ pour l'exercice 2012, ce qui représente une amélioration de 5,1 M\$. Cette amélioration est attribuable principalement au projet de rationalisation de l'entreprise.

# **SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT**

## **APERÇU**

PK S.E.C. affecte essentiellement ses fonds aux charges opérationnelles, au fonds de roulement, aux dépenses d'investissement et aux cotisations de retraite (collectivement, les « besoins de financement »). Jusqu'à présent, PK S.E.C. a comblé les besoins de financement au moyen des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et d'emprunts aux termes de diverses facilités de crédit. Les régimes de retraite à prestations définies agréés dont PK S.E.C. est le promoteur sont déficitaires à l'heure actuelle, ce qui obligera PK S.E.C. à faire des cotisations de capitalisation au cours des 10 prochaines années. La direction de PK S.E.C. estime que les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, conjointement avec les montants disponibles aux termes des diverses facilités de crédit, suffiront à combler ses besoins de financement futurs. Toutefois, la capacité de PK S.E.C. à financer ses besoins futurs et à faire les remboursements d'intérêt prévus sur ses facilités de crédit, ainsi qu'à satisfaire à ses autres obligations actuelles ou futures en la matière, sera subordonnée à son résultat opérationnel futur, lequel sera lui-même tributaire des conditions économiques et financières générales ainsi qu'à d'autres facteurs dont certains sont indépendants de sa volonté. La direction de PK S.E.C. examine les possibilités d'investissement dans le cours normal des activités et pourrait, si des occasions appropriées se présentaient, faire certains investissements pour mettre en œuvre la stratégie commerciale de PK S.E.C. Par le passé, le financement nécessaire à ce type d'investissement a émané des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ou de dettes supplémentaires.

Au 31 décembre 2013, PK S.E.C. respectait toutes ses clauses restrictives financières aux termes de l'ensemble de ses facilités de crédit en cours. Au 31 décembre 2013, aucune somme n'avait été prélevée sur le montant de 125 M\$ engagé aux termes de la facilité de crédit de premier rang, à l'exception des lettres de crédit en cours de 32,4 M\$.

L'industrie des papiers à usages domestiques et institutionnels est, en général, caractérisée par un fort volume de ventes et un roulement rapide des stocks et des créances clients. D'une manière générale, les créances clients et les stocks sont facilement convertibles en trésorerie. L'investissement dans le fonds de roulement peut subir l'incidence des fluctuations du prix de la pâte et d'autres fournitures, ainsi que des modalités imposées par les fournisseurs et du délai de recouvrement des créances clients.

## FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2011	Variation (\$)	
				Exercice 2013 c. exercice 2012	Exercice 2012 c. exercice 2012
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	55,5	123,2	72,2	(67,7)	51,0
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(59,9)	(184,8)	(109,4)	124,9	(75,4)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(30,4)	151,5	47,3	(181,9)	104,2
Effet des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en devise	1,0	(0,2)	0,2	1,2	(0,4)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(33,8)	89,7	10,3	(123,5)	79,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	121,5	31,8	21,5	89,7	10,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	87,7	121,5	31,8	(33,8)	89,7

### Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles

Les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles ont totalisé 55,5 M\$ pour l'exercice 2013, contre 123,2 M\$ pour l'exercice 2012. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles pour l'exercice 2013 découlent principalement du BAIIA de 116,2 M\$, et ont été en partie neutralisés par une augmentation du fonds de roulement, découlant du renouvellement prévu des niveaux de stocks (principalement lié au projet TAD), ainsi que par une capitalisation des régimes de prestations de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite plus élevée que la charge connexe.

### Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement ont totalisé 59,9 M\$ pour l'exercice 2013, contre 184,8 M\$ pour l'exercice 2012. Les dépenses d'investissement liées au projet TAD ont subi une baisse de 40,0 M\$ (y compris les intérêts incorporés au coût des actifs) pour l'exercice 2013, par rapport à 167,2 M\$ pour l'exercice 2012. Cette baisse est attribuable à l'achèvement de la phase de construction du projet TAD au premier trimestre de 2013. Les dépenses d'investissement engagées à l'égard des installations existantes se sont établies à 20,3 M\$ pour l'exercice 2013, contre 17,7 M\$ pour l'exercice 2012.

### Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement

Les activités de financement pour l'exercice 2013 ont entraîné des sorties de trésorerie de 30,4 M\$, par rapport à des rentrées de trésorerie de 151,5 M\$ pour l'exercice 2012. Les sorties nettes liées aux activités de financement pour l'exercice 2013, principalement attribuables à un montant de 27,7 M\$ versé à titre d'intérêts et un montant de 30,0 M\$ versé à titre de distributions, ont été en partie compensées par un produit net de 25,2 M\$ lié à l'émission de parts de société en commandite dans le cadre de l'exercice partiel de l'option de surallocation et à la participation des commanditaires au plan d'investissement des distributions ainsi qu'à un produit net de 2,2 M\$ provenant de la facilité de crédit.

## OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les obligations contractuelles de PK S.E.C. se composent de la dette à long terme (remboursements de capital et paiements d'intérêts), des contrats de location simple visant la location de biens, de matériel et d'automobiles ainsi que des autres passifs à long terme.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Par la suite
<b>Obligations contractuelles :</b>					
Facilité de crédit renouvelable, remboursements de capital	—	—	—	—	—
Billets non garantis de premier rang, remboursements de capital	—	—	—	—	175,0
Facilités Nordea, remboursements de capital	7,0	7,0	7,0	7,0	14,0
Facilité de crédit TAD, remboursements de capital	—	10,0	—	—	132,9
Emprunts, remboursements de capital	1,2	1,2	1,1	—	—
Charge d'intérêts	26,6	25,8	24,8	24,5	15,2
Contrats de location simple	13,0	12,9	11,9	10,7	68,0
Contrats de service	1,8	0,9	—	—	—
<b>Total des obligations contractuelles</b>	<b>49,6</b>	<b>57,8</b>	<b>44,8</b>	<b>42,2</b>	<b>405,1</b>

La cotisation en trésorerie aux régimes de retraite dans le cadre des mécanismes de retraite à prestations définies s'est établie à 28,0 M\$ pour l'exercice 2013, alors que la cotisation aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite s'est élevée à 2,4 M\$. De plus, en date du 31 décembre 2013, PK S.E.C. avait des lettres de crédit de 32,4 M\$ en cours.

Le 13 décembre 2012, dans le cadre de l'émission de parts de PK S.E.C. en faveur de PTKP, la convention de société en commandite intervenue entre PTKP, PK S.E.C. et Kruger Inc. (la « convention de société en commandite ») a été modifiée afin d'exiger de PK S.E.C., sous réserve de conformité avec les obligations contractuelles et les lois applicables, qu'elle verse des distributions à ses commanditaires d'un montant suffisant pour permettre à PTKP de s'acquitter de son obligation de paiement de l'impôt sur le résultat fédéral et provincial (la « distribution à des fins fiscales »). Chaque commanditaire a droit à sa quote-part de la distribution à des fins fiscales de chaque exercice. À la lumière de cette obligation, PK S.E.C. a déterminé qu'il était approprié de reclasser une partie de ses capitaux propres vers les passifs envers ses commanditaires, comme l'exigent les IFRS, l'obligation répondant à la définition d'un passif financier aux fins comptables. En conséquence, une tranche de 117 839 \$ des capitaux propres a été comptabilisée dans les passifs au titre de cette obligation. Le montant se rapporte à une obligation précédemment présentée envers les commanditaires de PK S.E.C. Il ne modifie pas les droits des commanditaires de PK S.E.C. ni les obligations envers ceux-ci, et ne donne lieu à aucune modification dans les états financiers de PTKP.

Conformément à la convention d'échange, PTKP a accordé à Kruger Inc. le droit d'échanger au pair des parts de PK S.E.C. qu'elle détient contre des actions ordinaires de PTKP (les « actions ordinaires ») émises par PTKP, sous réserve d'ajustement à la réalisation de certains événements par suite desquels l'intérêt financier indirect dans PK S.E.C. que représente une action ordinaire serait différent de l'intérêt financier direct dans PK S.E.C. que représente une part de PK S.E.C., notamment un fractionnement ou un regroupement d'actions ordinaires sans un fractionnement ou un regroupement correspondant de parts de PK S.E.C., une émission ou un rachat d'actions ordinaires sans une émission ou un rachat correspondant de parts de PK S.E.C., une acquisition par PTKP d'autres biens que des parts de PK S.E.C. ou la création d'un autre passif qu'un passif dans le cours normal des activités, ou une distribution extraordinaire par PTKP de droits, de certains autres titres, de titres d'emprunt ou de biens à l'ensemble des actionnaires. Si à quelque moment la participation globale de Kruger Inc. dans PK S.E.C. est inférieure à 20 %, PTKP peut exiger l'échange au pair de la totalité des parts de PK S.E.C. que détient Kruger Inc. ou ses entreprises affiliées contre des actions ordinaires sous réserve d'ajustement de la manière indiquée ci-dessus.

Conformément à la convention d'administration, PK S.E.C., en sa qualité d'administrateur (l'« administrateur »), est investie de tous les pouvoirs pour l'administration, sous réserve de la supervision générale et des directives expresses, le cas échéant, du conseil de PTKP, de l'ensemble des activités et des affaires courantes de PTKP de manière à ce que PTKP exerce ses activités en tant que société ouverte. L'administrateur assume et paye directement l'ensemble des charges opérationnelles que PTKP engage dans le cours normal des activités d'une société qui est un émetteur assujéti. L'administrateur peut aussi avancer des fonds à PTKP d'un montant correspondant au paiement des frais de PTKP hors du cours normal des activités, par voie de prêts sans recours et sans intérêt remboursables au versement des distributions par l'administrateur à PTKP. En tant que mandataire de PTKP, l'administrateur assume et paye également l'ensemble des frais et des dépenses à des tiers que l'administrateur a engagés dans le cadre de l'administration des affaires de PTKP et de l'exercice de ses fonctions aux termes de la convention d'administration.

## **DETTE**

### ***Convention de crédit de premier rang***

#### *Généralités*

PK S.E.C. est partie à une quatrième convention de crédit modifiée et reformulée intervenue en date du 16 mai 2013 entre PK S.E.C., en tant qu'emprunteur, les prêteurs parties à cette convention et la Banque Nationale du Canada, en tant qu'agent administratif (la « convention de crédit de premier rang »), aux termes de laquelle une facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang d'un capital maximal de 125 M\$ assortie d'une option accordéon de 120 M\$ (la « facilité de crédit de premier rang ») est consentie à PK S.E.C. La facilité de crédit de premier rang vient à échéance le 22 juillet 2016. PK S.E.C. doit affecter la facilité de crédit de premier rang au financement des fins générales de l'entreprise et des besoins du fonds de roulement courants des parties au crédit assujéties à des restrictions (au sens des présentes), et au financement de la tranche au comptant de quelque acquisition ou investissement permis par l'une de ces parties au crédit assujéties à des restrictions (au sens des présentes).

Aux termes de la convention de crédit de premier rang, on entend par « parties au crédit assujéties à des restrictions » PK S.E.C., PKGP, Kruger Inc., 8031754 Canada Inc. et leurs filiales respectives qui exercent des activités dans l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels, à l'exclusion des parties au crédit non assujéties à des restrictions, notamment TAD Canco Inc. (« TAD Canco »), TAD Luxembourg S.a.r.l. (« TAD Luxembourg ») et KTG, et des parties au crédit non significatives (au sens de la convention de crédit de premier rang).

#### *Taux d'intérêt et frais*

Les emprunts aux termes de la facilité de crédit de premier rang portent intérêt à un taux de référence en fonction du taux préférentiel, du taux de base américain, du taux LIBOR, des commissions de signature des acceptations bancaires ou des commissions de lettre de crédit (au sens de la convention de crédit de premier rang), majoré d'une marge variant de 0,20 % à 2,50 % en fonction du ratio de la dette à long terme par rapport au BAIIA (au sens de la convention de crédit de premier rang) des parties au crédit assujetties à des restrictions et du type d'avance. Des commissions pour droit d'usage sont aussi payables sur la tranche disponible de la facilité de crédit de premier rang à un taux variant de 0,24 % à 0,50 % en fonction du ratio de la dette à long terme par rapport au BAIIA (au sens de la convention de crédit de premier rang) des parties au crédit assujetties à des restrictions.

#### *Remboursements par anticipation et remboursements*

PK S.E.C. a la possibilité d'annuler ou de réduire la facilité de crédit de premier rang, en totalité ou en partie, sous réserve des montants et des périodes d'avis minimaux en matière de remboursement anticipé et sous réserve des restrictions usuelles des acceptations bancaires, des prêts au taux LIBOR et du passif aux termes des lettres de crédit (dans chaque cas, au sens de la convention de crédit de premier rang).

#### *Clauses restrictives*

La convention de crédit de premier rang renferme certaines obligations de faire usuelles, notamment l'obligation de communiquer l'information, notamment financière, à l'agent administratif, de donner à l'agent administratif avis de la réalisation de certains événements significatifs, de veiller au maintien en vigueur des autorisations et des polices d'assurance, de respecter la législation, de payer les réclamations, notamment les taxes et impôts, de limiter les opérations avec des entreprises associées et de veiller au maintien en vigueur des sûretés.

Aux termes de la convention de crédit de premier rang, les parties au crédit assujetties à des restrictions doivent respecter certaines clauses restrictives financières, notamment le maintien i) d'un ratio de la dette à long terme par rapport au BAIIA d'au plus 3,50 : 1,00, ii) d'un ratio de la dette à long terme par rapport aux capitaux permanents d'au plus 60 % et iii) d'un ratio de couverture des intérêts d'au moins 3,00 : 1,00. Les clauses restrictives financières sont calculées sur une base consolidée ajustée (au sens de la convention de crédit de premier rang), de sorte que les parties au crédit non assujetties à des restrictions sont comptabilisées en tant qu'investissements, mais ne sont pas consolidées. Ainsi, la dette aux termes de la facilité de crédit TAD et le BAIIA de KTG ne sont pas inclus dans ces calculs.

La convention de crédit de premier rang renferme des obligations de ne pas faire usuelles de PK S.E.C., notamment i) des restrictions quant à la capacité de PK S.E.C. et des parties au crédit assujetties à des restrictions, sous réserve de certaines exceptions, d'accorder des droits de rétention, de contracter une dette, de procéder à une fusion ou à un regroupement, de reformuler ou par ailleurs modifier la convention de société en commandite, de faire des investissements et des prêts, d'accorder des garanties, de faire des acquisitions, de déclarer, de réserver et de verser des distributions (sauf la distribution à des fins fiscales, au sens des présentes, en faveur de PTKP), de réduire le capital, de vendre ou par ailleurs céder des actifs, d'engager des dépenses d'investissement ou de modifier leur activité de manière significative, ii) des restrictions quant à la dette de TAD Canco, de TAD Luxembourg et de KTG et à la modification des documents de financement de TAD et iii) des restrictions quant au remboursement des billets non garantis de premier rang (sauf les remboursements effectués dans les trois mois qui suivent la date de clôture du placement et financés exclusivement sur le produit net du placement).

#### *Cas de défaut*

La convention de crédit de premier rang renferme des cas de défaut usuels, notamment le défaut de paiement, la fausse déclaration, la violation de clauses restrictives, le manquement réciproque et la déchéance du terme réciproque d'une autre dette supérieure à un seuil déterminé, les manquements réciproques de la facilité de crédit Nordea (au sens des présentes), de la facilité de crédit TAD (au sens des présentes) et des billets non garantis de premier rang (au sens des présentes), les cas d'insolvabilité, le changement de contrôle de PK S.E.C. ou de Kruger et des procédures d'exécution.

#### *Sûretés et garanties*

La facilité de crédit de premier rang est garantie par chacune des parties au crédit assujetties à des restrictions. PK S.E.C. et chacune des parties au crédit assujetties à des restrictions ont consenti des sûretés de premier rang et des hypothèques grevant leurs immobilisations corporelles et incorporelles actuelles et futures (sous réserve des droits de rétention permis) en garantie des obligations aux termes de la facilité de crédit de premier rang, notamment un nantissement de la totalité du capital-actions ou de la participation dans l'ensemble des filiales appartenant à PK S.E.C. et aux parties au crédit assujetties à des restrictions. Les garanties et sûretés consenties ont égalité de rang en faveur des prêteurs et de l'agent administratif aux termes de la convention de crédit de premier rang et des prêteurs et de l'agent administratif aux termes de la convention de crédit Nordea (au sens des présentes).

## **Acte de fiducie**

### *Généralités*

Le 9 août 2011, PK S.E.C. a émis pour 175 M\$ de billets non garantis de premier rang à 8,0 % échéant le 9 août 2018 (les « billets non garantis de premier rang ») par voie d'un placement privé au Canada aux termes de dispenses des exigences de prospectus et d'inscription canadiennes applicables. Les billets non garantis de premier rang ont été émis aux termes de l'acte de fiducie. L'intérêt sur les billets non garantis de premier rang court à 8,0 % par année et est payable semestriellement le 9 février et le 9 août de chaque année.

Aux termes des billets non garantis de premier rang, on entend par « filiales assujetties à des restrictions » quelque filiale de PK S.E.C. qui n'est pas une filiale non assujettie à des restrictions (au sens de l'acte de fiducie), y compris TAD Canco, TAD Luxembourg, KTG et des filiales non significatives).

### *Garanties*

Les billets non garantis de premier rang sont inconditionnellement garantis, conjointement et solidairement, par les parties au crédit assujetties à des restrictions.

### *Rachat*

En tout temps avant le 9 août 2014, PK S.E.C. peut racheter jusqu'à concurrence de 35 % du capital total des billets non garantis de premier rang à un prix de rachat correspondant à 108 % du montant du capital, majoré des intérêts courus et impayés, au moyen du produit net reçu par PK S.E.C. d'un ou de plusieurs placements en titres de capitaux propres, ou grâce aux apports en trésorerie à ses capitaux propres ordinaires, sous réserve de certaines conditions. De plus, PK S.E.C. peut racheter la totalité ou une partie des billets non garantis de premier rang en tout temps avant le 9 août 2015 à un prix compensatoire correspondant au plus élevé i) du taux de rendement des obligations du Canada (au sens de l'acte de fiducie) et ii) de 101 % du capital total des billets non garantis de premier rang rachetés, majoré des intérêts courus et impayés à la date du rachat. À compter du 9 août 2015, PK S.E.C. pourra racheter la totalité ou une partie des billets non garantis de premier rang aux prix de rachat suivants, majorés des intérêts courus et impayés, si le rachat a lieu dans la période de 12 mois ouverte le 9 août de l'exercice indiqué dans le tableau suivant :

Exercice	Pourcentage
2015	104
2016	102
2017 et par la suite	100

### *Changement de contrôle*

En cas de changement de contrôle de PK S.E.C. (au sens de l'acte de fiducie), PK S.E.C. sera tenue d'offrir de racheter la totalité ou une partie des billets non garantis de premier rang de chaque porteur moyennant une contrepartie en trésorerie correspondant à 101 % du capital global des billets non garantis de premier rang rachetés, majorée de l'intérêt couru et impayé sur ceux-ci à la date d'achat.

### *Clauses restrictives*

L'acte de fiducie renferme des obligations de ne pas faire de PK S.E.C. et des filiales assujetties à des restrictions, notamment i) des restrictions quant à la capacité de faire certains paiements assujettis à des restrictions (tel qu'il est plus amplement décrit ci-après), ii) des restrictions quant à la capacité de contracter certaines dettes (tel qu'il est plus amplement décrit ci-après), iii) des restrictions quant à la capacité de créer des restrictions contractuelles visant la capacité des filiales assujetties à des restrictions de PK S.E.C. de prendre certaines mesures, notamment le versement de dividendes ou de distributions, iv) des restrictions quant à la capacité de PK S.E.C. et de ses filiales assujetties à des restrictions de créer certains droits de rétention, v) des restrictions quant à la capacité d'effectuer des opérations avec des entreprises associées, vi) des restrictions quant à la capacité d'exercer d'autres activités que les activités qu'exerçaient PK S.E.C. et les filiales assujetties à des restrictions à la date d'émission des billets non garantis de premier rang et quelque activité qui y est raisonnablement reliée, accessoire ou complémentaire, vii) des restrictions quant à la capacité d'effectuer un regroupement ou une fusion avec une autre personne, et viii) des restrictions quant à la capacité de vendre, de transférer, de céder, de louer, de transporter ou par ailleurs d'aliéner la totalité ou la quasi-totalité des biens de PK S.E.C. et des filiales assujetties à des restrictions, collectivement.

Conformément à l'acte de fiducie, PK S.E.C. s'engage à ne pas faire certains paiements assujettis à des restrictions (au sens des présentes), sauf si, au moment et compte tenu du paiement assujetti des restrictions : a) aucun défaut ni cas de défaut aux termes de l'acte de fiducie ne s'est produit ni n'est en conséquence susceptible de se produire; b) PK S.E.C. peut contracter une dette supplémentaire d'au moins un dollar conformément aux restrictions quant à la capacité de contracter une dette prévue dans l'acte de fiducie (tel qu'il est plus amplement décrit ci-après); et c) ce paiement assujetti à des restrictions, collectivement avec tous les autres paiements assujettis à des restrictions effectués par PK S.E.C. et ses filiales assujetties à des restrictions depuis la date d'émission des billets non garantis de premier rang, est inférieur à un montant (l'« ensemble des paiements assujettis à des restrictions ») correspondant à la somme A) de 50 % du résultat net consolidé de PK S.E.C. (au sens de l'acte de fiducie) du 1<sup>er</sup> mai 2011 jusqu'à la fin du dernier trimestre clos de PK S.E.C. (ou, si le résultat net consolidé correspond à un déficit, moins 100 % du déficit), B) de 100 % du produit au comptant net total reçu par PK S.E.C. depuis la date d'émission des billets non garantis de premier rang à titre d'apport à ses capitaux propres ordinaires, ou de l'émission ou de la vente de titres de capitaux propres de PK S.E.C., C) du produit de la vente des placements effectuée après la date d'émission des billets non garantis de premier rang, D) de la juste valeur de marché des investissements dans des filiales non assujetties à des restrictions qui sont redésignées comme des filiales assujetties à des restrictions et E) des dividendes ou des distributions reçus d'une filiale non assujettie à des restrictions après la date d'émission des billets non garantis de premier rang, dans la mesure où ils ne sont pas déjà inclus dans le résultat net consolidé de PK S.E.C.

Au sens de l'acte de fiducie, les « paiements assujettis à des restrictions » comprennent notamment i) la déclaration ou le versement de dividendes par PK S.E.C. ou une filiale assujettie à des restrictions, sauf un dividende ou une distribution versé en participations ou en actions de PK S.E.C. et ii) des remboursements de capital sur une dette subordonnée avant l'échéance déclarée de cette dette. La clause restrictive à l'égard des paiements assujettis à des restrictions comporte un certain nombre d'exclusions prévues dans l'acte de fiducie, notamment i) des paiements assujettis à des restrictions d'un capital global ne dépassant pas 20 M\$ effectués après la date d'émission des billets non garantis de premier rang et ii) le versement ou la déclaration de distributions par PK S.E.C. à une entité mère de PK S.E.C. Les distributions versées à PTKP sont des « paiements assujettis à des restrictions » aux termes de l'acte de fiducie.

Au 31 décembre 2013, le montant de l'ensemble des paiements assujettis à des restrictions s'élevait à environ 83,7 M\$ et, comme aucun paiement assujetti à des restrictions n'a été effectué à l'égard de l'exclusion de 20,0 M\$ dont il est question ci-dessus, le montant total pouvant être affecté à des paiements assujettis à des restrictions aux termes de l'acte de fiducie s'élevait à environ 103,7 M\$ en date du 31 décembre 2013.

Conformément à l'acte de fiducie, PK S.E.C. et ses filiales assujetties à des restrictions ne peuvent contracter une dette (sauf une dette commerciale et des dettes dans le cours normal des activités et payables dans les 12 mois) sauf si, par la suite et compte tenu de cette dette : a) le ratio de couverture consolidé, soit le ratio du BAIIA ajusté par rapport à la charge d'intérêts consolidée (au sens de l'acte de fiducie et sous réserve de certains ajustements prévus dans l'acte de fiducie), est d'au moins 2,0 : 1,0 et b) aucun défaut ni cas de défaut ne s'est produit ni ne perdure aux termes de l'acte de fiducie. Les restrictions quant à la capacité de contracter une dette comportent un certain nombre d'exceptions énoncées dans l'acte de fiducie.

#### *Cas de défaut*

L'acte de fiducie renferme des cas de défaut usuels, notamment le défaut de paiement, l'insolvabilité, le manquement réciproque à d'autres dettes au-dessus d'un certain seuil et la violation de clauses restrictives.

### **Convention de crédit Nordea**

#### *Généralités*

PK S.E.C. est partie à une convention de crédit modifiée et reformulée intervenue en date du 16 mai 2013 entre PK S.E.C., en tant qu'emprunteur, le prêteur partie à cette convention et Nordea Bank AB (publ), en tant qu'agent administratif, dans sa version modifiée par une première convention de modification en date du 28 février 2013 (la « convention de crédit Nordea »), aux termes de laquelle une facilité d'emprunt non renouvelable garantie de premier rang d'un capital maximal de 46,2 M\$ US (la « facilité de crédit Nordea ») est consentie à PK S.E.C. La facilité de crédit Nordea doit servir à rembourser jusqu'à 85 % de la participation de PK S.E.C. dans le projet TAD et des frais du Swedish Export Credit Guarantee Board (« EKN ») au titre de son cautionnement de la facilité de crédit Nordea. La facilité de crédit Nordea vient à échéance le 30 décembre 2019.

#### *Taux d'intérêt et frais*

Les emprunts aux termes de la facilité de crédit Nordea portent intérêt à un taux fixe d'environ 3 % par année, composé d'un taux d'intérêt déclaré de l'État de Suède, d'une prime de risque et d'une marge administrative.

#### *Remboursements par anticipation et remboursements*

La facilité de crédit Nordea est remboursable en 14 versements semestriels consécutifs égaux de capital et d'intérêts à compter du 30 juin 2013. Les remboursements par anticipation sont autorisés sous réserve d'un paiement compensatoire au titre des pertes d'intérêt.

#### *Clauses restrictives*

Les clauses restrictives, clauses restrictives financières et obligations de ne pas faire dont PK S.E.C. a convenu dans la convention de crédit de premier rang sont intégrées dans la facilité de crédit Nordea et en font partie intégrante. Se reporter à la rubrique « Convention de crédit de premier rang — Clauses restrictives ». La convention de crédit Nordea renferme des restrictions quant aux modifications pouvant être apportées à la convention de crédit de premier rang et à la sûreté et aux autres documents connexes.

#### *Cas de défaut*

La convention de crédit Nordea renferme des cas de défaut usuels, notamment le défaut de paiement, la fausse déclaration et la violation de clauses restrictives, et prévoit aussi un manquement réciproque à la convention de crédit de premier rang et un défaut relatif à la résiliation ou à la perte de la garantie EKN.

#### *Sûretés et garanties*

La convention de crédit Nordea prévoit une sûreté et des garanties de même rang grevant l'actif et l'entreprise de PK S.E.C. et de chacune des parties au crédit assujetties à des restrictions, la relation entre le prêteur et l'agent administratif aux termes de la convention de crédit Nordea et l'agent administratif et les prêteurs aux termes de la convention de crédit de premier rang étant régie par une convention de partage des biens en garantie et de la sûreté.

### **Convention de crédit TAD**

#### *Généralités*

TAD Canco est partie à une convention de crédit intervenue en date du 16 août 2011 entre TAD Canco, en tant qu'emprunteur, TAD Luxembourg et KTG, en tant que cautions, et la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « Caisse »), en tant que prêteur, dans sa version modifiée le 21 septembre 2012 (la « convention de crédit TAD »), aux termes de laquelle une facilité d'emprunt à terme non renouvelable d'un capital maximal de 211,1 M\$ US a été consentie à TAD Canco (la « facilité de crédit TAD »). Aux termes de la facilité de la Caisse, la société en commandite pouvait effectuer des prélèvements jusqu'au 15 février 2014, date à laquelle la société en commandite avait prélevé un montant de 125,0 M\$ US. TAD Canco doit utiliser la facilité de crédit TAD pour faire des investissements dans TAD Luxembourg, laquelle prête à son tour le produit de ces investissements à KTG à des conditions essentiellement analogues à celles de la facilité de crédit TAD pour le financement du projet TAD. Aux termes de la facilité de crédit TAD, un recours n'est possible que contre TAD Canco, TAD Luxembourg et KTG. La facilité de crédit TAD vient à échéance le 16 août 2018.

#### *Taux d'intérêt et frais*

Les emprunts aux termes de la facilité de crédit TAD porteront intérêt à un taux de base de 8 % par année, majoré d'une marge applicable calculée comme suit : i) 5 % par année à tout moment avant la date de mise en service du projet TAD et la date à laquelle KTG commence à afficher des flux de trésorerie excédentaires positifs et ii) par la suite, si le ratio de la dette nette par rapport au BAIIA de KTG est A) supérieur ou égal à 2,5, le plus élevé entre l'intérêt calculé à 5 % par année et un montant correspondant à 30 % des flux de trésorerie excédentaires de KTG, B) inférieur à 2,5 mais supérieur à 2,0, le plus élevé entre l'intérêt calculé à 5 % par année et un montant correspondant à 25 % des flux de trésorerie excédentaires de KTG ou C) inférieur à 2,0, le plus élevé entre l'intérêt calculé à 4 % par année et un montant correspondant à 15 % des flux de trésorerie excédentaires de KTG. Aux termes de la facilité de crédit TAD, les « flux de trésorerie excédentaires » sont définis, relativement à KTG, comme étant le BAIIA dont sont déduits, sans duplication, l'impôt sur le résultat en trésorerie, les paiements d'intérêts en trésorerie, les variations positives du fonds de roulement (ou auquel est ajouté le fonds de roulement négatif, selon le cas) et les dépenses d'investissement, dans chaque cas, pour les quatre derniers trimestres clos de KTG.

#### *Remboursements par anticipation et remboursements*

TAD Canco est tenue de faire des remboursements par anticipation obligatoires annuels sur les flux de trésorerie excédentaires de KTG à compter de la date de mise en service du projet TAD d'un montant correspondant à un pourcentage des flux de trésorerie excédentaires de KTG calculé en fonction du ratio de la dette nette par rapport au BAIIA (au sens de la convention de crédit TAD) de KTG. TAD Canco a la possibilité, une fois par année, dans les périodes déterminées moyennant un avis à la Caisse, de rembourser par anticipation jusqu'à 10 % du capital des avances en cours aux termes de la facilité de crédit TAD, sous réserve d'une pénalité de 2 %, étant entendu que, notamment, aucun pareil remboursement par anticipation facultatif ne peut être effectué s'il fait en sorte que le capital impayé global des avances aux termes de la facilité de crédit TAD tombe en dessous de 125 M\$.

#### *Changement de propriété*

En cas de changement de propriété, directe ou indirecte, des titres de capitaux propres de TAD Canco, de TAD Luxembourg ou de KTG, ou de pouvoir d'exercer les droits rattachés à ces titres de capitaux propres, la Caisse aura la faculté, à sa seule appréciation, d'enjoindre à TAD Canco de rembourser, en totalité ou en partie, les sommes payables aux termes de la facilité de crédit TAD, avec une pénalité de 1 % du solde de capital des prêts remboursés.

#### *Clauses restrictives*

La convention de crédit TAD renferme des obligations de faire usuelles, notamment l'obligation de communiquer l'information, notamment financière, à la Caisse, l'obligation de donner à la Caisse un avis de la réalisation de certains événements significatifs, l'obligation de veiller au maintien en vigueur de son existence et de ses autorisations et polices d'assurance, l'obligation de respecter la législation, de payer les réclamations, notamment les taxes et impôts, d'exécuter les conventions de projets significatives, d'affecter les produits des activités ordinaires tirés de projets, d'assurer le maintien de la sûreté et de donner d'autres garanties.

La convention de crédit TAD renferme des obligations de ne pas faire usuelles, notamment des restrictions quant à la capacité de TAD Canco, de TAD Luxembourg et de KTG, sous réserve de certaines exceptions, de consentir des droits de rétention, de contracter une dette, d'exercer d'autres activités que celles expressément permises, de faire des investissements ou des prêts, de procéder à une fusion ou à un regroupement, de conclure des transactions avec des entreprises associées, de consentir des garanties, de réduire le capital, de vendre ou par ailleurs de céder des actifs, d'engager des dépenses d'investissement ou de modifier ou de céder des conventions de projets significatives. Les distributions par TAD Canco sont aussi sous réserve de certaines conditions, notamment que les distributions doivent être payées sur les flux de trésorerie excédentaires de KTG.

#### *Cas de défaut*

Les cas de défaut aux termes de la convention de crédit TAD comprennent notamment le défaut de paiement, la fausse déclaration, la violation de clauses restrictives, la résiliation des conventions de projets significatives ou un défaut aux termes de celles-ci, le manquement réciproque aux termes d'une autre dette de PK S.E.C., de TAD Canco, de TAD Luxembourg ou de KTG supérieure à certains seuils déterminés, l'insolvabilité, les procédures d'exécution et l'abandon du projet TAD.

#### *Sûretés et garanties*

La facilité de crédit TAD est garantie par TAD Luxembourg et KTG. TAD Canco a consenti une sûreté de premier rang grevant l'ensemble des biens meubles et immeubles qu'elle détient actuellement et ultérieurement, y compris ses titres de capitaux propres de TAD Luxembourg. KTG a consenti une sûreté de premier rang grevant l'ensemble des biens meubles et immeubles qu'elle détient actuellement et ultérieurement, y compris l'usine de Memphis, la machine TAD et tous les droits de KTG aux termes des contrats significatifs auxquels elle est partie. TAD Luxembourg a consenti une sûreté grevant l'ensemble des titres de capitaux propres qu'elle détient dans KTG et l'ensemble des droits aux termes des conventions significatives. Des conventions de compte bloqué ont aussi été conclues en faveur de la Caisse.

## **INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES**

### **RISQUE DE CHANGE**

Le risque de change s'entend du risque que le résultat de PK S.E.C. fluctue en raison de la variation du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain, étant donné que les résultats financiers sont présentés en dollars canadiens. PK S.E.C. vend certains de ses produits en dollars américains selon le taux en vigueur. La majeure partie de son exposition au risque de change est naturellement compensée par les dépenses effectuées en dollars américains et par la dette libellée en dollars américains. En conséquence, à certains moments de l'année, PK S.E.C. peut être acheteur net ou vendeur net de dollars américains.

Au 31 décembre 2013, le passif net libellé en dollars américains de PK S.E.C. s'élevait à 50,0 M\$ (46,0 M\$ au 31 décembre 2012). Une augmentation (diminution) de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait entraîné une augmentation (diminution) de 2,5 M\$ du résultat net avant impôt pour l'exercice 2013 (2,3 M\$ pour l'exercice 2012). PK S.E.C. surveille en permanence le risque de change et le gère en concluant à l'occasion des contrats de change à terme, et pourrait continuer de le faire à l'avenir.

## **RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT**

Le risque de taux d'intérêt de PK S.E.C. découle de sa dette à long terme à taux variable relative à la facilité de crédit renouvelable. Au 31 décembre 2013, les dettes à taux variable de PK S.E.C. totalisaient néant (0,1 M\$ au 31 décembre 2012) et l'exposition de la société au risque de taux d'intérêt était, par conséquent, négligeable. La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel canadien, au taux de base américain, aux taux des acceptations bancaires ou au taux LIBOR, majorés des marges applicables. La marge applicable aux emprunts varie de 0,20 % à 2,50 %.

De temps à autre, PK S.E.C. utilise des swaps de taux d'intérêt pour gérer une partie de son exposition aux variations des taux d'intérêt sur ses facilités de crédit. Au cours de l'exercice 2012, PK S.E.C. avait un swap de taux d'intérêt sur ses facilités de crédit renouvelables.

Le swap de taux d'intérêt a été résilié au troisième trimestre de 2012. PK S.E.C. a payé des frais de 0,4 M\$ liés à la résiliation du swap.

PK S.E.C. n'avait aucun swap de taux d'intérêt ou dérivé de taux d'intérêt en cours aux 31 décembre 2013 et 2012.

## **RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de PK S.E.C. qui sont exposés au risque de crédit sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres créances et les contrats dérivés sur marchandises. PK S.E.C. dépose sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie et conclut son swap de taux d'intérêt et ses contrats dérivés sur marchandises auprès d'institutions financières très solvables.

PK S.E.C. vend ses produits à une variété de clients selon certaines modalités de paiement, ce qui l'expose au risque de crédit. Les créances clients ordinaires sont recouvrables dans les 30 jours suivant la date de facturation, et les montants non recouverts plus de 90 jours à compter de la date de facturation sont considérés comme des montants en souffrance. PK S.E.C. évalue couramment la solvabilité de ses clients et atténue les risques qu'elle identifie essentiellement en abaissant les limites de crédit des comptes à haut risque. Les clients de PK S.E.C. sont des sociétés bien établies, ce qui fait que PK S.E.C. a subi peu de pertes financières liées au risque de crédit. Par conséquent, PK S.E.C. estime que son exposition au risque de crédit est limitée.

## **RISQUE DE LIQUIDITÉ**

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de disposer de suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de veiller à ce que PK S.E.C. dispose de facilités de crédit autorisées suffisantes comme sources de financement. Au 31 décembre 2013, PK S.E.C. disposait d'une somme de 87,7 M\$ en trésorerie et en équivalents de trésorerie (121,5 M\$ au 31 décembre 2012) et disposait de lignes de crédit inutilisées de 92,6 M\$ (162,5 M\$ au 31 décembre 2012). PK S.E.C. établit des projections pour s'assurer de disposer des fonds suffisants pour satisfaire à ses obligations. Elle veille à ce que sa facilité de crédit n'arrive pas à échéance avant deux ans afin de diminuer les risques de refinancement. Pour pouvoir respecter ses obligations, PK S.E.C. doit recouvrer ses créances clients dans un délai opportun et disposer d'un excédent de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisants par rapport à ses besoins prévus. La totalité des dettes fournisseurs et autres montants à payer de PK S.E.C., qui s'établissaient à 188,5 M\$ au 31 décembre 2013 (186,3 M\$ au 31 décembre 2012), sont exigibles dans les 12 mois suivant la date de clôture.

PK S.E.C. estime que ses flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, jumelés à sa trésorerie et à ses facilités de crédit disponibles lui fournissent des fonds suffisants pour satisfaire à ses obligations.

## **RISQUE MARCHANDISES**

Le risque marchandises est le risque que les flux de trésorerie futurs liés à l'achat des matières premières fluctuent en raison des variations du prix des marchandises. Le prix de la fibre, principale matière première de PK S.E.C., varie selon les conditions du marché. PK S.E.C. atténue son exposition au risque marchandises en transférant au client l'augmentation du coût de ses approvisionnements par des hausses de prix. Pour gérer le risque marchandises, PK S.E.C. conclut de temps à autre des contrats à terme standardisés.

## **TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES**

Kruger fournit des services de gestion et de soutien à PK S.E.C., notamment des services de gestion et d'administration, de comptabilité et de fiscalité, de finance, de trésorerie, de gestion des avantages sociaux et des ressources humaines, des services d'assurance, ainsi que des services d'approvisionnement et des services d'ingénierie. Ces services sont rendus aux termes d'une convention de services de gestion. PK S.E.C. verse à Kruger des honoraires de gestion annuels de 4,0 M\$.

PK S.E.C. loue également des entrepôts situés à Laval (Québec) et à Vancouver (Colombie-Britannique) auprès d'une entité dans laquelle une entreprise associée de Kruger détient une participation de 50 %.

PK S.E.C. achète certaines fournitures et certains services de Kruger et de ses entreprises associées, notamment de la fibre et de petites quantités de pâte et de fournitures d'emballage. Ces transactions se déroulent généralement dans des conditions de concurrence normale. Il est également possible pour PK S.E.C. de se procurer ces biens et services auprès de tiers fournisseurs.

Les ventes de produits et la prestation de services à Kruger pour l'exercice 2013 se sont chiffrées à 7,7 M\$ (4,3 M\$ pour l'exercice 2012). Les ventes de produits aux filiales de Kruger pour l'exercice 2013 ont été de 0,6 M\$ (0,2 M\$ pour l'exercice 2012).

Les achats de biens et de services effectués auprès de Kruger pour l'exercice 2013 se sont élevés à 49,4 M\$ (54,7 M\$ pour l'exercice 2012). Les achats de biens et de services des filiales de Kruger se sont élevés à 9,5 M\$ pour l'exercice 2013 (9,4 M\$ pour l'exercice 2012). Les achats de produits auprès de Kruger et de parties liées sont effectués selon des conditions commerciales normales. Ces achats de biens et de services sont pris en compte le coût des produits vendus et les charges opérationnelles aux états consolidés du résultat global. Pour l'exercice 2013, Kruger Inc. a perçu des honoraires de gestion de 4,0 M\$ (9,2 M\$ pour l'exercice 2012) se rapportant à des services de gestion fournis à PK S.E.C.

## **ARRANGEMENTS NON COMPTABILISÉS**

PK S.E.C. a conclu des contrats de location simple portant sur des terrains, des immeubles, des services de TI, des véhicules et autre matériel et outillage. Les obligations contractuelles découlant de ces contrats de location simple sont décrites à la sous-rubrique « Obligations contractuelles » de la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement » du présent rapport de gestion.

## **ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES**

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux IFRS, lesquelles requièrent que la direction de PK S.E.C. fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et les informations à fournir dans les états financiers et les notes annexes. La direction de PK S.E.C. évalue continuellement les estimations et hypothèses qu'elle utilise. Ces estimations et hypothèses reposent sur les informations financières historiques de la direction de PK S.E.C., sur sa meilleure connaissance des événements et situations actuels, ainsi que des activités que PK S.E.C. pourrait entreprendre dans l'avenir. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations de manière significative. Les estimations et hypothèses décrites dans la présente rubrique reposent sur un jugement complexe et subjectif pouvant être incertain, et des changements d'estimations et d'hypothèses pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers.

## **CONSTATATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES**

Les produits des activités ordinaires de PK S.E.C. découlent essentiellement de la vente directe aux détaillants, aux grossistes et aux distributeurs. Aux termes de l'accord habituel entre PK S.E.C. et ses clients, ceux-ci doivent fournir un bon de commande valable. Les produits des activités ordinaires liés à la vente de produits sont comptabilisés lorsque les produits sont expédiés au client ou qu'ils atteignent leur destination, selon les modalités d'expédition préétablies.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés déduction faite des rabais, escomptes et remises offerts aux clients dans le cours normal des activités. Ces déductions sont offertes en fonction des conventions avec les clients, des estimations et des données antérieures. Les changements d'estimations sont constatés dans la période au cours de laquelle le changement est connu.

## **AVANTAGES DU PERSONNEL**

Le coût et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite de PK S.E.C., qui comprennent les RRPDE, des régimes complémentaires de retraite et le régime de rentes, ainsi que d'autres régimes d'avantages sont comptabilisés d'après les évaluations actuarielles qui reposent sur les hypothèses formulées par la direction de PK S.E.C. Ces hypothèses comprennent le taux d'actualisation, le rendement à long terme prévu des actifs des régimes, le taux d'augmentation prévu du coût des soins de santé, le taux de croissance des salaires, ainsi que l'âge de départ à la retraite et les taux de mortalité. Ces hypothèses sont révisées par la direction et les actuaires de PK S.E.C. chaque trimestre. Le taux d'actualisation (fondé sur les taux du marché), le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes et le taux d'augmentation prévu du coût des soins de santé constituent les trois principales hypothèses.

## **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles détenues et utilisées sont soumises à un test de dépréciation lorsque des circonstances laissent croire que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité, c'est-à-dire la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») pertinent. La perte de valeur comptabilisée, le cas échéant, correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement qui génère des flux de trésorerie identifiables et indépendants.

## **EXPANSION DU PROJET TAD**

Les coûts liés au projet TAD qui ont été incorporés au coût des actifs connexes comprennent les charges d'intérêts, les coûts liés aux travaux d'ingénierie et les frais juridiques. PK S.E.C. a retenu les services d'un tiers pour l'aider à répartir les coûts entre les immeubles et le matériel. Le rapport du tiers est terminé et a été appliqué aux résultats financiers de l'exercice 2013.

## **OBLIGATIONS DE DÉMANTÈLEMENT ET DE REMISE EN ÉTAT DES LIEUX ET OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS**

Les obligations de démantèlement et de remise en état des lieux et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles se produisent s'il est possible de faire une estimation raisonnable de leur juste valeur. L'estimation est ajoutée à la valeur comptable de l'actif connexe et amortie sur la durée d'utilité restante estimative de l'actif en question. Le passif augmente en raison de l'accroissement de la juste valeur découlant de l'écoulement du temps et l'augmentation est imputée aux charges opérationnelles de la période.

PK S.E.C. a constitué une provision pour tenir compte de la juste valeur estimative de l'obligation potentielle, aux termes d'un contrat de location d'un terrain, de démolir les immeubles d'une de ses installations et de remettre le terrain à l'état initial à la fin du contrat de location (y compris les travaux de remise en état des lieux). Le contrat de location actuel vient à échéance en 2028 et peut être prorogé. PK S.E.C. évalue sa provision au titre des obligations de démantèlement et de remise en état des lieux et des obligations de mise hors service d'immobilisations chaque année, ou plus fréquemment s'il survient des événements ou des circonstances nécessitant des ajustements aux principales estimations et hypothèses. Afin de déterminer la provision au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, PK S.E.C. doit formuler des estimations et des hypothèses importantes, puisque de nombreux facteurs influenceront sur le montant qui sera à payer en définitive. Ces facteurs comprennent des estimations concernant l'ampleur des activités de remise en état et les coûts qui y sont associés, l'évolution des technologies, les changements à la réglementation, la hausse des coûts comparativement aux taux d'inflation et les variations du taux d'actualisation. De plus, l'estimation des coûts de la restauration environnementale est fondée sur un certain nombre d'hypothèses qui sont par nature difficiles à déterminer, et rien ne garantit que les coûts réels ne différeront des estimations à l'égard des résultats d'essais en environnement, des modifications des lois et règlements, ou de la mise en application de politiques ou d'autres facteurs. Ces incertitudes pourraient faire en sorte que les dépenses réelles futures diffèrent des montants prévus présentés. La direction a fait appel à une tierce partie pour l'aider à estimer les obligations de remise en état des lieux. La provision à la date de clôture correspond à la meilleure estimation de la direction de PK S.E.C. de la valeur actualisée des obligations de démantèlement et de remise en état des lieux et des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Le montant estimatif non actualisé pour s'acquitter de cette obligation devrait être de l'ordre de 10,6 M\$ à 13,7 M\$. Pour estimer le passif, PK S.E.C. a utilisé un taux d'actualisation de 4,25 %. Au 31 décembre 2013, un passif de 5,3 M\$ (4,9 M\$ pour l'exercice 2012) avait été inscrit dans les provisions.

## **PARTS DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE**

Le 13 décembre 2012, dans le cadre de l'émission de parts de PK S.E.C. en faveur de PTKP, la convention de société en commandite a été modifiée afin d'exiger de PK S.E.C., sous réserve de conformité avec les obligations contractuelles et les lois applicables, qu'elle verse des distributions à ses commanditaires d'un montant suffisant pour permettre à PTKP de s'acquitter de son obligation de paiement de l'impôt sur le résultat fédéral et provincial (la « distribution à des fins fiscales »). Chaque commanditaire a droit à sa quote-part de la distribution à des fins fiscales de chaque exercice. À la lumière de cette obligation, PK S.E.C. a déterminé qu'il était approprié de reclasser une partie de ses capitaux propres dans les passifs envers ses commanditaires, comme l'exigent les IFRS, l'obligation répondant à la définition d'un passif financier aux fins comptables. En conséquence, une tranche de 118,6 M\$ des capitaux propres a été reclassée dans les passifs au titre de cette obligation. Le reclassement se rapporte à une obligation précédemment présentée envers les commanditaires de PK S.E.C. La valeur comptable du passif lié aux parts de société en commandite a été réévaluée à 117,8 M\$ au 31 décembre 2013. Cette variation de 0,7 M\$ a été comprise dans les charges opérationnelles. Le reclassement ne modifie pas les droits des commanditaires de PK S.E.C. ni les obligations envers ceux-ci, et ne donne lieu à aucune modification dans les états financiers de PTKP. Ce montant reflète l'estimation par PK S.E.C. de la valeur actualisée nette du passif financier découlant de l'obligation de verser la distribution à des fins fiscales d'après les estimations du résultat imposable de PK S.E.C. et au moyen d'un taux d'actualisation de 11,50 % et d'un taux de croissance final de 0 %. Les projections du résultat imposable sont fondées sur d'autres hypothèses, notamment des estimations des montants déductibles et des taux d'imposition. Le résultat imposable peut différer sensiblement du résultat comptable en raison à la fois du moment et des écarts permanents attribuables aux lois fiscales en vigueur; par conséquent, les variations de l'obligation liée aux parts de société en commandite ne sont pas forcément représentatives de la rentabilité future prévue de PK S.E.C.

## **COMPTABILISATION SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE**

PTKP comptabilise sa participation dans PK S.E.C. selon la méthode de la mise en équivalence. La décision d'utiliser cette méthode pour comptabiliser une participation, surtout si le pourcentage de participation est inférieur à 20 %, tient compte de divers facteurs et circonstances, et elle requiert en fin de compte l'exercice du jugement. La direction a examiné les conventions et a évalué les droits de PTKP. Étant donné que PTKP occupe trois des neuf sièges au conseil d'administration de PKGP, la direction a conclu que PTKP a la capacité d'exercer une influence notable sur PK S.E.C.

## **ESTIMATIONS DE LA JUSTE VALEUR ET INCIDENCE SUR LE RÉSULTAT TIRÉ DES PARTICIPATIONS COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE**

PTKP a posé certaines hypothèses pour déterminer les ajustements de la valeur comptable des actifs et des passifs de l'entreprise associée, PK S.E.C., au moment de l'acquisition. Ces hypothèses comprennent le taux de redevances, le taux d'actualisation, le taux moyen pondéré du coût du capital et les valeurs de remplacement des immobilisations corporelles. Les hypothèses sont fondées sur des sociétés comparables du même secteur d'activité. Les ajustements découlant de la comptabilisation de la participation dans l'entreprise associée sont présentés à la note 5 des états financiers de PTKP.

## **IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

PTKP n'a pas comptabilisé à la date d'acquisition les actifs et les passifs d'impôt différé liés aux différences entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs de PK S.E.C. Par conséquent, PTKP suit de près les différences temporaires qui ont fait l'objet de l'exemption relative à la comptabilisation initiale et comptabilise les différences temporaires nouvellement établies à mesure qu'elles se produisent. L'établissement des différences temporaires faisant l'objet de l'exemption relative à la comptabilisation initiale fait largement appel au jugement.

## **CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES ET NORMES COMPTABLES FUTURES**

### **NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013**

IFRS 7, « Instruments financiers – Informations à fournir », a été modifiée afin d'y inclure de nouvelles exigences d'information sur la compensation d'instruments financiers. Les modifications apportées à IFRS 7 exigent des entités qu'elles fournissent de l'information concernant les droits à compensation et les accords connexes (p. ex., les exigences en matière de garantie) pour les instruments financiers faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire. Les modifications ont été appliquées de façon rétrospective. La société en commandite n'ayant pas établi de convention de compensation, l'application de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés.

IFRS 10, États financiers consolidés, exige qu'une entité consolide les comptes d'une entité détenue lorsqu'elle contrôle l'entité détenue, qu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité détenue et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Selon les IFRS antérieures, la consolidation était nécessaire lorsqu'une entité détenait le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité en vue de tirer des avantages de ses activités. IFRS 10 remplace SIC-12, Consolidation – Entités ad hoc, et des parties d'IAS27, États financiers consolidés et individuels. L'adoption de cette modification n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, établit les obligations d'information sur les participations dans d'autres entités comme les filiales, les partenariats, les entreprises associées et les entités structurées non consolidées. La norme maintient les exigences d'information actuelles et étoffe sensiblement les informations à fournir sur la nature des intérêts détenus par une entité dans d'autres entités et les risques qui y sont associés. L'adoption de cette norme n'a pas eu une incidence significative sur les états financiers consolidés.

IFRS 13, Évaluation de la juste valeur, est une norme exhaustive visant à normaliser le processus d'évaluation de la juste valeur et de présentation d'informations à cet égard devant être suivi pour l'ensemble des IFRS. La nouvelle norme définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Selon les IFRS antérieures, les directives concernant l'évaluation et la présentation de la juste valeur se retrouvaient dispersées dans les normes précises exigeant l'évaluation de la juste valeur, d'où un manque de clarté ou d'uniformité pour ce qui est de l'information à fournir. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

IAS 1, Présentation des états financiers, a été modifiée afin d'exiger des entités qu'elles séparent en deux groupes les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global, selon qu'ils sont susceptibles ou non d'être reclassés ultérieurement. Les entités qui choisissent de présenter les autres éléments du résultat global avant impôt sont tenues de présenter séparément le montant de l'impôt se rapportant à chaque groupe. Ces modifications ont été appliquées de façon rétrospective et la présentation des autres éléments du résultat global a été modifiée afin de tenir compte de ces changements. Outre les changements à la présentation susmentionnés, les changements apportés à IAS 1 n'ont eu aucune incidence sur le résultat net, sur les autres éléments du résultat global et sur le total du résultat global.

IAS 19, Avantages du personnel, a été modifiée afin d'apporter des changements importants à la comptabilisation et à l'évaluation de la charge au titre des régimes à prestations définies et des indemnités de fin de contrat de travail et afin d'améliorer les informations à fournir concernant tous les avantages du personnel. D'autres modifications ont été apportées en ce qui concerne la comptabilisation, l'évaluation et le classement, y compris une nouvelle définition des avantages à court terme et des autres avantages à long terme, des indications sur le traitement de l'impôt afférent aux régimes d'avantages, des indications sur les caractéristiques liées au partage des risques et des coûts et des obligations d'information plus étoffées. La société en commandite a comptabilisé la composante intérêts du coût des prestations définies et du coût des avantages postérieurs au départ à la retraite comme coût financier.

IAS 19 (modifiée en 2011), Avantages du personnel, apporte des modifications à certaines exigences relatives à la comptabilisation des régimes à prestations définies et des indemnités de fin de contrat de travail. IAS 19 exige que les passifs (actifs) nets au titre des prestations définies soient comptabilisés dans l'état de la situation financière et ne permet pas le report des écarts actuariels ou des coûts des services passés comme c'était le cas auparavant. Les coûts des services passés doivent être comptabilisés en résultat dès qu'ils sont engagés. Le rendement prévu des actifs des régimes n'est plus pris en compte dans la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Désormais, la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi comprend les intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies calculés selon un taux d'actualisation fondé sur les rendements de marché pour les obligations de catégorie investissement. Les réévaluations des écarts actuariels, le rendement réel des actifs des régimes (compte non tenu de la composante intérêts nets) ainsi que toute variation du plafond de l'actif sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. La société en commandite continue de comptabiliser immédiatement dans ses résultats non distribués tout ajustement touchant les régimes de retraite qui a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. La société en commandite continue aussi de comptabiliser la charge (le produit) d'intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des avantages postérieurs à l'emploi dans ses charges (produits) aux états consolidés résumés du résultat global.

La société en commandite a adopté ces modifications de façon rétrospective. La charge financière au titre des avantages postérieurs à l'emploi et la charge au titre des avantages du personnel pour la période correspondante ont été ajustées pour rendre compte des modifications comptables touchant les régimes à prestations définies.

## NORMES COMPTABLES FUTURES

Les normes révisées et modifications ci-après s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, et leur application anticipée est permise. La direction de PK S.E.C. et la direction de PTKP n'ont pas encore évalué l'incidence de ces normes et modifications ni déterminé si elles les appliqueront de façon anticipée, sauf indication contraire ci-après.

IFRS 9, Instruments financiers, publiée en novembre 2009, porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers. Elle remplace les modèles d'évaluation et les catégories multiples d'IAS 39, Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation, pour les instruments d'emprunt par un nouveau modèle d'évaluation hybride ne comportant que deux catégories, soit le coût amorti et la juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 remplace aussi les modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres. Ces instruments sont comptabilisés soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Lorsque les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dividendes sont comptabilisés dans le résultat net dans la mesure où ils ne représentent pas clairement un rendement du capital investi; toutefois, les autres profits et pertes (y compris les pertes de valeur) liés à ces instruments demeurent dans le cumul des autres éléments du résultat global de façon indéterminée. En octobre 2010, des exigences ont été ajoutées à IFRS 9 en ce qui concerne les passifs financiers, lesquelles reprennent essentiellement les dispositions existantes d'IAS 39, si ce n'est du fait que les variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement comptabilisées en autres éléments du résultat global.

IFRS 9 a été modifiée en novembre 2013 pour i) intégrer des lignes directrices concernant la comptabilité de couverture, ii) permettre aux entités d'adopter par anticipation l'exigence de comptabilisation des variations de la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre à l'entité découlant de passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global sans devoir adopter le reste d'IFRS 9, et iii) éliminer la date d'entrée en vigueur obligatoire du 15 janvier 2015, bien que la norme puisse être adoptée par anticipation.

Les modifications apportées à IAS 32, Compensation des actifs financiers et des passifs financiers, établissent les règles en matière de compensation des actifs et des passifs financiers. La norme modifiée précise qu'un actif ou un passif financier doit être compensé et que le montant net doit être présenté si, et seulement si, l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Ces modifications exigent une clarification de quatre principaux critères : la définition du droit juridiquement exécutoire de compenser les montants, le fait pour l'entité de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément, la compensation des garanties et l'unité de comptabilisation pour l'application des exigences de matière de compensation. La modification est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

IAS 39, Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation, a été modifiée dans le but de maintenir la comptabilité de couverture lorsqu'un instrument de couverture à une contrepartie centrale fait l'objet d'une novation qui satisfait à des critères spécifiques.

IAS 36, Dépréciation d'actifs, a été modifiée afin de lever l'obligation d'information relative à la valeur recouvrable lorsqu'une UGT comporte un goodwill ou des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et qu'il n'y a pas de dépréciation; de rendre obligatoire de fournir le montant recouvrable d'un actif ou d'une UGT lorsqu'une perte de valeur a été comptabilisée ou reprise; et d'exiger des informations détaillées sur l'évaluation de la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsqu'une perte de valeur a été comptabilisée ou reprise.

Améliorations annuelles en 2012 – améliorations et modifications aux normes actuelles ainsi qu'aux fondements de conclusions et autres directives mentionnées ci-dessous, applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

- IFRS 2, Paiement fondé sur des actions, modifie la définition de « conditions d'acquisition des droits » et de « condition de marché » et définit les « conditions de performance » et les « conditions de service » (auparavant, comprises dans la définition de conditions d'acquisition des droits).
- IFRS 3, Regroupements d'entreprises (ainsi que les modifications découlant d'autres normes), précise qu'une contrepartie éventuelle classée en actif ou en passif doit être évaluée à la juste valeur à chaque date de clôture.

## PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES ANNUELLES

Le tableau qui suit présente les principales données financières annuelles de PTKP et de PK S.E.C :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
<b>Information financière de PTKP</b>		
Total de l'actif	163,2	139,6
Total du passif	5,2	—
<b>Information financière de PK S.E.C.</b>		
Total de l'actif	1 161,5	1 095,3
Total du passif	808,3	849,2

## PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

Le tableau suivant présente un sommaire des résultats financiers trimestriels de PK S.E.C. pour les huit derniers trimestres. Les données financières de toutes les périodes sont présentées en millions de dollars canadiens.

### DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

	2013				2012 <sup>a)</sup>			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Produit des activités ordinaires	242,9	243,8	246,8	221,8	242,9	232,4	231,3	216,2
Résultat net de la période	7,6	14,2	15,4	11,7	5,4	20,0	15,6	0,4
<b>Rapprochement du résultat net et du BAIIA</b>								
<b>Résultat net</b>	<b>7,6</b>	<b>14,2</b>	<b>15,4</b>	<b>11,7</b>	5,4	20,0	15,6	0,4
Impôt sur le résultat	(1,2)	(1,3)	(3,5)	(4,9)	(2,4)	0,5	0,3	0,2
Charge d'intérêts	9,9	11,4	11,0	9,9	8,2	6,4	7,1	6,1
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	—	—	—	—	0,6	0,4	0,1	—
Dotations aux amortissements	9,9	7,7	9,0	7,5	10,9	6,0	5,8	6,1
Perte (profit) de change latente	1,4	(0,9)	1,6	0,9	0,8	(2,0)	1,0	(0,6)
Profit sur la réévaluation du passif lié aux parts de société en commandite	(0,7)	—	—	—	—	—	—	—
Coûts de restructuration	1,4	—	—	—	0,8	—	(0,5)	9,1
Perte de valeur (reprise) d'actifs non financiers	—	—	(1,8)	—	(1,3)	—	—	5,9
<b>BAIIA</b>	<b>28,3</b>	<b>31,1</b>	<b>31,7</b>	<b>25,1</b>	23,0	31,3	29,4	27,2

<sup>a)</sup> Les résultats financiers ont été ajustés pour tenir compte de l'application rétrospective de l'IAS 19, Avantages du personnel, tel qu'il est mentionné ci-dessus.

### RÉSULTAT OPÉRATIONNEL – COMPARAISON DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2013 ET DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2012

Les produits des activités ordinaires se sont établis à 242,9 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013, ce qui est stable par rapport au quatrième trimestre de 2012. L'incidence des six jours de ventes en moins au quatrième trimestre de 2013, par rapport au quatrième trimestre de 2012, a été compensée par les nouvelles activités liées au projet TAD aux États-Unis et par l'incidence favorable du change sur les ventes américaines. Les produits des activités ordinaires au Canada ont diminué de 4,7 M\$, ou 2,6 %, et ont augmenté aux États-Unis de 5,5 M\$, ou 9,4 %, l'incidence du change représentant environ 6 % de l'augmentation des produits des activités ordinaires aux États-Unis. Les produits des activités ordinaires de KTG (qui ont été tirés principalement des ventes réalisées aux États-Unis et qui comprennent les ventes intragroupes) se sont chiffrés à 56,3 M\$ au quatrième trimestre de 2013, en comparaison de 41,2 M\$ au quatrième trimestre de 2012.

Le coût des produits vendus s'est établi à 173,1 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013, contre 172,4 M\$ pour l'exercice 2012, soit une augmentation de 0,7 M\$, ou 0,4 %. En pourcentage des produits des activités ordinaires, le coût des produits vendus s'est établi à 71,2 % pour le quatrième trimestre de 2013, contre 71,0 % pour l'exercice 2012. Au cours du quatrième trimestre de 2013, le coût des produits vendus a été touché par les prix des marchandises, en particulier de la fibre, qui ont poursuivi leur montée. Les prix du marché de la pâte (pâte Kraft blanchie de résineux de l'hémisphère Nord) se sont établis en moyenne à 983 \$ US la tonne métrique au quatrième trimestre de 2013, comparativement à 863 \$ US la tonne métrique au quatrième trimestre de 2012. Les prix du gaz naturel ont remonté au quatrième trimestre de 2013, après avoir connu des creux historiques au cours de l'exercice 2012, et les fluctuations de change ont eu une incidence négative. Le coût des produits vendus a également subi l'incidence des six jours de vente en moins au quatrième trimestre de 2013, par rapport au quatrième trimestre de 2012.

Les charges opérationnelles se sont établies à 52,2 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013, contre 59,7 M\$ pour le quatrième trimestre de 2012, ce qui représente une baisse de 7,5 M\$, ou 12,5 %. En pourcentage des produits des activités ordinaires, les charges opérationnelles se sont établies à 21,5 % au quatrième trimestre de 2013, en comparaison de 24,6 % au quatrième trimestre de 2012. Cette diminution de 7,5 M\$ est attribuable à l'incidence des six jours de vente en moins au quatrième trimestre de 2013, par rapport au quatrième trimestre de 2012, à une baisse des charges de transport et de vente découlant du changement de la composition des ventes, à une baisse des charges de publicité et de promotion, à une diminution des frais de gestion au quatrième trimestre de 2013, ainsi qu'aux coûts directs et afférents du projet TAD et aux coûts de restructuration, engagés au quatrième trimestre de 2012, mais non au quatrième trimestre de 2013.

Le BAIIA du quatrième trimestre de 2013 s'est établi à 28,3 M\$, par rapport à 23,0 M\$ pour le quatrième trimestre de 2012, ce qui représente une augmentation de 5,3 M\$ attribuable surtout à une diminution des charges opérationnelles. Le BAIIA de KTG s'est établi à 7,2 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013, en comparaison d'une perte de 0,6 M\$ pour le quatrième trimestre de 2012. Le BAIIA de KTG pour le quatrième trimestre de 2012 comprenait un montant de 1,8 M\$ pour les charges directes et afférentes sans produit des activités ordinaires correspondant pour le projet TAD.

La charge d'intérêts s'est élevée à 9,9 M\$ au quatrième trimestre de 2013, contre 8,3 M\$ au quatrième trimestre de 2012, soit une hausse de 1,6 M\$. Cette augmentation est principalement attribuable à la charge d'intérêts liée au projet TAD comptabilisée au quatrième trimestre de 2013, laquelle avait été incorporé au coût des actifs en construction au quatrième trimestre de 2012; cette charge a été en partie compensée par la variation de la valeur des dérivés incorporés attribuable aux billets de premier rang non garantis.

Un produit d'impôt sur le résultat de 1,3 M\$ a été comptabilisé au quatrième trimestre de 2013, en comparaison d'un crédit d'impôt sur le résultat de 2,4 M\$ au quatrième trimestre de 2012. Cette variation de 1,1 M\$ est attribuable aux filiales de PK S.E.C. aux États-Unis et au Mexique. Comme il est expliqué précédemment, PK S.E.C. n'est pas directement assujettie à l'impôt en ce qui concerne son entreprise canadienne. Le produit d'impôt sur le résultat pour les quatrièmes trimestres de 2013 et de 2012 est principalement attribuable aux déductions fiscales additionnelles en lien avec le projet TAD. Le résultat imposable entre les mains des commanditaires s'est élevé à 2,1 M\$ au quatrième trimestre de 2013, en comparaison de 2,0 M\$ pour le quatrième trimestre de 2012.

Le résultat net s'est établi à 7,6 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013, contre 5,4 M\$ pour le quatrième trimestre de 2012, ce qui représente une augmentation de 2,2 M\$. Cette augmentation est principalement attribuable à une augmentation du BAIIA, en partie neutralisée par une hausse de la charge d'intérêts et par la baisse du crédit d'impôt différé au quatrième trimestre de 2013, par rapport au quatrième trimestre de 2012. KTG a inscrit une perte nette de 1,2 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013, en comparaison d'une perte nette de 1,3 M\$ pour le quatrième trimestre de 2012.

## **COMPARAISON DE L'INFORMATION SECTORIELLE DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2013 ET DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2012**

### ***Secteur des produits de consommation***

Les produits des activités ordinaires du secteur des produits de consommation se sont élevés à 202,1 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013, contre 199,1 M\$ pour le quatrième trimestre de 2012, ce qui représente une hausse de 3,0 M\$, ou 1,5 %. L'incidence d'une légère diminution du volume des ventes liée aux produits finis au Canada a été plus que compensée par les nouvelles activités en lien avec le projet TAD et par l'incidence favorable du change sur les ventes aux États-Unis. Les produits des activités ordinaires du secteur des produits de consommation ont augmenté aux États-Unis et diminué au Canada et au Mexique.

Le BAIIA du secteur des produits de consommation s'est établi à 27,2 M\$ au quatrième trimestre de 2013, par rapport à 24,7 M\$ au quatrième trimestre de 2012, ce qui représente une augmentation de 2,5 M\$, principalement attribuable à une augmentation des produits des activités ordinaires, particulièrement liée au projet TAD, et à la diminution des coûts opérationnels mentionnés précédemment.

### ***Secteur PHF***

Les produits des activités ordinaires du secteur PHF se sont élevés à 38,7 M\$ au quatrième trimestre de 2013, contre 41,7 M\$ au quatrième trimestre de 2012, ce qui représente une baisse de 3,0 M\$, ou 7,2 %, principalement attribuable à une baisse du volume des ventes. Les produits des activités ordinaires du secteur PHF ont diminué au Canada et aux États-Unis.

Le BAIIA du secteur des PHF correspond à un bénéfice de 1,3 M\$ au quatrième trimestre de 2013, en comparaison d'une perte de 1,7 M\$ au quatrième trimestre de 2012, ce qui représente une augmentation de 3,0 M\$. L'augmentation du BAIIA du secteur PHF est principalement attribuable à une amélioration de la composition des ventes, à une diminution des activités de promotion par rapport au quatrième trimestre de 2012 et à la diminution du coût des fibres recyclées.

## **Secteur Autres**

Les produits des activités ordinaires du secteur Autres se sont établis à 2,1 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013, contre 2,1 M\$ pour le quatrième trimestre de 2012.

Le BAIIA du secteur Autres correspond à une perte de 0,2 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013, en comparaison d'un bénéfice de 0,2 M\$ pour le quatrième trimestre de 2012.

## **DONNÉES SUR LES ACTIONS**

Le capital-actions autorisé de PTKP se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires. Au 18 mars 2014, 8 808 217 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Aux termes de la convention d'échange, Kruger peut, de temps à autre, échanger des parts de PK S.E.C. qu'elle détient contre des actions ordinaires, à raison de une part de PK S.E.C. pour une action ordinaire, sous réserve de certains ajustements prévus par la convention d'échange. Si, au 18 mars 2014, Kruger avait échangé la totalité des parts de PK S.E.C. qu'elle détient contre des actions ordinaires, elle détiendrait environ 83,3 % des actions ordinaires émises et en circulation. Au 18 mars 2014, aucun instrument potentiellement dilutif n'était en circulation.

Aux termes de la convention de société en commandite, PK S.E.C. peut émettre un nombre illimité de parts de PK S.E.C. Au 18 mars 2014, 52 780 028 parts de PK S.E.C. étaient émises et en circulation.

## **FACTEURS DE RISQUE**

Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs de risque liés à PTKP et à PK S.E.C. La direction de PK S.E.C. n'est au fait d'aucun changement important touchant les facteurs de risque liés à PTKP ou à PK S.E.C. qui soit survenu depuis la date de publication de ce document.

## **CONTRÔLES ET PROCÉDURES**

### ***Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière***

Les contrôles et procédures de communication de l'information de PTK et de PK S.E.C. (collectivement, les « sociétés ») ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que toute l'information pertinente est communiquée au chef de la direction, au chef des finances et au comité sur la politique d'information financière afin que les décisions appropriées puissent être prises en temps opportun en ce qui a trait à la communication de l'information financière au public.

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière ont été conçus par la direction, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers sont établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Les sociétés déposeront des attestations, signées par le chef de la direction et le chef des finances, auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »), au moment du dépôt de la notice annuelle des sociétés. Dans ces documents, le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent, en application du Règlement 52-109, de l'adéquation de l'information financière communiquée, de la conception et de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information financière des sociétés, et de la conception et de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent également de l'adéquation de l'information financière publiée dans les documents intermédiaires déposés auprès des autorités de réglementation. Dans ces documents intermédiaires, le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent en outre de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information financière des sociétés et de la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

Le comité d'audit des sociétés a examiné le présent rapport de gestion ainsi que les états financiers consolidés audités, et le Conseil d'administration des sociétés a approuvé ces documents aux fins de publication.

**Rapport de la direction à l'égard des contrôles et procédures de communication de l'information**

La direction, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances des sociétés, a évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication des sociétés (au sens du Règlement 52-109) et a conclu, au 31 décembre 2013, que ces contrôles et procédures étaient efficaces.

**Rapport de la direction sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière**

La direction, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances des sociétés, a évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière (au sens du Règlement 52-109). Pour son évaluation, la direction a utilisé les critères établis dans le rapport intitulé Internal Control – Integrated Framework (1992) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission. Se fondant sur cette évaluation, la direction ainsi que le chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 décembre 2013, les contrôles internes à l'égard de l'information financière des sociétés étaient efficaces. Cette évaluation a pris en compte la politique des sociétés en matière de communication d'informations financières et le fonctionnement du comité sur la politique d'information financière.

**INFORMATION COMPLÉMENTAIRE**

Un complément d'information sur PTKP et PK S.E.C., y compris la notice annuelle, peut être obtenu sur le site Web de SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Le 18 mars 2014

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

### **Aux actionnaires de Papiers Tissue KP Inc.**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Papiers Tissue KP Inc., qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2013 et 2012, les états du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 31 décembre 2012, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Papiers Tissue KP Inc. aux 31 décembre 2013 et 2012 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 31 décembre 2012, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

**Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés**

Toronto (Ontario)

**PAPIERS TISSU KP INC.**  
**ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	\$	\$
<b>Actif</b>		(note 5)
<b>Actifs courants</b>		
Distributions à recevoir	1 583	—
<b>Actifs non courants</b>		
Impôt différé (note 6)	—	105
Participation dans une entreprise associée (note 5)	161 584	139 499
<b>Total de l'actif</b>	<b>163 167</b>	<b>139 604</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Dividendes à payer (note 7)	1 583	—
Impôt à payer	580	—
	<b>2 163</b>	<b>—</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Impôt différé (note 6)	3 033	—
<b>Total du passif</b>	<b>5 196</b>	<b>—</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Actions ordinaires (note 7)	9 068	140 000
Surplus d'apport (note 7)	144 819	—
Résultats non distribués	709	(583)
Cumul des autres éléments du résultat global	3 375	187
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>157 971</b>	<b>139 604</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>163 167</b>	<b>139 604</b>

**Événements postérieurs à la date de clôture (note 7)**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**Approuvé par le conseil d'administration**

(signé)

David Spraley

Administrateur

(signé)

Huw Thomas

Administrateur

**PAPIERS TISSU KP INC.****ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL****Exercice clos le 31 décembre 2013 et période close le 31 décembre 2012**

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

	<b>2013</b>	Période du 1 <sup>er</sup> octobre 2012 au 31 décembre 2012
	\$	\$
		(note 5)
<b>Résultat tiré de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence (note 5)</b>	<b>1 113</b>	(989)
<b>Profit sur la réévaluation de l'option de surallocation (note 5)</b>	<b>375</b>	—
<b>Profit de dilution (note 7)</b>	<b>240</b>	—
<b>Résultat avant impôt sur le résultat</b>	<b>1 728</b>	(989)
<b>Impôt sur le résultat (note 6)</b>		
Impôt exigible	<b>580</b>	—
Impôt différé	<b>1 433</b>	(148)
	<b>2 013</b>	(148)
<b>Résultat net de la période</b>	<b>(285)</b>	(841)
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :</b>		
Réévaluation des prestations de retraite (déduction faite d'impôt de 1 215 \$ et de néant)	<b>8 130</b>	258
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite (déduction faite d'impôt de 13 \$)	<b>88</b>	—
<b>Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net :</b>		
Placements disponibles à la vente (déduction faite d'impôt de 2 \$)	<b>10</b>	—
Écarts de conversion (déduction faite d'impôt de 475 \$ et de 43 \$)	<b>3 178</b>	187
<b>Total des autres éléments du résultat global de la période</b>	<b>11 406</b>	445
<b>Résultat global de la période</b>	<b>11 121</b>	(396)
<b>Résultat de base par action</b>	<b>(0,03)</b>	<b>(0,11)</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation</b>	<b>8 752 830</b>	<b>8 000 001</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**PAPIERS TISSU KP INC.**

**ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**

**Exercice clos le 31 décembre 2013 et période close le 31 décembre 2012**

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

	Actions ordinaires		Surplus d'apport \$	Résultats non distribués \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total des capitaux propres \$
	Nombre	\$				
<b>1<sup>er</sup> octobre 2012</b>	—	—	—	—	—	—
Émission d'actions ordinaires (note 7)	8 000 001	140 000	—	—	—	140 000
Réévaluation des prestations de retraite	—	—	—	258	—	258
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	—	—	—	—	—	—
Écart de conversion	—	—	—	—	187	187
Résultat net de la période	—	—	—	(841)	—	(841)
<b>31 décembre 2012</b>	<b>8 000 001</b>	<b>140 000</b>	<b>—</b>	<b>(583)</b>	<b>187</b>	<b>139 604</b>
<b>1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>8 000 001</b>	<b>140 000</b>	<b>—</b>	<b>(583)</b>	<b>187</b>	<b>139 604</b>
Émission d'actions ordinaires (note 7)	792 973	13 887	—	—	—	13 887
Dividendes à payer	—	—	—	(1 583)	—	(1 583)
Dividendes versés	—	—	—	(5 058)	—	(5 058)
Réduction du solde légal de capital déclaré (note 7)	—	(144 819)	144 819	—	—	—
Réévaluation des prestations de retraite	—	—	—	8 130	—	8 130
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraites	—	—	—	88	—	88
Placements disponibles à la vente	—	—	—	—	10	10
Écart de conversion	—	—	—	—	3 178	3 178
Résultat net de la période	—	—	—	(285)	—	(285)
<b>31 décembre 2013</b>	<b>8 792 974</b>	<b>9 068</b>	<b>144 819</b>	<b>709</b>	<b>3 375</b>	<b>157 971</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**KP TISSUE INC.****TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE****Exercice clos le 31 décembre 2013 et période close le 31 décembre 2012**

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	2013	31 décembre 2013 1 <sup>er</sup> octobre 2012 au 31 décembre 2012
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Résultat net de la période	(285)	(841)
Éléments hors trésorerie		
Résultat tiré de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(1 113)	989
Profit sur la réévaluation de l'option de surallocation	(375)	—
Profit de dilution	(240)	—
Impôt exigible	580	—
Impôt différé	1 433	(148)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Participation dans une entreprise associée (note 5)	(13 887)	(140 000)
Distributions reçues	5 058	—
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement</b>	<b>(8 829)</b>	<b>(140 000)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Émission d'actions ordinaires (note 7)	13 887	140 000
Dividendes versés	(5 058)	—
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>	<b>8 829</b>	<b>140 000</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour la période</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

## **I RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Papiers Tissu KP Inc. (« PTKP » ou la « société ») a été constituée le 1<sup>er</sup> octobre 2012 aux termes de statuts constitutifs sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Au 31 décembre 2013, la société détenait une participation de 16,7 % (15,7 % au 31 décembre 2012) dans Produits Kruger S.E.C. (« PK S.E.C. »), société ayant pour activités principales de produire, de distribuer, de commercialiser et de vendre une vaste gamme de produits de papiers jetables, notamment du papier hygiénique, du papier mouchoir, des essuie-tout et des serviettes de table, tant pour le marché des produits de consommation que pour le marché hors foyer en Amérique du Nord. Le siège social de la société est situé à Mississauga, en Ontario, au Canada.

## **2 MODE DE PRÉSENTATION**

Les présents états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles que celles-ci ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), conformément aux interprétations de l'International Financial Reporting Committee approuvées par le Conseil des normes comptables du Canada aux fins de l'intégration dans la Partie I du Manuel de CPA Canada – Comptabilité. Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 18 mars 2014.

## **3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les principales méthodes comptables adoptées pour la préparation des présents états financiers sont les suivantes :

a) *Participation dans des entreprises associées*

La société entend par « entreprises associées » les entités sur lesquelles elle exerce une influence notable sans toutefois en détenir le contrôle. La société comptabilise sa participation dans de telles entreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est comptabilisée initialement au coût, puis sa valeur comptable est ajustée pour prendre en compte la quote-part revenant à la société du résultat des entreprises associées présenté dans le résultat et du résultat global des entreprises associées présenté dans les autres éléments du résultat global.

Les profits latents sur les transactions entre la société et les entreprises associées sont éliminés proportionnellement à la participation de la société dans ces entreprises. Les pertes latentes sont également éliminées à moins que la transaction ne procure une indication de dépréciation de l'actif transféré. Les profits ou pertes de dilution découlant des variations des participations dans les entreprises associées sont comptabilisés dans le résultat.

La société évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication objective de dépréciation de ses participations dans des entreprises associées. Dans l'affirmative, la valeur comptable de la quote-part des actifs sous-jacents des entreprises associées qui revient à la société est ramenée à sa valeur recouvrable nette (c'est-à-dire, la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité), et la perte de valeur est comptabilisée en résultat dans les autres profits et pertes (montant net).

b) *Impôt sur le résultat*

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé dans le résultat sauf dans la mesure où il se rapporte aux éléments comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres; dans ce cas, l'impôt sur le résultat est aussi comptabilisé directement dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres, selon le cas.

L'impôt exigible représente l'impôt à payer prévu sur le bénéfice imposable de l'exercice, aux taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture, et tout ajustement de l'impôt à payer à l'égard des exercices antérieurs.

### **3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

En général, l'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables. Toutefois, l'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif acquis ou d'un passif repris dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, à la date de la transaction, n'avait pas de répercussion sur le résultat comptable ou fiscal. Un actif ou un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires liées à des participations dans des filiales et dans des entreprises associées sauf, dans le cas des filiales, lorsque la société peut décider de la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et qu'il est probable que cette différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

L'impôt différé est établi sur une base non actualisée selon les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture censés s'appliquer lorsque l'actif d'impôt différé sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel les différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont classés dans les actifs ou les passifs non courants.

c) *Résultat par action*

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en réduction des capitaux propres.

d) *Résultat par action*

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la société pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des instruments ayant un effet dilutif. Le nombre d'actions inclus relativement aux options, aux bons de souscription et aux instruments analogues est calculé au moyen de la méthode du rachat d'actions. La société ne dispose à l'heure actuelle d'aucun instrument potentiellement dilutif.

e) *Normes comptables appliquées à l'exercice clos le 31 décembre 2013*

i) IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, établit les obligations d'information sur les participations dans d'autres entités comme les filiales, les partenariats, les entreprises associées et les entités structurées non consolidées. La norme maintient les exigences d'information actuelles et étoffe sensiblement les informations à fournir sur la nature des intérêts détenus par une entité dans d'autres entités et les risques qui y sont associés. L'adoption de cette norme n'a pas eu une incidence significative sur les états financiers.

ii) IFRS 13, Évaluation de la juste valeur, est une norme exhaustive visant à normaliser le processus d'évaluation de la juste valeur et de présentation d'informations à cet égard devant être suivi pour l'ensemble des IFRS. La nouvelle norme définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Selon les IFRS, les directives concernant l'évaluation et la présentation de la juste valeur sont dispersées dans les normes précises exigeant l'évaluation de la juste valeur, d'où un manque de clarté ou d'uniformité pour ce qui est de l'information à fournir. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers.

iii) IAS 1, Présentation des états financiers, a été modifiée afin d'exiger des entités qu'elles séparent en deux groupes les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global, selon qu'ils sont susceptibles ou non d'être reclassés ultérieurement. Les entités qui choisissent de présenter les autres éléments du résultat global avant impôt sont tenues de présenter séparément le montant de l'impôt se rapportant à chaque groupe. Ces modifications ont été appliquées de façon rétrospective et la présentation des autres éléments du résultat global a été modifiée afin de tenir compte de ces changements. Outre les changements à la présentation susmentionnés, les changements apportés à IAS 1 n'ont eu aucune incidence sur le résultat net, sur les autres éléments du résultat global et sur le total du résultat global.

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

f) *Normes comptables publiées mais non encore appliquées*

Les normes révisées et modifications aux normes existantes suivantes entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, sauf, comme il est indiqué ci-dessous, lorsque l'application anticipée est permise. La société continue son évaluation de l'incidence de ces normes et modifications et n'a pas encore déterminé si elle les adoptera de façon anticipée.

- i) IFRS 9, Instruments financiers, publiée en novembre 2009, porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers. Elle remplace les modèles d'évaluation et les catégories multiples d'IAS 39, Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation, pour les instruments d'emprunt par un nouveau modèle d'évaluation hybride ne comportant que deux catégories, soit le coût amorti et la juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 remplace aussi les modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres. Ces instruments sont comptabilisés soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Lorsque les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dividendes sont comptabilisés dans le résultat net dans la mesure où ils ne représentent pas clairement un rendement du capital investi; toutefois, les autres profits et pertes (y compris les pertes de valeur) liés à ces instruments demeurent dans le cumul des autres éléments du résultat global de façon indéterminée. En octobre 2010, des exigences ont été ajoutées à IFRS 9 en ce qui concerne les passifs financiers, lesquelles reprennent essentiellement les dispositions existantes d'IAS 39, si ce n'est du fait que les variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement comptabilisées en autres éléments du résultat global. La modification entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

IFRS 9 a été modifiée en novembre 2013 pour i) intégrer des lignes directrices concernant la comptabilité de couverture, ii) permettre aux entités d'adopter par anticipation l'exigence de comptabilisation des variations de la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre à l'entité découlant de passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global sans devoir adopter le reste d'IFRS 9, et iii) éliminer la date d'entrée en vigueur obligatoire du 15 janvier 2015, bien que la norme puisse être adoptée par anticipation.

- ii) Les modifications apportées à IAS 32, Compensation des actifs financiers et des passifs financiers, établissent les règles en matière de compensation des actifs et des passifs financiers. La norme modifiée précise qu'un actif ou un passif financier doit être compensé et que le montant net doit être présenté si, et seulement si, l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Ces modifications exigent une clarification de quatre principaux critères : la définition du droit juridiquement exécutoire de compenser les montants, le fait pour l'entité de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément, la compensation des garanties et l'unité de comptabilisation pour l'application des exigences de matière de compensation. La modification est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- iii) Améliorations annuelles en 2012 – améliorations et modifications aux normes actuelles ainsi qu'aux fondements de conclusions et autres directives mentionnées ci-dessous, applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 :
- IFRS 3, Regroupements d'entreprises (ainsi que les modifications découlant d'autres normes), précise qu'une contrepartie éventuelle classée en actif ou en passif doit être évaluée à la juste valeur à chaque date de clôture.

## **4 ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES**

La préparation des présents états financiers conformément aux IFRS impose le recours à des estimations et à des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif présentés dans les états financiers et les informations sur les éventualités à la date de clôture, ainsi que les montants présentés des produits des activités ordinaires et des charges de la période. Sur une base régulière et en tenant compte des informations disponibles, la direction évalue ses estimations et ses jugements, y compris ceux concernant la juste valeur et les méthodes comptables. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les ajustements nécessaires, le cas échéant, sont pris en compte dans le résultat de la période au cours de laquelle ils sont effectués.

## 4 ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES (suite)

### *Méthode de la mise en équivalence*

La société applique la méthode de la mise en équivalence à sa participation dans PK S.E.C. La décision de recourir à la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser une participation, particulièrement lorsque le pourcentage de participation est inférieur à 20 %, découle d'une évaluation de faits et circonstances et nécessite, en fin de compte, beaucoup de jugement. Dans le cadre de sa révision des conventions, la direction a évalué les droits de la société. Compte tenu du fait que la société occupe trois des neuf sièges du conseil d'administration de PKGP Inc. (« PKGP »), la direction a conclu que la société est en mesure d'exercer une influence notable sur PK S.E.C.

### *Estimations de la juste valeur et incidence sur la quote-part du résultat de l'entreprise associée*

Aux fins de la comptabilité selon la méthode de la mise en équivalence, la société est tenue d'utiliser les justes valeurs des actifs et des passifs de PK S.E.C. à la date à laquelle elle a acquis sa participation. La société a eu recours à certaines hypothèses afin de déterminer les ajustements à la valeur comptable des actifs et des passifs sous-jacents de l'entreprise associée lors de l'acquisition. Ces hypothèses visent notamment le taux de redevance, le taux d'actualisation, le coût moyen pondéré du capital et le coût de remplacement des immobilisations corporelles. Les hypothèses ont été formulées après analyse de sociétés comparables du même secteur d'activité. Les ajustements découlant du traitement comptable de la participation dans l'entreprise associée sont présentés à la note 5.

### *Impôt sur le résultat*

La société n'a pas comptabilisé à la date d'acquisition les actifs ou les passifs d'impôt différé liés aux différences entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs de PK S.E.C. Par conséquent, la société suit de près les différences temporaires qui ont fait l'objet de l'exemption relative à la comptabilisation initiale et comptabilise les différences temporaires nouvellement établies au fur et à mesure qu'elles se produisent. L'établissement des différences temporaires faisant l'objet de l'exemption relative à la comptabilisation initiale nécessite une part importante de jugement.

## 5 PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE

IFRS 3 exige que tout changement dans l'établissement des estimations des justes valeurs apporté pendant la période d'attribution soit appliqué de façon rétrospective à la date d'acquisition. De plus, PK S.E.C. a adopté IAS 19, Avantages du personnel, donnant lieu à un traitement rétroactif du résultat net et du résultat global de PK S.E.C. pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. Par conséquent, les états financiers au 31 décembre 2012 ont été retraités pour rendre compte des ajustements suivants touchant la comptabilisation de l'acquisition de PK S.E.C. par la société et de l'adoption d'IAS 19 par PK S.E.C.

	Chiffres présentés au 31 décembre 2012 \$	Ajustements	Chiffres retraités au 31 décembre 2012 \$
Quote-part du résultat	201	(1 190)	(989)
Impôt sur le résultat – différé	52	(200)	(148)
Quote-part des autres éléments du résultat global	573	(128)	445
Participation dans une entreprise associée	140 774	(1 275)	139 499
Impôt sur le résultat différé	(52)	157	105

Le 10 janvier 2013, les preneurs fermes ont exercé leur option de surallocation, et la société a émis 750 000 actions ordinaires supplémentaires. Le produit de 13,1 M\$ obtenu par suite de cette émission a servi à la souscription de 750 000 parts de société en commandite de PK S.E.C. supplémentaires. La réévaluation de l'option de surallocation donnant droit à la société d'acquiescer des parts de société en commandite supplémentaires de PK S.E.C. a entraîné un profit de 0,4 M\$ qui a été comptabilisé pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

**PAPIERS TISSU KP INC.**  
**NOTES ANNEXES (SUITE)**  
**31 décembre 2013 et 2012**

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

Le 15 avril 2013, le 15 juillet 2013 et le 15 octobre 2013, dans le cadre du plan d'investissement des distributions de la société, les distributions reçues par les actionnaires ont été utilisées pour l'acquisition de 42 973 parts additionnelles de PK S.E.C. pour un produit de 0,8 M\$ (voir la note 7).

Le tableau qui suit présente la variation de la valeur comptable de cette participation :

	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012
	\$	\$
Solde à l'ouverture	<b>139 499</b>	—
Participation dans une entreprise associée	<b>13 887</b>	140 000
Quote-part du résultat	<b>8 220</b>	167
Dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur	<b>(7 107)</b>	(1 156)
Quote-part des autres éléments du résultat global	<b>13 111</b>	488
Profit sur l'exercice de l'option de surallocation	<b>375</b>	—
Profit de dilution	<b>240</b>	—
Dividendes	<b>(6 641)</b>	—
Solde à la clôture	<b>161 584</b>	139 499

Le résultat tiré de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence se compose des éléments suivants :

	<b>2013</b>	<b>2012</b>
	\$	\$
Quote-part du résultat	<b>8 220</b>	167
Dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur	<b>(7 107)</b>	(1 156)
	<b>1 113</b>	(989)

Les tableaux qui suivent résument l'information financière relative aux actifs, aux passifs, aux produits des activités ordinaires et au résultat net de PK S.E.C., entreprise dans laquelle la société détient une participation de 16,7 % au 31 décembre 2013 (15,7 % au 31 décembre 2012). L'information financière provient des états financiers de PK S.E.C. pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Les actifs et les passifs présentés tiennent compte des ajustements de juste valeur apportés à la valeur comptable des actifs et des passifs de l'entreprise associée lors de l'acquisition.

	<b>31 décembre 2013</b>		
	<b>Selon la méthode comptable de PK S.E.C.</b>	<b>Augmentation de la juste valeur</b>	<b>Selon la méthode comptable de PTKP</b>
	\$	\$	\$
Actifs courants	<b>340 804</b>	—	<b>340 804</b>
Actifs non courants	<b>820 732</b>	<b>621 512</b>	<b>1 442 244</b>
Passifs attribuables à des parties autres que les porteurs de parts	<b>690 411</b>	<b>13 677</b>	<b>704 088</b>
Passifs liés aux parts de société en commandite	<b>117 839</b>	—	<b>117 839</b>
Actif net	<b>353 286</b>		
	<b>Exercice clos le 31 décembre 2013</b>		
	\$		
Produits des activités ordinaires	<b>955 346</b>		
Résultat net	<b>48 928</b>		
Autres éléments du résultat global	<b>72 642</b>		
Total du résultat global	<b>121 570</b>		

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

## 5 PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE (suite)

31 décembre 2012

	Selon la méthode comptable de PK S.E.C \$	Augmentation de la juste valeur (déduction faite de la dotation à l'amortissement) \$	Selon la méthode comptable de PTKP \$
Actifs courants	337 751	8 518	346 269
Actifs non courants	757 520	656 508	1 414 028
Passifs attribuables à des parties autres que les porteurs de parts	730 684	13 456	744 140
Passifs liés aux parts de société en commandite	118 562	—	118 562
Actif net	246 025		
	Exercice clos le 31 décembre 2012 \$		
Produits des activités ordinaires	922 874		
Résultat net	41 398		
Autres éléments du résultat global	(43 413)		
Total du résultat global	(2 015)		

Le tableau suivant présente un rapprochement entre la quote-part des capitaux propres de PK S.E.C. revenant à PTKP et la participation comptabilisée dans PTKP.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Capitaux propres consolidés de PK S.E.C.	<b>353 286</b>	246 025
Ajout de la valeur à l'établissement des passifs liés aux parts de société en commandite	<b>118 562</b>	118 562
Capitaux propres attribuables à Kruger Inc. et à PKGPP	<b>(314 767)</b>	(235 177)
Capitaux propres attribuables à PTKP	<b>157 081</b>	129 410
Participation de PTKP dans une entreprise associée	<b>161 584</b>	139 499
Écart découlant du rapprochement	<b>(4 503)</b>	(10 089)
Éléments faisant l'objet du rapprochement :		
Frais d'émission de capitaux propres depuis la constitution	<b>(11 110)</b>	(11 110)
Dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur	<b>8 263</b>	1 156
Écarts de conversion liés à l'augmentation de la juste valeur	<b>(1 041)</b>	(135)
Profit sur l'exercice de l'option de surallocation	<b>(375)</b>	—
Profit de dilution	<b>(240)</b>	—
	<b>—</b>	—

À l'égard de sa participation dans PK S.E.C., PTKP ne détient aucune garantie ou obligation contractuelle pour ses ententes d'emprunt avec PK S.E.C.

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

## 6 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La société est assujettie à l'impôt sur sa part du résultat imposable de PK S.E.C. Elle n'a pas comptabilisé à la date d'acquisition les actifs ou les passifs d'impôt différé liés aux différences entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs de PK S.E.C. Par conséquent, la société suit de près les différences temporaires qui ont fait l'objet de l'exemption relative à la comptabilisation initiale et comptabilise les différences temporaires nouvellement établies au fur et à mesure qu'elles se produisent.

Le tableau qui suit présente en détail la charge d'impôt sur le résultat :

	<b>Exercice clos le</b> <b>31 décembre 2013</b>	Période du 1 <sup>er</sup> octobre 2012 au 31 décembre 2012
	\$	\$
Impôt au taux prévu par la loi de 26 %	<b>449</b>	(257)
Différences permanentes et autres	<b>97</b>	68
Profit sur la réévaluation de l'option de surallocation et profit de dilution	<b>(160)</b>	—
Résultat imposé entre les mains des filiales	<b>397</b>	—
Réalisation d'avantages fiscaux non comptabilisés auparavant	<b>1 333</b>	—
Variation de la méthode comptable appliquée à la participation dans une entreprise associée	<b>(103)</b>	41
	<b>2 013</b>	(148)

Composantes du passif (de l'actif) d'impôt différé :

	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012
	\$	\$
Passif (actif) d'impôt différé		
Participation dans une entreprise associée	<b>1 577</b>	(23)
Pertes opérationnelles, montant net	—	(82)
Frais financiers différés	<b>(37)</b>	—
Immobilisations corporelles	<b>1 516</b>	—
Autres	<b>(23)</b>	—
	<b>3 033</b>	(105)

Le tableau qui suit présente une analyse du passif (de l'actif) d'impôt différé :

	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012
	\$	\$
Passif d'impôt différé devant être réalisé		
dans plus de 12 mois	<b>3 033</b>	(23)
Actif d'impôt différé devant être réalisé dans les 12 mois	—	(82)
	<b>3 033</b>	(105)

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

## 6 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Le tableau qui suit présente la variation du passif (de l'actif) d'impôt différé :

	Exercice clos le 31 décembre 2013	Période du 1 <sup>er</sup> octobre 2012 au 31 décembre 2012
	\$	\$
Solde à l'ouverture	<b>(105)</b>	—
Montant imputé au résultat net	<b>1 433</b>	(148)
Montant imputé aux autres éléments du résultat global		
– réévaluation des écarts de conversion	<b>475</b>	43
Montant imputé aux autres éléments du résultat global		
– réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	<b>13</b>	—
Montant imputé aux autres éléments du résultat global		
– réévaluation des prestations de retraite	<b>1 215</b>	—
Montant imputé aux autres éléments du résultat global		
– évaluation à la valeur de marché des placements disponibles à la vente	<b>2</b>	—
	<b>3 033</b>	(105)

Le 13 décembre 2012, parallèlement à l'émission de parts de société en commandite à PTKP, la convention de société en commandite a été modifiée afin d'exiger que PK S.E.C., sous réserve de l'observation des obligations contractuelles et des lois applicables, verse des distributions à ses commanditaires pour un montant qui permette à PTKP de s'acquitter de son obligation d'effectuer des paiements au titre de l'impôt fédéral et provincial (la « distribution à des fins fiscales »). Le 28 février 2014, PTKP a reçu une distribution à des fins fiscales de 0,6 M\$ de PK S.E.C. visant à régler ses obligations d'impôt fédéral et provincial.

## 7 CAPITAUX PROPRES

Le 1<sup>er</sup> octobre 2012, la société a émis une action ordinaire pour une contrepartie en trésorerie de 20 \$. La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Les actions ordinaires comportent un droit de vote et donnent aux porteurs le droit de recevoir des dividendes, dans la mesure où des dividendes sont déclarés par le conseil d'administration.

Le 13 décembre 2012, la société a réalisé un premier appel public à l'épargne relatif à l'émission de 8 000 000 d'actions ordinaires au prix de 17,50 \$ l'action qui s'est traduit par un produit brut de 140 M\$. Le produit de ce placement a servi à la souscription de 8 000 000 de parts de PK S.E.C., ce qui a donné à la société une participation de 15,7 % dans PK S.E.C. La participation résiduelle de 84,3 % dans PK S.E.C. est détenue par Kruger Inc. [anciennement détenue par Kruger Products 2010 L.P. (« KP2010LP »), qui a été fusionnée avec Kruger Inc. en octobre 2013] et PKGP Inc. (collectivement « Kruger »), filiales de Kruger Inc.

Le 10 janvier 2013, les preneurs fermes ont exercé leur droit aux termes de l'option de surallocation, et la société a émis 750 000 actions ordinaires au prix de 17,50 \$ l'action, ce qui lui a permis d'obtenir un produit brut de 13,1 M\$. Ce montant a été utilisé aux fins de souscription de 750 000 parts de PK S.E.C. supplémentaires qui, jumelées aux parts de PK S.E.C. que la société détient, se sont traduites par une participation pour la société de 16,9 % dans PK S.E.C.

**PAPIERS TISSU KP INC.**  
**NOTES ANNEXES (SUITE)**  
**31 décembre 2013 et 2012**

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

Conformément à la convention d'échange, la société a octroyé à Kruger Inc. (« Kruger ») le droit d'échanger les parts de PK S.E.C. qu'elle détient contre des actions ordinaires émises par la société à raison de une part de PK S.E.C. pour une action ordinaire, sous réserve d'ajustements si surviennent certains événements qui pourraient aboutir à un intérêt financier indirect dans PK S.E.C. représenté par les actions ordinaires qui serait différent de l'intérêt financier direct dans PK S.E.C. représenté par les parts de PK S.E.C. Ces événements pourraient être un fractionnement ou un regroupement des actions ordinaires sans un fractionnement ou un regroupement correspondant des parts de PK S.E.C., une émission ou un rachat d'actions ordinaires sans une émission ou un rachat correspondant de parts de PK S.E.C., une acquisition par la société d'autres actifs que des parts de PK S.E.C. ou l'engagement d'une dette autre qu'une dette dans le cours normal des activités, ou une distribution extraordinaire par la société de certains autres titres, de titres de créance ou d'actifs à l'ensemble des actionnaires. Si, à un moment donné, la participation globale de Kruger dans PK S.E.C. est inférieure à 20 %, la société peut exiger l'échange de la totalité des parts en circulation de PK S.E.C. détenue par Kruger ou par des entreprises associées contre des actions ordinaires à raison de une part de PK S.E.C. contre une action ordinaire, sous réserve des ajustements susmentionnés.

Le 15 avril 2013, la société a versé à ses actionnaires un dividende de 0,217 \$ par action ordinaire. En vertu du plan d'investissement des dividendes de la société, une partie du dividende a été réinvestie par les actionnaires, donnant lieu à l'émission de 23 874 actions ordinaires de la société à un prix de 18,58 \$. Le produit a servi à l'acquisition de parts additionnelles de PK S.E.C. Le plan d'investissement des dividendes et l'investissement par Kruger des distributions reçues de PK S.E.C. dans cette dernière ont ainsi permis de générer un profit de dilution de 0,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le 26 juin 2013, les actionnaires de Papiers tissus KP Inc. ont approuvé une résolution pour une réduction du solde légal de capital déclaré à 8,8 M\$.

Le 15 juillet 2013, la société a versé à ses actionnaires un dividende de 0,18 \$ par action ordinaire. En vertu du plan d'investissement des dividendes de la société, une partie du dividende a été réinvestie par les actionnaires, donnant lieu à l'émission de 8 932 actions ordinaires de la société à un prix de 16,76 \$. Le produit a servi à l'acquisition de parts additionnelles de PK S.E.C. Le plan d'investissement des dividendes et l'investissement par Kruger des distributions reçues de PK S.E.C. dans cette dernière ont ainsi permis de générer un profit de dilution de 0,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le 15 octobre 2013, la société a versé à ses actionnaires un dividende de 0,18 \$ par action ordinaire. En vertu du plan d'investissement des dividendes de la société, une partie du dividende a été réinvestie par les actionnaires, donnant lieu à l'émission de 10 167 actions ordinaires de la société à un prix de 16,53 \$. Le produit a servi à l'acquisition de parts additionnelles de PK S.E.C. Le plan d'investissement des dividendes et l'investissement par Kruger des distributions reçues de PK S.E.C. dans cette dernière ont ainsi permis de générer un profit de dilution de 0,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le 13 novembre 2013, la société a déclaré un dividende de 0,18 \$ par action ordinaire et versé le 15 janvier 2014. Le dividende a été déclaré relativement à la déclaration d'une distribution trimestrielle équivalente par PK S.E.C., société dans laquelle Papiers Tissu KP Inc. détient une participation de société en commandite. En vertu du plan d'investissement des dividendes de la société, une partie du dividende a été réinvestie par les actionnaires, donnant lieu à l'émission de 15 244 actions ordinaires de la société à un prix de 16,59 \$. Le produit a servi à l'acquisition de parts additionnelles de PK S.E.C.

Après le 31 décembre 2013, la société a déclaré un dividende de 0,18 \$ par action ordinaire devant être versé le 15 avril 2014.

Le 18 mars 2014

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

### **Aux actionnaires de Produits Kruger S.E.C.**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Produits Kruger S.E.C. et de ses filiales, qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2013 et 2012, et les états consolidés du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie des exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion**

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Produits Kruger S.E.C. et de ses filiales aux 31 décembre 2013 et 2012 ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

**Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés**

Toronto (Ontario)

**PRODUITS KRUGER S.E.C.**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	87 674	121 489
Créances clients et autres créances (note 5)	94 789	94 308
Créances sur parties liées (note 15)	1 429	668
Stocks (note 6)	151 505	116 873
Partie courante de l'impôt à recouvrer (note 14)	630	—
Charges payées d'avance	4 777	4 413
	<b>340 804</b>	<b>337 751</b>
<b>Actifs non courants</b>		
Immobilisations corporelles (note 7)	616 687	580 814
Autres actifs non courants (note 12)	10 268	6 236
Impôt à recouvrer (note 14)	14 132	3 443
Goodwill (note 8)	152 021	152 021
Immobilisations incorporelles (note 8)	13 483	13 828
Impôt différé (note 14)	14 141	1 178
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 161 536</b>	<b>1 095 271</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Dettes fournisseurs et autres dettes (note 10)	188 470	186 309
Dettes envers des parties liées (note 15)	5 134	9 057
Distribution à payer (notes 13 et 15)	9 455	—
Partie courante de l'impôt à payer (note 4)	—	571
Partie courante des provisions (note 11)	999	3 719
Partie courante de la dette à long terme (note 12)	8 276	3 802
	<b>212 334</b>	<b>203 458</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Dette à long terme (note 12)	342 013	323 885
Autres passifs à long terme	323	544
Provisions (note 11)	6 615	5 506
Prestations de retraite (note 9)	80 380	148 989
Avantages postérieurs au départ à la retraite (note 9)	48 746	48 302
<b>Passifs attribuables à des parties autres que les porteurs de parts</b>	<b>690 411</b>	<b>730 684</b>
Partie courante du passif lié aux parts de société en commandite (note 13)	3 475	—
Partie non courante du passif lié aux parts de société en commandite (note 13)	114 364	118 562
<b>Total des parts de société en commandite (passif)</b>	<b>117 839</b>	<b>118 562</b>
<b>Total du passif</b>	<b>808 250</b>	<b>849 246</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Parts de société en commandite (note 13)	282 672	257 516
Résultats non distribués	50 945	(14 736)
Cumul des autres éléments du résultat global	19 669	3 245
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>353 286</b>	<b>246 025</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>1 161 536</b>	<b>1 095 271</b>

**Restructuration (note 1)**

**Engagements et éventualités (note 16)**

**Événements postérieurs à la date de clôture (notes 9 et 13)**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**Approuvé par le conseil d'administration**

(signé)

David Spraley

**Administrateur**

(signé)

Huw Thomas

**Administrateur**

**PRODUITS KRUGER S.E.C.**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL**  
**Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012**

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

	<b>2013</b>	2012
	\$	\$
<b>Produits des activités ordinaires (notes 15 et 23)</b>	<b>955 346</b>	922 874
<b>Charges</b>		
Coût des produits vendus (notes 15 et 17)	<b>675 730</b>	646 089
Charges opérationnelles (notes 15 et 17)	<b>199 794</b>	194 987
Perte de valeur (reprise) des actifs non financiers (note 7)	<b>(1 789)</b>	4 608
Coûts de restructuration (note 11)	<b>1 372</b>	9 391
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>80 239</b>	67 799
Charge d'intérêts (note 12)	<b>42 251</b>	27 829
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>37 988</b>	39 970
Impôt sur le résultat (note 14)	<b>(10 940)</b>	(1 428)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>48 928</b>	41 398
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :</b>		
Réévaluation des prestations de retraite	<b>55 619</b>	(39 342)
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	<b>599</b>	(102)
<b>Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net :</b>		
Placements disponibles à la vente	<b>69</b>	—
Écarts de conversion	<b>16 355</b>	(3 969)
<b>Total des autres éléments du résultat global de l'exercice</b>	<b>72 642</b>	(43 413)
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>121 570</b>	(2 015)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**PRODUITS KRUGER S.E.C.**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**  
**Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012**

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

	Parts de société en commandite		Capitaux propres \$	Résultats non distribués \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total des capitaux propres \$
	Nombre	\$				
<b>1<sup>er</sup> janvier 2012</b>	—	—	279 209	—	(1 288)	<b>277 921</b>
Transfert d'actifs provenant de parties liées	—	—	(2 209)	2 000	—	<b>(209)</b>
Distributions payées	—	—	—	(40 000)	—	<b>(40 000)</b>
Variation des écarts actuariels liés aux prestations de retraite	—	—	(52 512)	13 170	—	<b>(39 342)</b>
Variation des écarts actuariels liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite	—	—	(4 795)	4 693	—	<b>(102)</b>
Écarts de conversion	—	—	—	—	(3 969)	<b>(3 969)</b>
Résultat net de l'exercice	—	—	35 997	5 401	—	<b>41 398</b>
Restructuration de la société en commandite (note 1)	43 014 300	247 188	(255 690)	—	8 502	—
Émission de parts de société en commandite (note 13)	8 000 000	128 890	—	—	—	<b>128 890</b>
Passif lié aux parts de société en commandite (note 13)	—	(118 562)	—	—	—	<b>(118 562)</b>
<b>31 décembre 2012</b>	<b>51 014 300</b>	<b>257 516</b>	<b>—</b>	<b>(14 736)</b>	<b>3 245</b>	<b>246 025</b>
<b>1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	51 014 300	257 516	—	(14 736)	3 245	<b>246 025</b>
Distributions à payer (note 13)	—	—	—	(9 455)	—	<b>(9 455)</b>
Distributions versées (note 13)	—	—	—	(30 010)	—	<b>(30 010)</b>
Variation des écarts actuariels liés aux prestations de retraite	—	—	—	55 619	—	<b>55 619</b>
Variation des écarts actuariels liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite	—	—	—	599	—	<b>599</b>
Variation des placements disponibles à la vente	—	—	—	—	69	<b>69</b>
Écarts de conversion	—	—	—	—	16 355	<b>16 355</b>
Résultat net de l'exercice	—	—	—	48 928	—	<b>48 928</b>
Émission de parts de société en commandite (note 13)	1 513 250	25 156	—	—	—	<b>25 156</b>
<b>31 décembre 2013</b>	<b>52 527 550</b>	<b>282 672</b>	<b>—</b>	<b>50 945</b>	<b>19 669</b>	<b>353 286</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**PRODUITS KRUGER S.E.C.****TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE****Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012**

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

	2013	2012
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Résultat net de l'exercice	<b>48 928</b>	41 398
Éléments hors trésorerie		
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	<b>33 561</b>	28 331
Dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles	<b>581</b>	530
Perte (profit) sur la vente d'immobilisations corporelles	<b>(5)</b>	1 060
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite (note 13)	<b>(723)</b>	—
Écarts de change latents	<b>2 992</b>	(777)
Charge d'intérêts	<b>42 251</b>	27 829
Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite	<b>9 959</b>	9 393
Provisions (note 11)	<b>800</b>	9 613
Impôt sur le résultat	<b>(10 940)</b>	(1 428)
Perte de valeur (reprise) des actifs non financiers (note 7)	<b>(1 789)</b>	4 608
Total des éléments hors trésorerie	<b>76 687</b>	79 159
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie (note 24)	<b>(34 271)</b>	39 906
Cotisations aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	<b>(30 369)</b>	(29 707)
Paievements liés aux provisions	<b>(2 841)</b>	(7 245)
Paievements d'impôt	<b>(2 675)</b>	(360)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles</b>	<b>55 459</b>	123 151
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(20 265)</b>	(17 652)
Acquisition relative à l'expansion du projet de séchage à l'air (« TAD »)	<b>(39 631)</b>	(161 155)
Intérêts payés sur les facilités de crédit liées au projet de TAD	<b>—</b>	(6 125)
Placements disponibles à la vente	<b>(836)</b>	—
Subventions gouvernementales reçues	<b>1 078</b>	—
Acquisition de logiciels	<b>(236)</b>	(51)
Produit tiré de la cession d'immobilisations corporelles	<b>5</b>	199
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement</b>	<b>(59 885)</b>	(184 784)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Produit tiré des facilités de crédit	<b>10 813</b>	145 957
Remboursement de facilités de crédit	<b>(7 999)</b>	(65 000)
Paievement de frais de financement différés	<b>(641)</b>	(26)
Transfert d'actifs à des parties liées	<b>—</b>	(209)
Intérêts payés sur les facilités de crédit	<b>(27 676)</b>	(17 720)
Règlement d'un swap de taux d'intérêt	<b>—</b>	(413)
Distributions versées	<b>(30 010)</b>	(40 000)
Coûts d'émission de capitaux propres	<b>(1 206)</b>	(11 110)
Produit tiré de l'émission de parts de société en commandite	<b>26 362</b>	140 000
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>	<b>(30 357)</b>	151 479
<b>Effet des variations du taux de change sur la trésorerie et les     équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères</b>	<b>968</b>	(154)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des     équivalents de trésorerie pour l'exercice</b>	<b>(33 815)</b>	89 692
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>121 489</b>	31 797
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>87 674</b>	121 489

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## **I RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Produits Kruger S.E.C. (« PK S.E.C. » ou la « société en commandite ») est une société en commandite enregistrée dans la province de Québec, au Canada dont les commanditaires sont Kruger Inc., PKGP Inc. et Papiers Tissu KP Inc. La société en commandite fabrique, vend et distribue des produits de papier destinés à l'usage domestique, industriel ou commercial. La société en commandite a des usines à New Westminster, en Colombie-Britannique, à Crabtree, Sherbrooke et Gatineau, au Québec, ainsi qu'à Memphis, dans le Tennessee. Le siège social de la société en commandite est situé à Mississauga, en Ontario, au Canada.

### **RESTRUCTURATION**

Le 21 septembre 2012, l'actif net de l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels a été transféré à la société en commandite, y compris l'actif, le passif et le résultat opérationnel de l'ancienne PK S.E.C. attribuables à l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels ainsi que la totalité de l'actif, du passif et du résultat opérationnel de West Tree Farms Limited, de White Swan Tissue Company, d'Aztec Investments Inc., de Kruger Products (USA) Inc. (« KP USA »), de Grupo Tissue de Mexico S de RL de CV (« GTM »), de K.T.G. (USA) Inc. (« KTG »), de TAD Canco Inc. et de TAD Luxembourg S.A.R.L. (collectivement, l'« entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels »). La société en commandite a émis 43 014 300 parts aux anciens propriétaires de l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels (« ancienne PK S.E.C. ») en contrepartie de la totalité de l'actif et du passif de l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels.

Comme la société en commandite a poursuivi les activités exercées par l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels de l'ancienne PK S.E.C., la restructuration a été comptabilisée selon la méthode de la continuité des intérêts communs. Selon cette méthode, les actifs et les passifs de la société en commandite ont été comptabilisés aux valeurs comptables des actifs et des passifs de l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels juste avant la restructuration. Les soldes et les résultats opérationnels comparatifs présentés dans les états financiers consolidés ont été établis à partir des états financiers combinés de l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels. Les états financiers combinés de l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels ont été préparés sur une base détachée combinée d'après les registres comptables de l'ancienne PK S.E.C. et de certaines de ses filiales afin de représenter l'actif, le passif et le résultat opérationnel de l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels comme si elle avait existé en tant qu'entité juridique distincte.

## **2 MODE DE PRÉSENTATION**

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles que celles-ci ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), conformément aux interprétations de l'International Financial Reporting Committee approuvées par le Conseil des normes comptables du Canada aux fins de l'intégration dans la Partie I du Manuel de CPA Canada – Comptabilité. Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de PKGP Inc. le 18 mars 2014.

## **3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les principales méthodes comptables adoptées pour la préparation des présents états financiers consolidés sont les suivantes :

a) *Base d'évaluation*

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, sauf en ce qui concerne les placements disponibles à la vente et les instruments financiers dérivés, qui ont été évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour préparer des états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit recourir à des estimations comptables critiques. Elle doit aussi exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la société en commandite. Les questions plus complexes ou qui exigent une plus grande part de jugement ou celles qui sont fondées sur des hypothèses et estimations importantes sont présentées à la note 4.

### **3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

b) *Consolidation*

Les filiales sont toutes les entités que la société en commandite contrôle parce qu'elle a le pouvoir sur les entités détenues, qu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec ces dernières et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celles-ci. Les comptes des filiales sont intégralement consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré à la société en commandite, et ils cessent de l'être à compter de la date à laquelle la société en commandite cesse d'exercer ce contrôle. Les transactions, soldes et profits et pertes latents intragroupe sont éliminés lors de la consolidation.

L'acquisition des filiales qui ne sont pas sous contrôle commun est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur des actifs cédés, des instruments de capitaux propres émis et des passifs contractés à la date de l'échange. Les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables repris ainsi que les passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement mesurés à la juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part des actifs identifiables nets acquis revenant à la société en commandite est constaté comme goodwill.

c) *Informations sectorielles*

Les secteurs opérationnels sont présentés d'une façon conforme à l'information interne fournie au principal décideur opérationnel. Il a été déterminé que le principal décideur opérationnel, qui est également chargé de la répartition des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels, est le chef de la direction. Les secteurs opérationnels de la société en commandite sont les produits de consommation (« PDC »), les produits hors foyer (« PHF ») et le secteur « Autres ».

d) *Conversion des devises*

i) *Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation*

Les éléments inclus dans les états financiers consolidés de chaque entité de la société en commandite sont évalués selon la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle). Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la société en commandite.

La société en commandite a établi que la monnaie fonctionnelle de ses établissements aux États Unis (KTG et KP USA), de TAD Canco Inc. et de TAD Luxembourg S.A.R.L. est le dollar américain, et celle de son établissement au Mexique (GTM), le peso mexicain. Par conséquent, les produits des activités ordinaires et les charges de ces établissements à l'étranger sont comptabilisés aux taux de change en vigueur aux dates des transactions et les actifs et passifs sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de la période, les profits ou les pertes de change latents nets qui en découlent étant comptabilisés en tant qu'écart de conversion dans les autres éléments du résultat global.

ii) *Transactions et soldes*

Les transactions en devise sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les profits et pertes de change qui découlent de la conversion des soldes en monnaie étrangère sont inclus dans les charges opérationnelles.

e) *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La société en commandite entend par « équivalents de trésorerie » tout placement très liquide qui est acquis au plus tard dans les trois mois qui précèdent sa date d'échéance.

**PRODUITS KRUGER S.E.C.**  
**NOTES ANNEXES (SUITE)**  
**Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012**

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

f) *Créances clients*

Entrent dans les créances clients les montants dus par les clients lors de la vente de produits ou de la prestation de services dans le cours normal des activités. Les créances clients sont classées dans les actifs courants si le paiement est exigible dans un délai maximum de un an. Les créances clients sont initialement constatées à la juste valeur et par la suite évaluées au coût amorti, déduction faite de la provision pour créances douteuses.

g) *Stocks*

Les stocks de matières premières et de pièces de rechange sont évalués au coût moyen pondéré ou, si elle est moins élevée, à la valeur nette de réalisation. Les produits finis et les produits en cours sont évalués au coût standard ou, si elle est moins élevée, à la valeur nette de réalisation. Le coût standard comprend le coût des matières premières, le coût de la main-d'œuvre directe et les frais indirects de fabrication. La valeur nette de réalisation représente les prix de vente estimés, déduction faite des frais de vente et des frais d'achèvement de la production. Une réduction de valeur est constatée si la valeur comptable est supérieure à la valeur nette de réalisation.

h) *Coûts d'emprunt*

Les coûts d'emprunt attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés sont incorporés comme composante du coût de l'actif jusqu'à ce que les actifs soient essentiellement prêts pour leur utilisation prévue. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en tant que charge d'intérêts dans les états consolidés du résultat global de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

i) *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût, déduction faite du cumul des amortissements, des crédits d'impôt à l'investissement, des subventions publiques et du cumul des pertes de valeur. Le coût inclut les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif et l'estimation de l'obligation de démantèlement. La société en commandite répartit le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses parties spécifiques et amortit séparément chacune de ces parties. La société en commandite incorpore aussi comme composante du coût de l'actif les coûts qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou constatés en tant qu'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément reviendront à la société en commandite et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'un actif qui a été remplacé est décomptabilisée au moment du remplacement. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont révisés annuellement et ajustés, s'il y a lieu.

L'amortissement des immobilisations corporelles est généralement calculé selon le mode linéaire, le montant amortissable étant réparti, après déduction de la valeur résiduelle, sur la durée d'utilité prévue de l'actif, comme suit :

Bâtiments	De 20 ans à 40 ans
Matériel et outillage	De 5 ans à 40 ans

L'amortissement de certaines pièces importantes de matériel est calculé selon le mode des unités de production. Les immobilisations en cours de construction ou de développement sont amorties à compter de la date à laquelle elles sont en état d'utilisation productive. Les terrains ne sont pas amortis.

Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les profits et les pertes à la sortie d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit à la valeur comptable de l'actif et sont inclus dans les charges opérationnelles.

### **3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

j) *Goodwill*

Le goodwill est généré lors de l'acquisition de filiales, d'entreprises associées et de coentreprises et il correspond à l'excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part de la société en commandite dans la juste valeur des éléments identifiables de l'actif net, du passif net et du passif éventuel de l'entreprise acquise. Le goodwill est comptabilisé au coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement. Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est ainsi affecté représente, au sein de la société en commandite, le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne.

Les tests de dépréciation du goodwill sont effectués chaque année ou plus souvent lorsque des événements ou des changements de situation donnent des indices de dépréciation potentielle. La valeur comptable de l'UGT est comparée à sa valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur est comptabilisée immédiatement en charge et n'est pas reprise par la suite.

k) *Immobilisations incorporelles*

i) *Marques de commerce*

Les marques de commerce acquises séparément ont une durée d'utilité indéterminée et sont constatées au coût. Les marques de commerce ont une durée d'utilité indéterminée, car elles peuvent être renouvelées indéfiniment sans entraîner de coûts importants. La direction est d'avis que les marques de commerce sont très bien établies sur le marché et qu'elles continueront de procurer des avantages indéfiniment dans l'avenir.

ii) *Logiciels et licences*

Les coûts liés à l'acquisition de licences partielles d'utilisation de logiciels sont inscrits à l'actif dans les immobilisations incorporelles, aux états consolidés de la situation financière. Les coûts de la mise à jour des programmes logiciels sont constatés à titre de charge au moment auquel ils sont engagés.

Les coûts des logiciels et des licences qui sont constatés en tant qu'actifs sont amortis sur la durée d'utilité estimative, qui correspond à la période, établie par la direction, au cours de laquelle il est prévu que la société en commandite retirera des avantages des logiciels et licences. La durée d'utilité des logiciels et des licences est de cinq ans.

l) *Perte de valeur des actifs non financiers*

La valeur comptable des actifs non financiers ayant une durée d'utilité déterminée, comme les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, est soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des faits nouveaux indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les actifs non financiers qui ne sont pas amortis sont soumis à un test de dépréciation annuel. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité (c'est-à-dire la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT pertinent). Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement qui génère des flux de trésorerie identifiables et indépendants (« UGT »). Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture pour évaluer si une reprise est possible.

m) *Transactions entre parties liées*

Les transactions entre parties liées dans le cours normal des activités, qui ont une substance commerciale, sont effectuées dans des conditions concurrentielles ou conformément aux conventions conclues avec la partie liée concernée.

**PRODUITS KRUGER S.E.C.**  
**NOTES ANNEXES (SUITE)**  
**Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012**

---

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

n) *Contrats de location*

Les contrats de location aux termes desquels une partie considérable des risques et des avantages inhérents à la propriété est retenue par le bailleur sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements effectués aux termes de contrats de location simple (déduction faite des incitations reçues du bailleur) sont imputés aux états consolidés du résultat global selon le mode d'amortissement linéaire pendant la durée du contrat.

o) *Provisions*

Des provisions pour obligations de démantèlement et autres obligations de remise en état, mesures incitatives à long terme et restructuration ont été établies. Une provision est constituée lorsque la société en commandite a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable que le règlement de l'obligation exigera un paiement financier ou entraînera une perte financière, et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être faite.

Si une partie ou la totalité des dépenses nécessaires pour régler une provision est censée être remboursée par un tiers, le remboursement est constaté comme un actif distinct dans les états consolidés de la situation financière, mais uniquement s'il est pratiquement sûr que le remboursement sera reçu.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses nécessaires prévues pour éteindre l'obligation, à un taux d'actualisation qui rend compte des évaluations de marché de la valeur temps de l'argent et des risques particuliers liés à l'obligation. L'augmentation de la provision liée au temps écoulé est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

p) *Subventions publiques et crédits d'impôt à l'investissement*

Les subventions publiques et crédits d'impôt à l'investissement sont comptabilisés selon la méthode de la réduction du coût, selon laquelle ces montants sont déduits des dépenses ou des actifs auxquels ils se rattachent lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la subvention ou le crédit sera obtenu et que la société en commandite se conformera aux conditions liées à l'aide publique.

q) *Constatation des produits des activités ordinaires*

La société en commandite comptabilise les produits des activités ordinaires lorsqu'il est probable que les avantages économiques reviendront à la société en commandite, que les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur (selon les modalités d'expédition), que le prix est établi ou peut être déterminé et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Les produits des activités ordinaires sont évalués selon le prix indiqué dans le contrat de vente, déduction faite des remises et rabais. Les réductions des produits des activités ordinaires pour tenir compte des montants versés ou à verser aux clients au titre des rabais et remises sont établies d'après les dépenses réelles engagées au cours de la période, les estimations des montants dus aux clients au titre de crédits gagnés au cours de la période et des ajustements pour tenir compte de l'activité réelle.

r) *Coût des produits vendus et charges opérationnelles*

Le coût des produits vendus comprend le coût des produits finis vendus et les réductions de valeur des stocks. Les frais de transport, d'entreposage et de manutention, tout comme les frais de vente et les frais généraux et frais d'administration, sont inclus dans les charges opérationnelles.

### 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

s) *Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite*

La société en commandite comptabilise son obligation au titre des régimes d'avantages du personnel et les frais connexes, déduction faite des actifs des régimes, selon les méthodes suivantes :

- Le coût des prestations de retraite aux termes des régimes à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite est établi par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et selon la meilleure estimation de la direction concernant le rendement prévu des régimes par capitalisation, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé. Les évaluations actuarielles relatives aux régimes à prestations définies et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite sont effectuées chaque année. Le taux d'actualisation appliqué pour obtenir la valeur actualisée du passif au titre des prestations définies représente le rendement des obligations de société de la catégorie investissement libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations doivent être versées et dont la durée jusqu'à l'échéance avoisine celle du passif au titre des prestations définies connexe.
- Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la juste valeur.
- Les coûts des services passés découlant de modifications aux régimes sont comptabilisés immédiatement dans le résultat net, dans la mesure où les prestations sont acquises, ou ils sont amortis selon le mode linéaire sur la période moyenne d'acquisition des prestations.
- Les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement dans les autres éléments du résultat global, dans la période au cours de laquelle ils se produisent, sans être réintégrés au résultat dans les périodes suivantes. Les montants constatés dans les autres éléments du résultat global sont portés immédiatement au cumul des résultats non distribués (déficit).
- La charge de retraite est divisée en deux composantes : i) le coût des services rendus au cours de la période et le coût des services passés ont été comptabilisés dans le coût des produits vendus et les charges opérationnelles; ii) le coût financier de l'obligation au titre des prestations définies, contrebalancé par le rendement prévu des actifs du régime, est constaté dans la charge d'intérêts dans les états consolidés du résultat global.
- La société en commandite participe également à un régime de retraite multi-employeurs et à des régimes de retraite à cotisations définies. Les coûts liés au régime de retraite multi-employeurs et aux régimes de retraite à cotisations définies sont passés en charges à mesure que les cotisations deviennent exigibles.

t) *Impôt sur le résultat*

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé dans le résultat net, sauf dans la mesure où il se rapporte aux éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement comptabilisés dans les capitaux propres. Si tel est le cas, l'impôt est aussi comptabilisé respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

La société en commandite n'est pas une entité assujettie à l'impôt. Le résultat de la société en commandite va aux commanditaires, Produits Kruger S.E.C., PKGP Inc. et Papiers Tissu KP Inc. (« PTKP »). Par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée à l'égard du résultat de la société en commandite. Les entités américaines, soit KP USA et KTG, sont assujetties à l'impôt selon les lois en vigueur aux États-Unis, là où les entités exercent leurs activités et génèrent un bénéfice imposable. Les autres entités, soit TAD Canco Inc., GTM et TAD Luxembourg S.A.R.L., sont respectivement assujetties à l'impôt aux termes de la législation adoptée au Canada, au Mexique et au Luxembourg.

La direction évalue régulièrement les positions prises dans les déclarations de revenus relatives à des situations pour lesquelles les règles fiscales portent à interprétation. La société en commandite établit des provisions, s'il y a lieu, en tenant compte des montants devant être payés aux autorités fiscales.

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

L'impôt exigible représente l'impôt à payer prévu sur le bénéfice imposable de l'exercice, selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière, et tout ajustement de l'impôt à payer, le cas échéant, relativement aux exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable, sur les différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés s'ils découlent de la constatation initiale du goodwill, ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, à la date de la transaction, n'a pas de répercussion sur le résultat net comptable ou fiscal. L'impôt différé est établi selon les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture et censés s'appliquer lorsque l'actif d'impôt différé connexe sera réalisé ou que le passif d'impôt différé connexe sera réglé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel les différences temporaires pourront être imputées, sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les passifs d'impôt exigible par les actifs d'impôt exigible et que les actifs et passifs d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les soldes pour leur montant net. Les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés comme étant non courants.

u) *Instruments financiers*

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la société en commandite devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie arrivent à expiration ou ont été transférés et que la société en commandite a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est constaté dans les états consolidés de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Lors de la comptabilisation initiale, la société en commandite classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes :

- i) *Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net* : Un actif financier ou un passif financier est classé dans cette catégorie s'il est acquis principalement en vue d'une revente prochaine ou d'un rachat prochain. Les dérivés entrent aussi dans cette catégorie sauf s'ils sont désignés comme instruments de couverture. Les instruments financiers classés dans cette catégorie comprennent les dérivés incorporés, les swaps de taux d'intérêt et les swaps de marchandises.

Les instruments financiers qui entrent dans cette catégorie sont comptabilisés initialement et ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transactions sont passés en charges dans les états consolidés du résultat global en tant que charges opérationnelles. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés incorporés et du swap de taux d'intérêt sont présentés dans les états consolidés du résultat global à titre de charge d'intérêts pour la période au cours de laquelle ils se produisent. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des swaps de marchandises sont comptabilisés dans le coût des produits vendus pour la période au cours de laquelle ils se produisent. Les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés comme courants, exception faite de la partie censée être réalisée ou payée après les 12 mois suivant la date de clôture, qui est classée comme non courante.

### 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

- ii) *Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net* : Un actif ou un passif est classé dans cette catégorie s'il a été acquis dans le but d'être détenu sur une longue période. Les instruments financiers classés dans cette catégorie comprennent les placements disponibles à la vente.

Les instruments financiers qui entrent dans cette catégorie sont comptabilisés initialement et ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transactions sont passés en charges dans les états consolidés du résultat global en tant que charges opérationnelles. Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur des placements disponibles à la vente sont présentés dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils se produisent. Les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés comme courants, exception faite de la partie censée être réalisée ou payée après les 12 mois suivant la date de clôture, qui est classée comme non courante.

- iii) *Prêts et créances* : Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances sur parties liées et des créances clients et autres créances. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés au montant devant être obtenu, déduction faite, lorsqu'elle est significative, d'une moins-value afin de ramener les prêts et créances à leur juste valeur. Par la suite, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une provision pour dépréciation. Les prêts et créances sont classés comme courants, exception faite de la partie censée être réalisée après les 12 mois suivant la date de clôture, qui est classée comme non courante.

- iv) *Passifs financiers évalués au coût amorti* : Les passifs financiers évalués au coût amorti sont composés des dettes fournisseurs et autres dettes, des dettes envers des parties liées, de la dette à long terme et du passif lié aux parts de société en commandite. Les dettes sont initialement constatées au montant devant être payé, diminué, lorsqu'elle est significative, d'une moins-value afin de ramener ces dettes à leur juste valeur. Par la suite, les dettes fournisseurs et autres dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du coût d'intérêt effectif. La dette à long terme est comptabilisée initialement à la juste valeur, déduction faite des coûts de transactions s'il y a lieu, et ultérieurement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le passif lié aux parts de société en commandite est initialement comptabilisé à la juste valeur et par la suite au coût amorti. Le coût amorti est calculé en fonction des distributions à des fins fiscales prévues qu'il faudra normalement payer aux termes de la convention de société en commandite, à un taux d'actualisation qui rend compte des évaluations de marché de la valeur temps de l'argent et des risques particuliers liés à l'obligation, et selon une valeur finale, étant donné la nature continue et la durée indéfinie de l'obligation.

Les passifs financiers sont classés comme passifs courants si le paiement est exigible dans les 12 mois. Sinon, ils sont présentés en tant que passifs non courants.

- v) *Hiérarchie des justes valeurs*

La société en commandite classe ses actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'un des trois niveaux suivants, selon les données d'entrée utilisées pour l'évaluation.

- Niveau 1 – évaluations à la juste valeur selon des prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques, accessibles à la date de l'évaluation;
- Niveau 2 – évaluations fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif. Les instruments dérivés compris dans cette catégorie sont évalués selon des modèles ou d'autres techniques d'évaluation standards de l'industrie à partir des données de marché observables;
- Niveau 3 – évaluations fondées sur des données qui sont moins observables ou non disponibles et les évaluations fondées sur des données observables mais qui n'étaient pas une partie importante de la juste valeur des instruments.

**PRODUITS KRUGER S.E.C.**  
**NOTES ANNEXES (SUITE)**  
**Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012**

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

w) *Swap de taux d'intérêt*

La société en commandite conclut à l'occasion des swaps de taux d'intérêt afin de gérer en partie son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à long terme. Les swaps de taux d'intérêt prévoient l'échange périodique de paiements sans l'échange du notionnel sur lequel se fondent les paiements et sont constatés comme ajustement de la charge d'intérêts sur le prêt. Les montants connexes à payer à des contreparties ou à recevoir de celles-ci sont constatés comme ajustement des intérêts courus et sont réglés sur une base nette. Les intérêts qui doivent être payés ou touchés aux termes du swap sont constatés sur la durée du swap en tant qu'ajustement de la charge d'intérêts. Les swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés à la juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière, la variation de la juste valeur étant comptabilisée dans la charge d'intérêts. La position nette à la fin de chaque période de présentation de l'information financière est présentée dans les autres actifs non courants ou dans les autres passifs non courants, dans les états consolidés de la situation financière. Aux 31 décembre 2013 et 2012, aucun swap de taux d'intérêt n'était en cours.

x) *Dérivés incorporés*

Les billets de premier rang non garantis comportent une option de remboursement anticipé. La société en commandite a établi que l'option de remboursement anticipé est un instrument dérivé incorporé qui n'est pas étroitement lié aux billets de premier rang non garantis. Par conséquent, l'instrument dérivé incorporé a été séparé des billets de premier rang non garantis. L'instrument dérivé incorporé est comptabilisé à sa juste valeur, les changements de la juste valeur étant pris en compte dans la charge d'intérêts présentée dans les états consolidés du résultat global.

y) *Normes comptables appliquées à l'exercice clos le 31 décembre 2013*

i) IFRS 7, Instruments financiers – Informations à fournir, a été modifiée afin d'y inclure de nouvelles exigences d'information sur la compensation d'instruments financiers. Les modifications apportées à IFRS 7 exigent des entités qu'elles fournissent de l'information concernant les droits à compensation et les accords connexes (p. ex., les exigences en matière de garantie) pour les instruments financiers faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire.

Les modifications ont été appliquées de façon rétrospective. La société en commandite n'ayant pas établi de convention de compensation aux 31 décembre 2013 et 2012, l'application de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés.

ii) IFRS 10, États financiers consolidés, exige qu'une entité consolide les comptes d'une entité détenue lorsqu'elle contrôle l'entité détenue, qu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité détenue et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Selon les IFRS antérieures, la consolidation était nécessaire lorsqu'une entité détenait le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité en vue de tirer des avantages de ses activités. IFRS 10 a remplacé SIC-12, Consolidation – Entités ad hoc, et des parties d'IAS 27, États financiers consolidés et individuels. L'adoption de cette modification n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

iii) IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, établit les obligations d'information sur les participations dans d'autres entités comme les filiales, les partenariats, les entreprises associées et les entités structurées non consolidées. La norme maintient les exigences d'information actuelles et étoffe sensiblement les informations à fournir sur la nature des intérêts détenus par une entité dans d'autres entités et les risques qui y sont associés. L'adoption de cette norme n'a pas eu une incidence significative sur les états financiers consolidés.

### **3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

- iv) IFRS 13, Évaluation de la juste valeur, est une norme exhaustive visant à normaliser le processus d'évaluation de la juste valeur et de présentation d'informations à cet égard devant être suivi pour l'ensemble des IFRS. La nouvelle norme définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Selon les IFRS antérieures, les directives concernant l'évaluation et la présentation de la juste valeur se retrouvaient dispersées dans les normes précises exigeant l'évaluation de la juste valeur, d'où un manque de clarté ou d'uniformité pour ce qui est de l'information à fournir. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés.
- v) IAS 1, Présentation des états financiers, a été modifiée afin d'exiger des entités qu'elles séparent en deux groupes les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global, selon qu'ils sont susceptibles ou non d'être reclassés ultérieurement. Les entités qui choisissent de présenter les autres éléments du résultat global avant impôt sont tenues de présenter séparément le montant de l'impôt se rapportant à chaque groupe. Ces modifications ont été appliquées de façon rétrospective et la présentation des autres éléments du résultat global a été modifiée afin de tenir compte de ces changements. Outre les changements à la présentation susmentionnés, les changements apportés à IAS 1 n'ont eu aucune incidence sur le résultat net, sur les autres éléments du résultat global et sur le total du résultat global.
- vi) IAS 19, Avantages du personnel, a été modifiée afin d'apporter des changements importants à la comptabilisation et à l'évaluation de la charge au titre des régimes à prestations définies et des indemnités de fin de contrat de travail et afin d'améliorer les informations à fournir concernant tous les avantages du personnel. D'autres modifications ont été apportées en ce qui concerne la comptabilisation, l'évaluation et le classement, y compris une nouvelle définition des avantages à court terme et des autres avantages à long terme, des indications sur le traitement de l'impôt afférent aux régimes d'avantages, des indications sur les caractéristiques liées au partage des risques et des coûts et des obligations d'information plus étoffées. La société en commandite a comptabilisé la composante intérêts du coût des prestations définies et du coût des avantages postérieurs au départ à la retraite comme coût financier.

IAS 19 (modifiée en 2011), Avantages du personnel, apporte des modifications à certaines exigences relatives à la comptabilisation des régimes à prestations définies et des indemnités de fin de contrat de travail. IAS 19 exige que les passifs (actifs) nets au titre des prestations définies soient comptabilisés dans l'état de la situation financière et ne permet pas le report des écarts actuariels ou des coûts des services passés comme c'était le cas auparavant. Les coûts des services passés doivent être comptabilisés en résultat dès qu'ils sont engagés. Le rendement prévu des actifs des régimes n'est plus pris en compte dans la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Désormais, la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi comprend les intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies calculés selon un taux d'actualisation fondé sur les rendements de marché pour les obligations de catégorie investissement. Les réévaluations des écarts actuariels, le rendement réel des actifs des régimes (compte non tenu de la composante intérêts nets) ainsi que toute variation du plafond de l'actif sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. La société en commandite continue de comptabiliser immédiatement dans ses résultats non distribués tout ajustement touchant les régimes de retraite qui a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. La société en commandite continue aussi de comptabiliser la charge (le produit) d'intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des avantages postérieurs à l'emploi dans ses charges (produits) aux états consolidés résumés du résultat global.

La société en commandite a adopté ces modifications de façon rétrospective. La charge financière au titre des avantages postérieurs à l'emploi et la charge au titre des avantages du personnel pour la période correspondante ont été ajustées pour rendre compte des modifications comptables touchant les régimes à prestations définies. Les modifications n'ont eu aucune incidence sur l'état de la situation financière d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et, par conséquent, cet état n'est pas présenté. Les tableaux qui suivent détaillent les ajustements visant chaque élément affecté des états financiers.

**PRODUITS KRUGER S.E.C.**  
**NOTES ANNEXES (SUITE)**  
**Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012**

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

Les ajustements touchant l'état consolidé résumé du résultat global se présentent comme suit :

	2012
Résultat net compte non tenu des modifications comptables	46 552
Augmentation :	
Coût des produits vendus	(263)
Charges opérationnelles	(89)
Charge d'intérêts	(4 802)
Diminution du résultat net	(5 154)
Résultat net compte tenu des modifications comptables	41 398
	2012
Résultat global compte non tenu des modifications comptables	(2 015)
Diminution du résultat net	(5 154)
Diminution de la perte portée au résultat global découlant de la réévaluation des régimes de retraite	5 154
Variation du résultat global	—
Résultat global compte tenu des modifications comptables	(2 015)

z) *Normes comptables publiées mais non encore appliquées*

Les normes révisées et modifications aux normes existantes suivantes entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, sauf, comme il est indiqué ci-dessous, lorsque l'application anticipée est permise. La société en commandite continue d'évaluer l'incidence de ces normes et modifications et n'a pas encore déterminé si elle les adoptera de façon anticipée.

- i) IFRS 9, Instruments financiers, publiée en novembre 2009, porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers. Elle remplace les modèles d'évaluation et les catégories multiples d'IAS 39, Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation, pour les instruments d'emprunt par un nouveau modèle d'évaluation hybride ne comportant que deux catégories, soit le coût amorti et la juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 remplace aussi les modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres. Ces instruments sont comptabilisés soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Lorsque les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dividendes sont comptabilisés dans le résultat net dans la mesure où ils ne représentent pas clairement un rendement du capital investi; toutefois, les autres profits et pertes (y compris les pertes de valeur) liés à ces instruments demeurent dans le cumul des autres éléments du résultat global de façon indéterminée. En octobre 2010, des exigences ont été ajoutées à IFRS 9 en ce qui concerne les passifs financiers, lesquelles reprennent essentiellement les dispositions existantes d'IAS 39, si ce n'est du fait que les variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement comptabilisées en autres éléments du résultat global.

IFRS 9 a été modifiée en novembre 2013 pour i) intégrer des lignes directrices concernant la comptabilité de couverture, ii) permettre aux entités d'adopter par anticipation l'exigence de comptabilisation des variations de la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre à l'entité découlant de passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global sans devoir adopter le reste d'IFRS 9, et iii) éliminer la date d'entrée en vigueur obligatoire du 15 janvier 2015, bien que la norme puisse être adoptée par anticipation.

### **3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

- ii) Les modifications apportées à IAS 32, Compensation des actifs financiers et des passifs financiers, établissent les règles en matière de compensation des actifs et des passifs financiers. La norme modifiée précise qu'un actif ou un passif financier doit être compensé et que le montant net doit être présenté si, et seulement si, l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Ces modifications exigent une clarification de quatre principaux critères : la définition du droit juridiquement exécutoire de compenser les montants, le fait pour l'entité de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément, la compensation des garanties et l'unité de comptabilisation pour l'application des exigences de matière de compensation. La modification est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- iii) IAS 39, Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation, a été modifiée dans le but de maintenir la comptabilité de couverture lorsqu'un instrument de couverture à une contrepartie centrale fait l'objet d'une novation qui satisfait à des critères spécifiques.
- iv) IAS 36, Dépréciation d'actifs, a été modifiée afin de lever l'obligation d'information relative à la valeur recouvrable lorsqu'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») comporte un goodwill ou des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et qu'il n'y a pas de dépréciation; de rendre obligatoire de fournir le montant recouvrable d'un actif ou d'une UGT lorsqu'une perte de valeur a été comptabilisée ou reprise; et d'exiger des informations détaillées sur l'évaluation de la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsqu'une perte de valeur a été comptabilisée ou reprise.
- v) Améliorations annuelles en 2012 – améliorations et modifications aux normes actuelles ainsi qu'aux fondements de conclusions et autres directives mentionnées ci-dessous, applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 :
  - IFRS 2, Paiement fondé sur des actions, modifie la définition de « conditions d'acquisition des droits » et de « condition de marché » et définit les « conditions de performance » et les « conditions de service » (auparavant, comprises dans la définition de conditions d'acquisition des droits).
  - IFRS 3, Regroupements d'entreprises (ainsi que les modifications découlant d'autres normes), précise qu'une contrepartie éventuelle classée en actif ou en passif doit être évaluée à la juste valeur à chaque date de clôture.

### **4 ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES**

La préparation des présents états financiers consolidés conformément aux IFRS impose le recours à des estimations et à des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif présentés dans les états financiers consolidés et les informations sur les éventualités à la date de clôture, ainsi que les montants présentés des produits des activités ordinaires et des charges de la période. Sur une base régulière et en tenant compte des informations disponibles, la direction évalue ses estimations, y compris celles concernant les obligations de démantèlement et autres obligations de remise en état, les obligations au titre des prestations de retraite et des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite, le passif lié aux parts de société en commandite, l'impôt sur le résultat, de même que la comptabilisation de l'expansion du projet TAD. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les ajustements nécessaires, le cas échéant, sont pris en compte dans le résultat de la période au cours de laquelle ils sont effectués. Suivent les estimations faites et les jugements posés par la direction qui ont l'incidence la plus importante sur les états financiers consolidés de la société en commandite.

**PRODUITS KRUGER S.E.C.**  
**NOTES ANNEXES (SUITE)**  
**Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012**

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

*Obligations de démantèlement et de remise en état des lieux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*

La société en commandite a constitué une provision au titre de la juste valeur estimative de son obligation éventuelle aux termes d'un contrat de location de terrain, pour la démolition de bâtiments dans l'une de ses usines et la restauration du terrain à la fin du bail (y compris toute démarche liée à la restauration environnementale). Le contrat de location actuel vient à échéance en 2028 et peut être prorogé. La société en commandite évalue sa provision pour obligations de démantèlement et de remise en état des lieux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations annuellement ou plus fréquemment lorsque des événements ou des changements de situation rendent nécessaire l'ajustement des estimations et des hypothèses significatives. Afin de déterminer la provision au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, la société en commandite doit formuler des estimations et des hypothèses importantes, puisque de nombreux facteurs influenceront sur le montant qui sera à payer en définitive. Ces facteurs comprennent des estimations concernant l'ampleur des activités de remise en état et les coûts qui y sont associés, l'évolution des technologies, les changements à la réglementation, la hausse des coûts comparativement aux taux d'inflation et les variations du taux d'actualisation. En outre, les estimations des coûts de remise en état des lieux sont fondées sur diverses hypothèses qui sont par nature difficiles à déterminer, et rien ne garantit que les coûts réels ne différeront pas des estimations en raison des résultats des essais environnementaux, de modifications apportées aux lois, à la réglementation ou aux politiques d'application de la loi, ou d'autres facteurs. Ces incertitudes pourraient faire en sorte que les dépenses réelles futures diffèrent des montants prévus présentés. La direction a fait appel à une tierce partie pour l'aider à estimer les obligations de remise en état des lieux et les coûts de démolition de bâtiments. La provision à la date de clôture constitue la meilleure estimation de la société en commandite de la valeur actualisée des obligations de démantèlement et de remise en état des lieux et des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

*Prestations de retraite et obligations au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite*

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite varie en fonction des calculs actuariels, qui englobent un certain nombre d'hypothèses. Ces hypothèses visent notamment le taux d'actualisation, qui sert à calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus nécessaires pour régler les obligations au titre des prestations de retraite. Pour déterminer le taux d'actualisation à utiliser, la société en commandite examine les rendements de marché d'obligations de société de la catégorie investissement libellées en dollars canadiens dont les échéances se rapprochent de l'échéance du passif au titre des prestations de retraite.

Le 13 février 2014, l'Institut canadien des actuaires (« ICA ») a publié son rapport définitif sur la mortalité des retraités canadiens. Les tables de mortalité ont changé depuis la publication du rapport provisoire de l'ICA en juillet 2013, et les tables du rapport provisoire avaient été utilisées pour l'estimation des obligations au titre des prestations de retraite au 31 décembre 2013. La direction n'a pas encore évalué l'incidence des tables de mortalité révisées sur les obligations au titre des prestations de retraite de la société en commandite. Cette incidence pourrait être importante.

D'autres hypothèses clés relatives aux obligations au titre des prestations de retraite sont fondées, en partie, sur la conjoncture du marché. Des informations supplémentaires sont présentées à la note 9.

*Parts de société en commandite*

Le 13 décembre 2012, dans le cadre de l'émission de parts de société en commandite à Papiers Tissu KP Inc. (« PTKP »), la convention de société en commandite a été modifiée afin d'exiger que PK S.E.C., sous réserve de l'observation des obligations contractuelles et des lois applicables, verse des distributions à ses commanditaires d'un montant qui permette à PTKP de s'acquitter de son obligation d'effectuer des paiements au titre de l'impôt fédéral et provincial (la « distribution à des fins fiscales »). Chaque commanditaire a droit à sa quote-part de la distribution effectuée à l'égard de chaque exercice à des fins fiscales. Puisque l'obligation correspond à la notion de passif financier à des fins comptables, PK S.E.C. a déterminé qu'il serait approprié de reclasser une tranche de ses capitaux propres en tant que passif, tel qu'il est requis aux termes des IFRS. Par conséquent, un montant de 118,6 M\$ des capitaux propres a été reclassé en tant que passif à l'égard de cette obligation au 31 décembre 2012. La réévaluation effectuée au 31 décembre 2013 a entraîné une diminution du passif, le ramenant à 117,8 M\$. Cette variation de la valeur comptable de 0,7 M\$ est comprise dans les charges opérationnelles. Ce montant tient compte de l'estimation établie par PK S.E.C. relativement à la valeur actualisée nette du passif financier découlant de l'obligation de paiement de la distribution à des fins fiscales, en s'appuyant sur les estimations de l'impôt devant être payé par PTKP et en appliquant un taux d'actualisation et un taux de croissance final respectifs de 11,50 % et de 0 % (respectivement, 10,60 % et 0 % au 31 décembre 2012). Les projections de l'impôt à payer sont également fondées sur d'autres hypothèses, notamment des estimations du résultat imposable et des taux d'imposition. Le résultat imposable peut être nettement différent du résultat comptable, en raison des différences temporaires et des différences permanentes fondées sur la législation fiscale en vigueur. Par conséquent, tout changement touchant l'obligation relative aux parts de société en commandite n'indique pas forcément un changement correspondant dans la rentabilité future prévue de PK S.E.C.

## 4 ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES (suite)

### *Expansion du projet TAD*

Le coût capitalisé de l'expansion du projet TAD comprend des frais accessoires, notamment la charge d'intérêts, le coût de conception et les frais juridiques. La société en commandite a retenu les services d'un tiers pour répartir les coûts entre les immeubles et l'équipement. Le rapport de la tierce partie a résulté en une réaffectation des coûts attribués aux bâtiments et à l'outillage de 22,0 M\$. La réaffectation a donné lieu à une perte de valeur supplémentaire de 0,4 M\$ comptabilisée au quatrième trimestre de 2013.

### *Impôt sur le résultat*

La société en commandite calcule l'impôt sur le résultat pour chaque compétence fiscale dans laquelle ses filiales exercent leurs activités. L'estimation de l'impôt sur le résultat comprend une évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé et des économies d'impôt en fonction d'une évaluation de la capacité de la société en commandite d'imputer les déductions fiscales sous-jacentes et crédits d'impôt aux bénéficiaires imposables futurs. Si les estimations différaient de la déclaration fiscale définitive, l'incidence sur le résultat serait comptabilisée à la période subséquente.

## 5 CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012
	\$	\$
Créances clients	<b>90 782</b>	90 374
Autres créances	<b>4 345</b>	3 785
Prêts consentis aux salariés	<b>15</b>	261
Moins la provision pour créances douteuses	<b>(353)</b>	(112)
Créances clients et autres créances	<b>94 789</b>	94 308

## 6 STOCKS

	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012
	\$	\$
Produits finis	<b>74 476</b>	52 452
Produits en cours	<b>27 881</b>	21 494
Matières premières et fournitures	<b>24 872</b>	20 503
Pièces de rechange	<b>24 276</b>	22 424
	<b>151 505</b>	116 873

Le total des stocks comptabilisés comme coût des produits vendus pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'est élevé à 675,7 M\$ (646,1 M\$ au 31 décembre 2012). Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, la société en commandite a sorti des stocks totalisant 0,1 M\$ (0,8 M\$ au 31 décembre 2012) en raison principalement d'emballages obsolètes. Le total des provisions pour moins-value des stocks au 31 décembre 2013 s'est établi à 4,9 M\$ (4,7 M\$ au 31 décembre 2012).

**PRODUITS KRUGER S.E.C.**  
**NOTES ANNEXES (SUITE)**  
**Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012**

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

## 7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains \$	Bâtiments \$	Matériel et outillage \$	Actifs en cours de construction ou de développement \$	Total \$
<b>1<sup>er</sup> janvier 2012</b>					
Coût	40 366	112 400	581 091	113 276	847 133
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	—	(57 009)	(365 930)	—	(422 939)
<b>Valeur comptable</b>					
<b>au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b>	40 366	55 391	215 161	113 276	424 194
Ajouts	—	—	—	189 875	189 875
Intérêts capitalisés	—	—	—	7 642	7 642
Virements	83	21 120	80 714	(101 917)	—
Subventions publiques et crédits d'impôt à l'investissement	—	—	(3 244)	(1 990)	(5 234)
Cessions	—	(372)	(887)	—	(1 259)
Dotations à l'amortissement des immobilisations corporelles	—	(4 008)	(21 836)	—	(25 844)
Pertes de valeur	(1 789)	—	(2 819)	—	(4 608)
Écarts de change	(23)	29	(428)	(3 530)	(3 952)
<b>31 décembre 2012</b>	<b>38 637</b>	<b>72 160</b>	<b>266 661</b>	<b>203 356</b>	<b>580 814</b>
<b>31 décembre 2012</b>					
Coût	40 426	132 448	634 410	203 356	1 010 640
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	(1 789)	(60 288)	(367 749)	—	(429 826)
<b>Valeur comptable nette</b>					
<b>au 31 décembre 2012</b>	38 637	72 160	266 661	203 356	580 814
Ajouts	—	1	4	59 509	59 514
Intérêts inscrits à l'actif	—	—	—	507	507
Subventions publiques et crédits d'impôt à l'investissement	—	—	(12 382)	—	(12 382)
Virements	63	30 742	226 560	(257 365)	—
Dotations à l'amortissement des immobilisations corporelles	—	(4 352)	(30 086)	—	(34 438)
Reprise de perte de valeur	1 789	—	—	—	1 789
Écarts de change	75	3 250	11 358	6 200	20 883
<b>31 décembre 2013</b>	<b>40 564</b>	<b>101 801</b>	<b>462 115</b>	<b>12 207</b>	<b>616 687</b>
<b>31 décembre 2013</b>					
Coût	40 564	166 719	854 566	12 207	1 074 056
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	—	(64 918)	(392 451)	—	(457 369)
<b>Valeur comptable nette</b>					
<b>au 31 décembre 2013</b>	<b>40 564</b>	<b>101 801</b>	<b>462 115</b>	<b>12 207</b>	<b>616 687</b>

## 7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Par suite de la décision de cesser la production de bobines mères destinées à la vente, certains biens de production et les terrains forestiers exploitables sont maintenant des biens hors exploitation et, par conséquent, la valeur de ces actifs a été ramenée à la juste valeur estimative de 1,2 M\$, et une perte de valeur de 4,6 M\$ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, un ajustement de la juste valeur estimative des terrains forestiers exploitables a été comptabilisé, donnant lieu à la reprise d'une partie de la perte de valeur de 1,8 M\$.

Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2012, la société en commandite a révisé son estimation de la durée d'utilité de la totalité des composantes de son matériel et de son outillage. La durée d'utilité estimative, qui variait de 3 à 25 ans, varie maintenant de 5 à 40 ans. Le changement d'estimation s'est traduit par une diminution de 6,8 M\$ de la dotation annuelle aux amortissements des immobilisations corporelles.

## 8 GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Marques de commerce \$	Logiciels \$	Total \$
<b>1<sup>er</sup> janvier 2012</b>			
Coût	11 825	3 203	15 028
Cumul des amortissements	—	(721)	(721)
<b>Valeur comptable nette au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b>	<b>11 825</b>	<b>2 482</b>	<b>14 307</b>
Ajouts	—	51	51
Dotation aux amortissements	—	(530)	(530)
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2012</b>	<b>11 825</b>	<b>2 003</b>	<b>13 828</b>
<b>1<sup>er</sup> janvier 2013</b>			
Coût	11 825	3 254	15 079
Cumul des amortissements	—	(1 251)	(1 251)
<b>Valeur comptable nette au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>11 825</b>	<b>2 003</b>	<b>13 828</b>
Ajouts	—	236	236
Dotation aux amortissements	—	(581)	(581)
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2013</b>	<b>11 825</b>	<b>1 658</b>	<b>13 483</b>
<b>31 décembre 2013</b>			
Coût	11 825	3 490	15 315
Cumul des amortissements	—	(1 832)	(1 832)
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2013</b>	<b>11 825</b>	<b>1 658</b>	<b>13 483</b>

La valeur comptable du goodwill au 31 décembre 2013 s'élève à 152 021\$ (152 021\$ au 31 décembre 2012).

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

*Tests de dépréciation*

La société en commandite a effectué son test annuel de dépréciation du goodwill et des marques de commerce à durée d'utilité indéterminée aux 31 décembre 2013 et 2012 et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Le goodwill est attribué au Canada (« UGT »).

La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée d'après sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité estimative se fonde sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'une UGT. Selon l'analyse de sensibilité, aucun changement raisonnable apporté aux hypothèses ne devrait entraîner de perte de valeur.

## **9 PRESTATIONS DE RETRAITE ET AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE**

La société en commandite est le promoteur d'un certain nombre de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies, auxquels peuvent participer la quasi-totalité de ses salariés. Le nombre d'années de service et les gains de chaque salarié servent à déterminer les prestations de retraite et les avantages postérieurs au départ à la retraite de tous les participants aux régimes dont la société en commandite est le promoteur.

La société en commandite offre cinq régimes de retraite à prestations définies agréés comportant une composante salaire moyen de fin de carrière, dont quatre sont agréés dans la province de Québec et un, dans la province d'Ontario. L'obligation au titre des prestations de 58,9 M\$ au 31 décembre 2013 (125,5 M\$ au 31 décembre 2012), déduction faite des actifs des cinq régimes, est prise en compte dans les prestations de retraite aux états consolidés de la situation financière.

La société en commandite offre un régime de retraite supplémentaire (« RRS ») à des salariés désignés. Le passif au titre des prestations définies lié au RRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, déduction faite des actifs du régime, a totalisé 14,0 M\$ (15,9 M\$ au 31 décembre 2012) et est appuyé par des lettres de crédit irrévocables totalisant 24,6 M\$ (26,8 M\$ au 31 décembre 2012).

La société en commandite est aussi le promoteur d'un régime de rente à terme destiné à la division de fabrication de l'Ouest canadien. Ce régime verse aux salariés horaires une prestation de raccordement débutant à 61 ans et prenant fin le jour du 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance. Le régime de rente à terme est sans capitalisation, et l'obligation au titre des prestations de 7,5 M\$ au 31 décembre 2013 (7,6 M\$ au 31 décembre 2012) est prise en compte dans les prestations de retraite aux états consolidés de la situation financière.

Les salariés horaires de la division de fabrication de l'Ouest canadien de la société en commandite participent à un régime de retraite multi-employeurs du secteur, auquel la société en commandite verse des cotisations. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, la société en commandite a versé et passé en charges un montant de 2,4 M\$ (3,1 M\$ au 31 décembre 2012) relativement à ce régime à prestations définies. Comme il n'existe pas d'information suffisante sur la quote-part de la société en commandite dans l'obligation au titre des prestations définies, la société en commandite comptabilise le régime multi-employeurs à titre de régime à cotisations définies.

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

## **9 PRESTATIONS DE RETRAITE ET AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE (SUITE)**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, un nouveau régime à cotisations définies a été créé par la société en commandite, auquel pratiquement tous les salariés participent. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, la société en commandite a comptabilisé un montant de 2,3 M\$ relativement à ce régime (2,3 M\$ au 31 décembre 2012).

KTG est le promoteur d'un régime de retraite à cotisations définies auquel pratiquement tous les salariés participent. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, la société en commandite a comptabilisé un montant de 0,6 M\$ relativement à ce régime (0,5 M\$ au 31 décembre 2012).

La société en commandite offre aux retraités admissibles un certain nombre de protections pour soins de santé et autres (les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite). Il s'agit de régimes sans capitalisation.

La date d'évaluation des régimes d'avantages du personnel est le 31 décembre de chaque exercice.

De par leur conception, les régimes de retraite à prestations définies et les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite exposent la société en commandite à des risques auxquels sont normalement exposés ces régimes, notamment en ce qui a trait au rendement des placements (pour les régimes de retraite seulement), aux variations du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation des obligations, à l'espérance de vie des participants et à l'inflation future. Les risques associés aux régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite sont gérés au moyen d'une surveillance régulière des régimes, de la réglementation applicable et d'autres facteurs pouvant avoir une incidence sur les charges et les flux de trésorerie de la société en commandite. Au 31 décembre 2012, le déficit de solvabilité global des régimes à prestations définies se chiffrait à 176,7 M\$. La prochaine évaluation obligatoire aura lieu au cours du premier semestre de l'exercice 2014. Les exigences de capitalisation sont tributaires de plusieurs facteurs, notamment des hypothèses utilisées dans la plus récente évaluation actuarielle. Les montants réels des cotisations établies en fonction de rapports actuariels futurs peuvent varier de façon importante par rapport aux montants prévus.

Le cumul des pertes actuarielles comptabilisées dans les résultats non distribués aux 31 décembre 2013 et 2012 s'établit comme suit :

	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012
	\$	\$
Prestations de retraite	<b>68 586</b>	124 205
Avantages postérieurs au départ à la retraite	<b>11 509</b>	12 108
<b>Total</b>	<b>80 095</b>	136 313

**PRODUITS KRUGER S.E.C.**  
**NOTES ANNEXES (SUITE)**  
**Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012**

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

L'information relative aux régimes de retraite à prestations définies et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite est indiquée dans le tableau suivant :

	Régimes de retraite à prestations définies		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	\$	\$	\$	\$
<b>Variation de l'obligation au titre des prestations définies :</b>				
<b>1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>568 223</b>	509 903	<b>48 302</b>	46 497
Profit de réduction du régime	(124)	—	—	—
Coût des services rendus au cours de la période	8 158	7 481	1 395	1 560
Coût financier	23 969	25 351	2 061	2 385
Cotisations salariales	3 815	3 755	—	—
Prestations versées	(32 430)	(28 234)	(2 413)	(2 242)
Réévaluations :				
Profits découlant de changements liés à l'expérience	(4 981)	(9 758)	—	(4 160)
Pertes (profits) découlant de changements dans les hypothèses économiques	(23 646)	59 725	(2 099)	4 262
Pertes découlant de changements dans les hypothèses économiques	18 150	—	1 500	—
<b>31 décembre</b>	<b>561 134</b>	568 223	<b>48 746</b>	48 302
<b>Variation des actifs des régimes évalués à la juste valeur :</b>				
<b>1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>419 234</b>	386 813	—	—
Rendement prévu des actifs des régimes	17 567	19 162	—	—
Réévaluations			—	—
Profits sur les actifs du régime	45 142	10 625	—	—
Frais d'administration	(530)	(352)	—	—
Cotisations patronales	27 956	27 465	2 413	2 242
Cotisations salariales	3 815	3 755	—	—
Prestations versées	(32 430)	(28 234)	(2 413)	(2 242)
<b>31 décembre</b>	<b>480 754</b>	419 234	—	—
<b>Passif au titre des prestations constituées</b>				
Situation de capitalisation – déficit	80 380	148 989	48 746	48 302

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

## 9 PRESTATIONS DE RETRAITE ET AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE (SUITE)

Les actifs des régimes, servant à la capitalisation des régimes de retraite à prestations définies de la société en commandite, sont composés comme suit :

	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012
	%	%
Titres à revenu fixe	<b>38,0</b>	42,0
Actions de sociétés	<b>33,0</b>	29,0
Actifs alternatifs	<b>29,0</b>	29,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	100,0
Cotés sur un marché actif	<b>70,0</b>	70,0
Non cotés	<b>30,0</b>	30,0
	<b>100,0</b>	100,0

Le tableau qui suit présente, au 31 décembre des exercices indiqués, les principales hypothèses relativement aux régimes de retraite à prestations définies et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite :

	Régimes de retraite à prestations définies		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	<b>31 décembre</b>	31 décembre	<b>31 décembre</b>	31 décembre
	<b>2013</b>	2012	<b>2013</b>	2012
	%	%	%	%
Hypothèses				
Taux d'actualisation – obligation au titre des prestations définies	<b>4,60</b>	4,25	<b>4,60</b>	4,25
Taux d'augmentation des salaires	<b>3,25 - 4,00</b>	3,25 - 4,00	<b>3,25 - 4,00</b>	3,25 - 4,00

Le 13 février 2014, l'Institut canadien des actuaires (« ICA ») a publié son rapport définitif sur la mortalité des retraités canadiens. Les tables de mortalité ont changé depuis la publication du rapport provisoire de l'ICA en juillet 2013, et les tables du rapport provisoire avaient été utilisées pour l'estimation des obligations au titre des prestations de retraite au 31 décembre 2013.

Aux termes d'IAS 19, la charge annuelle au titre des régimes par capitalisation doit désormais inclure la charge d'intérêts nette, calculée en appliquant le taux d'actualisation au passif net au titre des prestations définies. Cette charge remplace la charge financière des actifs des régimes et le rendement prévu de ceux-ci. La société en commandite a adopté cette modification de façon rétrospective (voir la note 3).

Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite :

Aux fins d'évaluation, le taux de croissance ou de décroissance hypothétique pour l'ensemble des coûts de soins de santé, à l'exception des médicaments, a été fixé à 3,5 % pour la première année, diminuant de 0,025 % par année pendant 20 ans, pour se fixer à 3,0 % par la suite. Le taux de croissance ou de décroissance hypothétique du coût des médicaments a été établi à 7,0 % la première année, diminuant de 0,2 % par année pendant 20 ans, pour se fixer à 3,0 % par la suite.

L'analyse de sensibilité présentée a été effectuée en modifiant chacune des hypothèses individuellement. Si un changement réel se produisait, il est probable qu'il aurait des répercussions sur des hypothèses interreliées, créant ainsi un effet combiné.

**PRODUITS KRUGER S.E.C.**  
**NOTES ANNEXES (SUITE)**  
**Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012**

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

L'incidence d'une variation de 1 % du taux d'augmentation ou de diminution du coût des soins de santé est indiquée ci-dessous :

	<b>31 décembre 2013</b>		31 décembre 2012	
	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	Augmentation	Diminution
	<b>de 1 %</b>	<b>de 1 %</b>	de 1 %	de 1 %
	\$	\$	\$	\$
Augmentation (diminution) :				
Coût des services rendus au cours de l'exercice et coût financier pour l'exercice	<b>352</b>	<b>(321)</b>	519	(450)
Obligations au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite	<b>4 112</b>	<b>(3 698)</b>	3 808	(3 421)

L'incidence d'une variation de 1 % du taux d'actualisation est indiquée ci-dessous :

	<b>31 décembre 2013</b>	
	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>
	<b>de 1 %</b>	<b>de 1 %</b>
	\$	\$
Augmentation (diminution) :		
Coût des services rendus au cours de l'exercice et coût financier pour l'exercice	<b>(508)</b>	<b>639</b>
Obligations au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite	<b>(5 549)</b>	<b>6 819</b>

L'incidence d'une variation de un an de l'espérance de vie présumée est indiquée ci-dessous :

	<b>31 décembre 2013</b>	
	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>
	<b>de 1 %</b>	<b>de 1 %</b>
	\$	\$
Augmentation (diminution) :		
Coût des services rendus au cours de l'exercice et coût financier pour l'exercice	<b>52</b>	<b>(53)</b>
Obligations au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite	<b>985</b>	<b>(994)</b>

Exception faite du taux d'actualisation, les hypothèses constituent les meilleures estimations de la direction. Le taux d'actualisation est fondé sur le rendement des placements à revenu fixe de sociétés canadiennes de catégorie investissement qui génèrent des flux de trésorerie correspondant aux versements de prestations prévus.

Prestations de retraite :

Les frais devant être payés par le régime sont déduits du rendement prévu des actifs du régime.

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

## 9 PRESTATIONS DE RETRAITE ET AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE (SUITE)

Les effets d'une réduction de 1 % du taux d'actualisation, d'une hausse de 1 % du taux de croissance des salaires et d'une variation de un an de l'espérance de vie sont indiqués ci-dessous :

	Taux d'actualisation		Taux de croissance des salaires		Espérance de vie
	31 décembre 2013 \$	31 décembre 2012 \$	31 décembre 2013 \$	31 décembre 2012 \$	31 décembre 2013 \$
Augmentation de la charge de retraite	3 055	2 592	417	480	196
Augmentation des obligations au titre des prestations de retraite	82 100	86 731	8 890	12 142	11 024

Les cotisations prévues aux régimes de retraite à prestations définies pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 s'établissent à 29,9 M\$

La charge au titre des régimes de retraite à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 comprend les composantes suivantes :

	Régimes de retraite à prestations définies		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	31 décembre 2013 \$	31 décembre 2012 \$	31 décembre 2013 \$	31 décembre 2012 \$
<b>Charge nette au titre des régimes</b>				
Coût des services rendus au cours de la période	8 158	7 481	1 395	1 560
Coût financier	23 969	25 351	2 061	2 385
Rendement prévu des actifs du régime	(17 567)	(19 162)	—	—
Frais d'administration	530	352	—	—
Profit de réduction du régime	(124)	—	—	—
	14 966	14 022	3 456	3 945

Les montants ci-dessous ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

	Régimes de retraite à prestations définies		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	31 décembre 2013 \$	31 décembre 2012 \$	31 décembre 2013 \$	31 décembre 2012 \$
Profit sur la variation liée à l'expérience	4 981	9 758	—	4 160
Écarts actuariels liés à la modification d'hypothèses économiques	23 646	(59 725)	2 099	(4 262)
Perte liée à la modification d'hypothèses démographiques	(18 150)	—	(1 500)	—
Profit sur l'actif des régimes	45 142	10 625	—	—
	55 619	(39 342)	599	(102)

**PRODUITS KRUGER S.E.C.**  
**NOTES ANNEXES (SUITE)**  
**Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012**

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

## 10 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012
	\$	\$
Dettes fournisseurs	<b>61 536</b>	55 835
Charges à payer	<b>69 896</b>	75 091
Ajustements au titre du marchandisage	<b>57 038</b>	55 339
Swap de marchandises	—	44
	<b>188 470</b>	186 309

## 11 PROVISIONS

	Obligations de démantèlement et autres obligations de remise en état	Incitatifs à long terme	Restructuration	Total
	\$	\$	\$	\$
	a)	b)	c)	
<b>Provisions au</b>				
<b>1<sup>er</sup> janvier 2012</b>	3 223	1 983	—	5 206
Provisions supplémentaires	1 425	1 150	8 463	11 038
Montant payé au cours de l'exercice	—	(2 015)	(5 230)	(7 245)
Accroissement des intérêts	226	—	—	226
<b>Provisions au</b>				
<b>31 décembre 2012</b>	4 874	1 118	3 233	9 225
<b>Partie courante</b>	—	486	3 233	3 719
<b>Partie non courante</b>	4 874	632	—	5 506
<b>Provisions au</b>				
<b>1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>4 874</b>	<b>1 118</b>	<b>3 233</b>	<b>9 225</b>
Provisions supplémentaires	<b>213</b>	<b>800</b>	—	<b>1 013</b>
Montant payé au cours de l'exercice	—	<b>(607)</b>	<b>(2 234)</b>	<b>(2 841)</b>
Accroissement des intérêts	<b>217</b>	—	—	<b>217</b>
<b>Provisions au</b>				
<b>31 décembre 2013</b>	<b>5 304</b>	<b>1 311</b>	<b>999</b>	<b>7 614</b>
<b>Partie courante</b>	—	—	<b>999</b>	<b>999</b>
<b>Partie non courante</b>	<b>5 304</b>	<b>1 311</b>	—	<b>6 615</b>

- a) Obligations de démantèlement et de remise en état des lieux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations  
 Pour remplir son obligation éventuelle en vertu d'un contrat de location de terrain pour l'une de ses usines, la société en commandite a constitué une provision pour la démolition du bâtiment et la restauration du terrain à la fin du contrat. Le contrat de location actuel vient à échéance en 2028 et peut être prorogé. Le montant non actualisé estimatif nécessaire pour éteindre cette obligation se situerait entre 10,6 M\$ et 13,7 M\$. Le passif est calculé d'après les flux de trésorerie actualisés à un taux d'actualisation de 4,25 %.

La direction a retenu les services de tierces parties pour l'aider à faire la mise à jour de son estimation des obligations de démantèlement et de remise en état des lieux et des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Compte tenu des informations plus récemment obtenues auprès d'une tierce partie, une provision supplémentaire de 0,2 M\$ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (1,4 M\$ au 31 décembre 2012).

## II PROVISIONS (SUITE)

b) Incitatifs à long terme

Les incitatifs à long terme comprennent le plan incitatif à long terme offert aux cadres de la société en commandite. L'incitatif aux termes du plan est fondé sur le bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (« BAIIA ») et sur le rendement du capital investi, et il est versé pendant la troisième année suivant l'exercice au cours duquel il a été gagné. La charge de rémunération connexe est comptabilisée sur la même période.

c) Restructuration

Le 7 mars 2012, la société en commandite a annoncé son intention de cesser la production à son usine de New Westminster de bobines mères destinées à la vente. Cette partie de l'usine a été fermée le 31 août 2012 et il était prévu que la société en commandite assumerait des coûts d'environ 6,6 M\$ pour la fermeture des installations connexes. Par suite de la fermeture d'une partie de l'usine, la valeur comptable de 5,9 M\$ des terrains forestiers exploitables et de certains biens de production a été ramenée à une juste valeur estimative de 1,2 M\$ (voir la note 4). De plus, la société en commandite a dû engager des coûts de restructuration additionnels d'environ 2,0 M\$ relativement à d'autres emplacements.

Pour l'exercice 2012, les coûts de restructuration liés à l'usine de New Westminster et à d'autres emplacements ont entraîné une augmentation d'environ 8,6 M\$ des provisions. Les provisions sont établies selon l'hypothèse la plus probable de la direction quant aux frais liés aux indemnités de fin de contrat de travail et aux autres frais devant être engagés et pourraient être modifiées en fonction de l'offre globale définitive d'indemnités et de l'acceptation de celle-ci par les salariés.

En novembre 2013, la société en commandite est allée de l'avant avec la consolidation des activités de distribution de son entrepôt de Gatineau au sein des activités de distribution de Laval. Elle a engagé des coûts de restructuration de 1,4 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

## 12 DETTE À LONG TERME

	Échéance	31 décembre 2013 \$	31 décembre 2012 \$
Facilités de crédit renouvelables <sup>a)</sup>	2016	—	76
Billets de premier rang non garantis à 8 % <sup>b)</sup>	2018	171 926	171 288
Facilité Nordea à 2,87 % <sup>c)</sup>	2019	40 904	39 879
Emprunts <sup>d)</sup>	2017	3 225	3 923
Facilité de la Caisse <sup>e)</sup>	2018	134 234	112 521
		<b>350 289</b>	327 687
Moins la partie courante de la dette à long terme		<b>8 276</b>	3 802
		<b>342 013</b>	323 885

a) Facilités de crédit renouvelables

Le 16 mai 2013, la société en commandite a conclu une quatrième facilité de crédit modifiée et reformulée (la « facilité de crédit ») en lien avec ses facilités de crédit renouvelables. Le montant de la facilité de crédit a été abaissé, passant de 195,0 \$M CA à 125,0 M\$ CA. Les emprunts aux termes de la facilité de crédit portent intérêt au taux de base du taux préférentiel, au taux de base des États-Unis et au taux LIBOR, majoré d'une marge se situant entre 0,20 % et 2,50 % établie selon le ratio dette/BAIIA de la société en commandite et du type d'avance. La facilité de crédit s'étend sur une période de trois ans et viendra à échéance le 22 juillet 2016. La facilité de crédit prévoit certains engagements que la société en commandite doit honorer, ainsi que certaines obligations qu'elle doit remplir. Les coûts de transactions de 0,6 M\$ ont été reportés et classés en tant qu'autres actifs non courants pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

La facilité de crédit est garantie par KP USA, GTM et par toute nouvelle filiale acquise par la société en commandite (les « filiales assujetties à des restrictions »). La société en commandite et les filiales assujetties à des restrictions offrent des sûretés réelles et des hypothèques de premier rang sur leurs immobilisations corporelles actuelles et futures à titre de garantie à l'égard de leurs obligations en vertu de la facilité de crédit, y compris une sûreté de 100 % du capital-actions ou de leur participation dans l'ensemble des filiales détenues conjointement par la société en commandite et des filiales assujetties à des restrictions.

Au 31 décembre 2013, la société en commandite disposait de 92,6 M\$ (déduction faite de lettres de crédit totalisant 32,4 M\$) au titre de cette facilité (162,5 M\$ au 31 décembre 2012). Le taux d'intérêt moyen pondéré pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 était de 4,65 %.

b) Billets de premier rang non garantis

Le 9 août 2011, la société en commandite a émis, dans le cadre d'un placement privé, des billets de premier rang non garantis de 8,0 % d'un capital global de 175 M\$ échéant le 9 août 2018 (les « billets »). Au 31 décembre 2013, les frais de financement différés non amortis s'élevaient à 3,1 M\$ (3,7 M\$ au 31 décembre 2012). La société en commandite paie l'intérêt sur les billets, en versements égaux, le 9<sup>e</sup> jour de février et d'août de chaque année, à compter du 9 février 2012. La société en commandite peut, à sa discrétion, racheter une partie ou la totalité des billets en tout temps : avant le 9 août 2015, elle le ferait au taux de rachat applicable; le 9 août 2015 ou à une date ultérieure, elle le ferait au prix de rachat établi, majoré, dans les deux cas, de l'intérêt couru impayé, s'il y a lieu, à la date de rachat applicable. De plus, avant le 9 août 2014, la société en commandite peut, à sa discrétion, racheter jusqu'à 35 % des billets au moyen du produit net tiré de certains des placements de la société en commandite ou des apports en trésorerie aux capitaux propres détenus en commun, à un prix de rachat égal à 108 % du capital des billets à racheter, majoré de l'intérêt couru impayé, s'il y a lieu, à la date de rachat applicable. Si la société en commandite fait l'objet d'un changement de contrôle, elle sera tenue de se proposer en tant qu'acquéreur des billets.

Les billets comportent une option de remboursement anticipé et une option de rachat d'une partie du capital impayé au moyen du produit tiré du placement de titres de capitaux propres. La société en commandite a établi que l'option de remboursement anticipé est un instrument dérivé incorporé qui n'est pas étroitement lié aux billets. Par conséquent, l'instrument dérivé incorporé a été séparé des billets. L'instrument dérivé incorporé est comptabilisé à sa juste valeur, les changements de la juste valeur étant pris en compte dans la charge d'intérêts présentée dans les états consolidés du résultat global. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, la direction a révisé sa position au sujet de l'évaluation du dérivé incorporé. Un actif de 3,0 M\$ a été comptabilisé au 31 décembre 2013 (1,7 M\$ au 31 décembre 2012) afin d'inscrire le dérivé incorporé à sa juste valeur.

Les billets sont des obligations de premier rang non garanties détenues par la société en commandite. Les billets ont priorité de rang quant au paiement sur toute dette subordonnée existante ou éventuelle et ont égalité de rang quant au paiement avec toute dette de la société en commandite qui n'est pas subordonnée aux billets autre que l'ensemble de dettes éventuelles de la société en commandite, y compris la facilité de crédit et la facilité Nordea, dans la mesure permise par les actifs qui servent à garantir la dette. Les billets sont garantis inconditionnellement et conjointement par les filiales assujetties à des restrictions de la société en commandite.

c) Facilités Nordea

Le 8 juillet 2011, la société en commandite a conclu une convention de crédit avec Nordea Bank AB (la « facilité Nordea »), qui prévoit un emprunt à terme d'un capital d'environ 46,2 M\$ US, qui servira au financement de l'achat d'une machine à papier à technologie de séchage à l'air (« TAD ») pour sa filiale KTG. La facilité Nordea, d'une durée de 7 ans, porte intérêt à un taux fixe d'environ 3 % par année, composé d'un taux d'intérêt étatique de la Suède, d'une prime de risque et d'une marge administrative. L'emprunt est garanti par les actifs de la société en commandite ayant égalité de rang avec les prêteurs de premier rang de la facilité de crédit. L'emprunt est remboursable en 14 versements semestriels consécutifs de capital et d'intérêt à compter du 30 juin 2013. La société en commandite a prélevé la totalité du montant disponible aux termes de la facilité Nordea au moyen d'un prélèvement de 4,5 M\$ US au premier trimestre de 2013. Au 31 décembre 2013, un total de 46,2 M\$ US (41,7 M\$ US au 31 décembre 2012) avait été prélevé sur cette facilité, ce qui s'est traduit par une capacité d'emprunt résiduelle de néant (4,5 M\$ US au 31 décembre 2012). Au 31 décembre 2013, les frais de financement différés non amortis s'élevaient à 1,2 M\$ (1,6 M\$ au 31 décembre 2012).

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

## **I2 DETTE À LONG TERME (suite)**

Le 16 mai 2013, la société en commandite a conclu une facilité de crédit modifiée (la « facilité de crédit ») en lien avec la facilité Nordea. Aucun changement important n'a été apporté à la facilité Nordea.

d) Emprunts

L'emprunt est lié à une entente entre la société en commandite et le gouvernement du Québec visant le financement de l'expansion de son usine de transformation à Crabtree. L'emprunt ne porte pas intérêts et est garanti par l'actif de l'usine de transformation. L'emprunt a été évalué en tenant compte des flux de trésorerie futurs actualisés au taux d'intérêt du marché de 6,0 %. La société en commandite dispose d'un moratoire pour le remboursement du capital sur les 12 premiers trimestres, le solde de l'emprunt étant remboursable par la suite en versements égaux sur 16 trimestres. Au 31 décembre 2013, la société en commandite avait prélevé un total de 3,5 M\$ sur cette facilité (4,5 M\$ au 31 décembre 2012).

e) Facilité de la Caisse

Le 6 août 2011, TAD Canco Inc. a conclu une convention de crédit avec la Caisse de dépôt visant une facilité de prêt à terme (la « facilité de la Caisse ») pour un montant de 211,1 M\$ US aux fins de financement de l'expansion de KTG, notamment la construction d'une nouvelle machine à papier TAD et l'expansion de l'usine de papier. Aux termes de la facilité de la Caisse, la société en commandite pouvait effectuer de prélèvements jusqu'au 15 février 2014, date à laquelle la société en commandite avait prélevé un montant de 125,0 M\$ US.

La facilité de la Caisse, d'une durée de 7 ans, vient à échéance le 16 août 2018. Elle porte intérêt à un taux préférentiel de 8 % par an, majoré d'une marge établie chaque période en fonction du ratio de la dette nette sur le BAIIA de KTG et les flux de trésorerie excédentaires de KTG, tel qu'il est décrit dans la convention. La marge applicable est composée de ce qui suit : i) en tout temps, 5 % par an, avant la date de début du projet TAD alors que l'excédent des flux de trésorerie est positif, et ii) par la suite, si le ratio de la dette nette par rapport au BAIIA A) est égal ou supérieur à 2,5, l'intérêt calculé à 5 % par an ou, s'il est plus élevé, un montant correspondant à 30 % de l'excédent des flux de trésorerie de KTG; B) est inférieur à 2,5 et d'au moins 2,0, l'intérêt calculé à 5 % par an ou, s'il est plus élevé, un montant correspondant à 25 % de l'excédent des flux de trésorerie de KTG ou C) est inférieur à 2,0, l'intérêt calculé à 4 % par an ou, s'il est plus élevé, un montant correspondant à 15 % de l'excédent des flux de trésorerie de KTG. Le taux d'intérêt moyen pondéré de la facilité de la Caisse s'est chiffré à 15,44 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (15,08 % au 31 décembre 2012).

La facilité de la Caisse est garantie par la totalité des actifs de TAD Canco Inc., de KTG, ainsi que par la totalité des participations de TAD Luxembourg S.A.R.L. Des prélèvements ont été faits sur la facilité une fois que le placement de titres effectué par la société en commandite, d'un montant de 107 M\$ US, avait été transféré à TAD Canco Inc.

Au 31 décembre 2013, TAD Canco Inc. a obtenu un produit de 125,0 M\$ US de cette facilité (117,4 M\$ US au 31 décembre 2012).

TAD Canco Inc. n'est pas tenue de se conformer aux clauses restrictives financières prévues dans la présente convention de crédit. De plus, la facilité de la Caisse comporte certaines clauses restrictives de manquement réciproque et des ententes relatives à la dette de la société en commandite.

La convention de crédit prévoit des clauses restrictives de manquement réciproque qui touchent les billets, la facilité Nordea et la facilité de la Caisse.

Les frais de financement des emprunts sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée prévue des emprunts. Les montants d'amortissement ont été pris en compte dans la charge d'intérêts.

**PRODUITS KRUGER S.E.C.**  
**NOTES ANNEXES (SUITE)**  
**Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012**

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

Le montant global de remboursements futurs du capital requis en ce qui concerne la dette à long terme s'établit comme suit :

	\$
Moins de 1 an	8 276
De 1 an à 5 ans	348 358
Plus de 5 ans	7 018
	<b>363 652</b>

La charge d'intérêts, telle qu'elle est présentée dans les états consolidés du résultat global, est composée de ce qui suit :

	31 décembre 2013 \$	31 décembre 2012 \$
Charge d'intérêts sur la dette à long terme (à l'exception de la facilité de la Caisse)	<b>17 163</b>	20 658
Charge de désactualisation des intérêts sur les provisions et autres passifs	<b>217</b>	44
Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite, montant net	<b>8 463</b>	8 574
Variation de la juste valeur du swap de taux d'intérêt	—	(297)
Dérivés incorporés sur la dette	<b>(1 300)</b>	(1 728)
Charge d'intérêts sur la facilité de la Caisse	<b>17 708</b>	578
Charge d'intérêts	<b>42 251</b>	27 829

### 13 PARTS DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

	Capitaux propres liés aux parts de société en commandite \$	Passif lié aux parts de société en commandite \$
1 <sup>er</sup> janvier 2012	—	—
Restructuration de la société en commandite	247 188	—
Émission de parts de société en commandite (note 1)	128 890	—
Reclassement du passif lié aux parts de société en commandite	(118 562)	118 562
31 décembre 2012	257 516	118 562
1 <sup>er</sup> janvier 2013	<b>257 516</b>	<b>118 562</b>
Émission de parts de société en commandite	<b>25 156</b>	—
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	—	<b>(723)</b>
31 décembre 2013	<b>282 672</b>	<b>117 839</b>

Le 21 septembre 2012, l'actif net de l'ancienne PK S.E.C. a été transféré à la société en commandite. À la suite de la restructuration, la société en commandite a effectué les émissions suivantes : i) 43 000 000 de parts de société en commandite à Kruger Inc. [auparavant, Kruger Products 2010 L.P. (« KP2010LP ») qui a été fusionnée avec Kruger Inc. en octobre 2013], en guise de contrepartie partielle pour le transfert du total de l'actif de l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels; ii) 9 989 parts de société en commandite à Kruger Inc. au prix de 1 \$ la part; iii) 4 300 parts de société en commandite à PKGP Inc. (« PKGP ») au prix de 1 \$ la part; iv) en date du 8 mai 2012, 10 parts de société en commandite à Kruger Inc. au prix de 1 \$ la part, lesquelles ont été par la suite transférées à KP2010LP, et v) également en date du 8 mai 2012, 1 part de société en commandite à PKGP au prix de 1 \$ la part (voir la note 1).

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

### **I3 PARTS DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (suite)**

Le 13 décembre 2012, par suite de l'émission de 8 000 000 de parts de société en commandite à PTKP, au prix unitaire de 17,50 \$, PTKP détenait une participation de 15,7 % dans la société en commandite. Les frais de 11,1 M\$ engagés dans le cadre de l'émission ont été déduits du produit brut de 140 M\$.

Le 13 décembre 2012, dans le cadre de l'émission de parts de société en commandite à PTKP, la convention de société en commandite a été modifiée afin d'exiger de la société en commandite qu'elle déclare une distribution en temps opportun pour permettre à PTKP de s'acquitter de son obligation d'effectuer des paiements au titre de l'impôt fédéral et provincial (la « distribution à des fins fiscales »). Chaque commanditaire a le droit de recevoir sa quote-part de la distribution à des fins fiscales versée à l'égard de tout exercice. Puisque la distribution à des fins fiscales consiste en une obligation contractuelle de verser de la trésorerie, elle correspond à la notion de passif financier à des fins comptables. Par conséquent, la valeur actualisée nette de 118,6 M\$, soit la valeur comptable de la partie du passif lié aux parts de société en commandite visée par la distribution à des fins fiscales, a été reclassée du poste « Parts de société en commandite » au poste « Passif lié aux parts de société en commandite » dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2012. Le passif lié aux parts de société en commandite est classé comme passif financier au coût amorti à des fins comptables. Au 31 décembre 2013, la valeur du passif lié aux parts de société en commandite s'est établie à 117,8 M\$. La variation du coût amorti de 0,7 M\$ a été comptabilisée dans les charges opérationnelles.

Tel qu'il est envisagé selon le prospectus déposé par PTKP, une distribution de 40 M\$ a été déclarée et versée à Kruger le 13 décembre 2012, à même le produit tiré de l'émission des parts de société en commandite à PTKP.

Le 10 janvier 2013, la société en commandite a émis 750 000 parts de société en commandite supplémentaires au prix de 17,50 \$ la part à Papiers Tissu KP Inc. (« PTKP ») dans le cadre de l'exercice partiel de son option de surallocation. Les frais de 0,9 M\$ engagés pour l'émission ont été déduits du produit brut de 13,1 M\$.

Le 15 avril 2013, la société en commandite a versé des distributions de 11,2 M\$. En vertu du plan d'investissement des distributions, une partie des distributions a été réinvestie par les commanditaires et la société en commandite a émis 275 035 parts de société en commandite additionnelles au prix de 18,58 \$ pour un produit brut de 5,1 M\$.

Le 15 juillet 2013, la société en commandite a versé des distributions trimestrielles de 9,4 M\$. En vertu du plan d'investissement des distributions, une partie des distributions a été réinvestie par les commanditaires et la société en commandite a émis 241 241 parts de société en commandite additionnelles au prix de 16,76 \$ pour un produit brut de 4,0 M\$.

Le 15 octobre 2013, la société en commandite a versé des distributions de 9,4 M\$. En vertu du plan d'investissement des distributions, une partie des distributions a été réinvestie par les commanditaires et la société en commandite a émis 246 974 parts de société en commandite additionnelles au prix de 16,53 \$ pour un produit brut de 4,0 M\$.

Le 13 novembre 2013, la société en commandite a déclaré des distributions de 9,5 M\$, qui ont été payées le 15 janvier 2014. En vertu du plan d'investissement des distributions, une partie des distributions a été réinvestie par les commanditaires et la société en commandite a émis 252 478 parts de société en commandite additionnelles au prix de 16,59 \$ pour un produit brut de 4,2 M\$.

Le 28 février 2014, la société en commandite a versé une distribution aux fins fiscales de 3,5 M\$, dont une tranche de 0,6 M\$ a servi à payer un acompte provisionnel au nom de PTKP et une tranche de 2,9 M\$ a été versée à Kruger Inc. et à KPGP.

Après le 31 décembre 2013, la société en commandite a déclaré des distributions de 9,5 M\$, payables le 15 avril 2014.

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

## 14 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La société en commandite n'est pas une entité assujettie à l'impôt pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012. Le résultat imposable de la société en commandite passe aux commanditaires, soit Kruger Inc., PKGP et PTKP. En revanche, les filiales de la société en commandite, à savoir, KP USA, KTG, TAD Canco Inc., GTM et TAD Luxembourg S.A.R.L, sont des entités constituées en société et, par conséquent, sont assujetties à l'impôt.

L'économie d'impôt consolidée de 10,9 M\$ réalisée par la société en commandite pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (économie de 1,4 M\$ au 31 décembre 2012) se rattache à ses filiales KP USA, KTG, TAD Canco Inc. et GTM.

Le tableau suivant présente les principaux éléments de l'impôt sur le résultat comptabilisé dans l'état du résultat global :

	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012
	\$	\$
Charge d'impôt exigible	<b>1 507</b>	1 344
Charge d'impôt différé	<b>(12 447)</b>	(2 772)
	<b>(10 940)</b>	(1 428)

Le tableau suivant présente en détail la charge d'impôt sur le résultat et le rapprochement des taux d'imposition fédéral et provincial combinés prévus par la loi et du taux d'imposition effectif :

	<b>31 décembre 2013</b>		31 décembre 2012	
	\$	%	\$	%
Taux d'imposition fédéral et provincial combinés, déduction faite du crédit pour fabrication et transformation	<b>9 914</b>	<b>26,1</b>	10 352	25,9
Résultat imposé entre les mains des commanditaires	<b>(15 145)</b>	<b>(39,9)</b>	(10 233)	(25,6)
Écart des taux d'imposition prévus par la loi pour les établissements à l'étranger	<b>(2 078)</b>	<b>(5,5)</b>	(133)	(0,3)
Crédits d'impôt à l'investissement	<b>(3 611)</b>	<b>(9,5)</b>	(953)	(2,4)
Différences permanentes et autres	<b>(20)</b>	<b>—</b>	(461)	(1,2)
	<b>(10 940)</b>	<b>(28,8)</b>	(1 428)	(3,6)

Le tableau suivant présente une analyse du passif (de l'actif) d'impôt différé :

	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012
	\$	\$
Immobilisations corporelles	<b>13 319</b>	4 504
Pertes opérationnelles nettes	<b>(23 229)</b>	(4 425)
Autres	<b>(4 231)</b>	(1 257)
	<b>(14 141)</b>	(1 178)

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

## **I4 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)**

Le tableau suivant présente une analyse du passif (actif) d'impôt différé :

	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012
	\$	\$
Passif (actif) d'impôt différé devant être recouvré dans 12 mois	<b>(387)</b>	(402)
Passif (actif) d'impôt différé devant être recouvré dans plus de 12 mois	<b>(13 754)</b>	(776)
	<b>(14 141)</b>	(1 178)

Au 31 décembre 2013, la société en commandite disposait des pertes opérationnelles nettes suivantes pouvant être reportées en avant :

	Palier fédéral américain \$	Date d'échéance	Palier des états américains \$	Date d'échéance	Canada \$	Date d'échéance
2003	5	2023	—	2018	—	
2004	4 270	2024	1 069	2019	—	
2005	22	2025	—	2020	—	
2006	4 714	2026	4 712	2021	—	
2009	1 297	2029	—	2025	—	
2011	558	2031	96	2026	926	2031
2012	1 891	2032	1 677	2027	8 580	2032
2013	51 048	2033	27 845	2028	18 720	2033
	<b>63 805</b>		<b>35 399</b>		<b>28 226</b>	

Au 31 décembre 2013, la société en commandite disposait des crédits d'impôt d'États américains suivants pouvant être reportés en avant :

	État américain \$	Date d'échéance
2011	318	2026
2012	3 411	2027
2013	11 228	2028
	<b>14 957</b>	

Ces crédits peuvent être utilisés pour réduire la taxe d'accise et de franchise du Tennessee qui serait autrement entièrement payable par sa filiale, KTG.

## **I5 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES**

La société en commandite effectue la vente et l'acquisition de biens et de services avec Kruger Inc. et ses filiales (« parties liées ») dans le cours normal de ses activités. Ces transactions ne portent pas intérêt et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant convenu par les parties liées.

De plus, certaines des transactions entre parties liées ont trait à des distributions et à des dividendes relatifs à la restructuration de l'entreprise.

**PRODUITS KRUGER S.E.C.****NOTES ANNEXES (SUITE)****Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012**

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

Les ventes des biens et services à Kruger Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont totalisé 5,9 M\$ (4,3 M\$ au 31 décembre 2012). Les ventes des biens et services aux filiales de Kruger Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont totalisé 0,6 M\$ (0,2 M\$ au 31 décembre 2012). Les biens sont vendus aux prix et modalités qui seraient offerts à des tiers. La prestation des services a eu lieu conformément aux conditions décrites dans les conventions conclues avec les parties liées.

Les achats des biens et services auprès de Kruger Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont totalisé 49,4 M\$ (54,7 M\$ au 31 décembre 2012). Les achats des biens et services auprès des filiales de Kruger Inc. pour la même période ont totalisé 9,5 M\$ (9,4 M\$ au 31 décembre 2012). Les biens sont acquis auprès de Kruger Inc. et des parties liées aux conditions et modalités commerciales d'usage. Ces achats de biens et de services sont pris en compte dans le coût des produits vendus et les charges opérationnelles des états consolidés du résultat global. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, des frais de gestion de 4,0 M\$ (9,2 M\$ au 31 décembre 2012) ont été versés à Kruger Inc. en contrepartie de services de gestion rendus à la société en commandite.

Le tableau qui suit présente les soldes des créances sur parties liées ou des dettes envers des parties liées :

	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012
	\$	\$
Créances sur Kruger Inc.	<b>1 255</b>	458
Créances sur des filiales de Kruger Inc.	<b>174</b>	210
	<b>1 429</b>	668
Dettes envers Kruger Inc.	<b>3 472</b>	9 053
Dettes envers les filiales de Kruger Inc.	<b>1 662</b>	4
	<b>5 134</b>	9 057

Toutes les créances sur parties liées ou les dettes envers des parties liées doivent être réglées dans les deux mois qui suivent la date de la vente ou de l'achat. Ces montants ne comportent pas de sûreté et ne portent pas intérêt. Aucune provision n'est constituée pour les créances sur parties liées aux 31 décembre 2013 et 2012. Aucune dette n'est exigible auprès des parties liées au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, la société en commandite a déclaré les distributions suivantes à ses parties liées :

	<b>31 décembre 2013</b>
	\$
Distribution à payer à Kruger Inc.	<b>7 871</b>
Distribution à payer à PKGP	<b>1</b>
Distribution à payer à PTKP	<b>1 583</b>
Total des distributions à payer	<b>9 455</b>

La société en commandite a versé les distributions suivantes à ses parties liées pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

	<b>31 décembre 2013</b>
	\$
Distribution versées à Kruger Inc.	<b>24 949</b>
Distribution versées à PKGP	<b>3</b>
Distribution versées à PTKP	<b>5 058</b>
Total des distributions versées	<b>30 010</b>

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

## **I6 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS**

Le tableau qui suit présente les dettes au titre des engagements en vertu des contrats de location simple non résiliables sur des terrains, des bâtiments, des services de TI, des véhicules et d'autre matériel ou outillage :

	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012
	\$	\$
Moins de 1 an	<b>13 040</b>	15 401
De 1 an à 5 ans	<b>46 017</b>	54 194
Plus de 5 ans	<b>57 444</b>	75 479
	<b>116 501</b>	145 074

La charge relative aux contrats de location simple comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, telle qu'elle est présentée dans les états consolidés du résultat global, s'élève à 12,3 M\$ (10,4 M\$ au 31 décembre 2012).

Au 31 décembre 2013, la société en commandite avait des engagements en vertu de contrats de service totalisant 1,8 M\$ pour 2014 et 0,9 M\$ pour 2015.

Au 31 décembre 2013, la société en commandite n'avait aucun engagement (30,0 M\$ au 31 décembre 2012) en lien avec le projet TAD.

La société en commandite s'est engagée à assumer les coûts associés à l'implantation de lignes de transport d'électricité souterraines permettant l'approvisionnement de l'usine à Gatineau. Ces coûts seront inscrits à l'actif et amortis sur leur durée d'utilité estimative.

De temps à autre dans le cours normal des activités, la société en commandite est appelée à intervenir dans divers enjeux liés à des litiges. La société en commandite n'a aucune raison de croire que l'on puisse raisonnablement s'attendre à ce que de tels litiges en cours aient une incidence défavorable significative sur sa situation financière, sur son résultat opérationnel ou sur sa capacité d'exercer ses activités commerciales.

Au 31 décembre 2013, la société en commandite disposait de lettres de crédit irrévocables en cours totalisant 32,4 M\$ (32,4 M\$ au 31 décembre 2012), y compris les lettres de crédit concernant les régimes de retraite dont il est question à la note 9.

## **I7 CHARGES PAR NATURE**

	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012
	\$	\$
Coûts des matières et coûts de production	<b>277 879</b>	239 957
Salaires et autres charges au titre des avantages du personnel	<b>214 054</b>	233 553
Matériaux d'entretien et main-d'œuvre	<b>86 954</b>	85 159
Coût de l'énergie	<b>62 701</b>	60 284
Dotations aux amortissements	<b>34 142</b>	28 861
Transport et distribution	<b>111 095</b>	103 445
Frais de marketing, de vente et d'administration	<b>88 699</b>	89 817
<b>Total des charges par nature</b>	<b>875 524</b>	841 076

**PRODUITS KRUGER S.E.C.**  
**NOTES ANNEXES (SUITE)**  
**Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012**

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

Les éléments suivants sont également classés dans les états consolidés du résultat global :

	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012
	\$	\$
Coût des produits vendus	<b>675 730</b>	646 089
Charges opérationnelles	<b>199 794</b>	194 987
	<b>875 524</b>	841 076

## **18 INFORMATION SECTORIELLE**

### **SECTEURS À PRÉSENTER**

Pour établir les secteurs opérationnels, la direction s'est fondée sur les rapports revus par le chef de la direction. La société en commandite exerce des activités dans les trois secteurs suivants : le secteur des produits de consommation (« PDC »), le secteur des produits hors foyer (« PHF ») et le secteur Autres.

a) PDC

Ce secteur comprend les activités exercées dans les installations de fabrication de la société en commandite situées au Canada (à New Westminster, en Colombie-Britannique; à Crabtree, Sherbrooke et Gatineau, au Québec) et aux États-Unis (à Memphis, dans le Tennessee). Le secteur PDC comprend les ventes de produits de papier de marques telles que Cashmere<sup>MD</sup>, Purex<sup>MD</sup>, White Swan<sup>MD</sup>, Scotties<sup>MD</sup>, Sponge Towels<sup>MD</sup> et White Cloud<sup>MD</sup> et des produits de papier de marques de distributeurs.

b) PHF

Ce secteur comprend les activités exercées dans les installations de fabrication de la société en commandite situées au Canada. Le secteur PHF vend, principalement par l'intermédiaire de distributeurs, des produits de papier à des entreprises qui œuvrent dans des secteurs tels la gestion immobilière, les soins de santé, la restauration, la fabrication et l'hébergement, ainsi qu'à des installations publiques.

c) Autres

Entrent dans ce secteur les ventes de bobines mères effectuées par la société en commandite à d'autres entreprises de fabrication de papier principalement aux États-Unis, mais aussi au Canada. Ce secteur comprend également les ventes de fibres recyclées, principalement à la société mère. Ce secteur comprend les activités exercées dans les installations de fabrication de la société en commandite situées au Canada.

Le résultat opérationnel des secteurs tient compte du résultat avant intérêts, impôt, dotation aux amortissements, perte de valeur des actifs non financiers, coûts de restructuration, profits ou pertes sur la vente d'immobilisations corporelles et écarts de change latents. Les actifs, les activités et les salariés de la société en commandite se trouvent principalement au Canada et aux États-Unis. Les mêmes actifs à long terme de la société en commandite sont employés dans les secteurs PDC, PHF et Autres. Par conséquent, les actifs ne peuvent être attribués à ces secteurs.

**PRODUITS KRUGER S.E.C.****NOTES ANNEXES (SUITE)****Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012**

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

**I8 INFORMATION SECTORIELLE (suite)**

	<b>2013</b>			
	<b>PDC</b>	<b>PHF</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires provenant des clients externes	<b>792 670</b>	<b>154 304</b>	<b>8 372</b>	<b>955 346</b>
Résultat opérationnel du secteur	<b>110 342</b>	<b>6 608</b>	<b>(722)</b>	<b>116 228</b>
Dotation aux amortissements				<b>34 142</b>
Charge d'intérêts				<b>42 251</b>
Perte de valeur (reprise) d'actifs non financiers				<b>(1 789)</b>
Profit à la vente d'immobilisations corporelles				<b>(5)</b>
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite				<b>(723)</b>
Coûts de restructuration				<b>1 372</b>
Perte de change latente				<b>2 992</b>
Résultat avant impôt				<b>37 988</b>
Impôt sur le résultat				<b>(10 940)</b>
Résultat net de l'exercice				<b>48 928</b>
				2012
	<b>PDC</b>	<b>PHF</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires provenant des clients externes	745 548	156 632	20 694	922 874
Résultat opérationnel du secteur	113 716	3 008	(5 782)	110 942
Dotation aux amortissements				28 861
Charge d'intérêts				27 829
Perte de valeur d'actifs non financiers				4 608
Perte à la vente d'immobilisations corporelles				1 060
Coûts de restructuration				9 391
Profit de change latent				(777)
Résultat avant impôt				39 970
Impôt sur le résultat				(1 428)
Résultat net de l'exercice				41 398

**SECTEURS GÉOGRAPHIQUES**

La société en commandite exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Les produits des activités ordinaires et les actifs sont attribués aux secteurs géographiques en fonction de l'emplacement respectif des clients et des actifs à long terme.

	<b>2013</b>			
	<b>Canada</b>	<b>É.-U.</b>	<b>Mexique</b>	<b>Total</b>
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires	<b>688 173</b>	<b>239 225</b>	<b>27 948</b>	<b>955 346</b>
Immobilisations corporelles	<b>292 561</b>	<b>324 126</b>	—	<b>616 687</b>
Goodwill	<b>152 021</b>	—	—	<b>152 021</b>
Immobilisations incorporelles	<b>13 483</b>	—	—	<b>13 483</b>

**PRODUITS KRUGER S.E.C.**  
**NOTES ANNEXES (SUITE)**  
**Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012**

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

				2012
	Canada	É.-U.	Mexique	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires	662 952	231 532	28 390	922 874
Immobilisations corporelles	294 022	286 792	—	580 814
Goodwill	152 021	—	—	152 021
Immobilisations incorporelles	13 828	—	—	13 828

## 19 RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

	2013	2012
	\$	\$
La rémunération des principaux dirigeants comprend ce qui suit :		
Avantages du personnel à court terme	5 749	4 687
Avantages postérieurs au départ à la retraite	350	347
Autres avantages à long terme	469	1 501
	<b>6 568</b>	<b>6 535</b>

Parmi les principaux dirigeants, on trouve les membres de la haute direction de la société en commandite.

## 20 INSTRUMENTS FINANCIERS

### Classement des instruments financiers

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, détenus jusqu'à l'échéance, disponibles à la vente, prêts et créances, et passifs financiers. Le tableau qui suit présente le classement des instruments financiers ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur au 31 décembre 2013 :

	Classement	Évaluation	Valeur comptable	Juste valeur
			\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti	87 674	87 674
Créances clients et autres créances	Prêts et créances	Coût amorti	94 789	94 789
Créances sur parties liées	Prêts et créances	Coût amorti	1 429	1 429
Dérivé incorporé	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur	3 028	3 028
Placements disponibles à la vente	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur	836	836
Dettes fournisseurs et autres dettes	Passifs financiers	Coût amorti	(188 470)	(188 470)
Dettes envers des parties liées	Passifs financiers	Coût amorti	(5 134)	(5 134)
Distribution à verser	Passifs financiers	Coût amorti	(9 455)	(9 455)
Dettes à long terme	Passifs financiers	Coût amorti	(350 289)	(377 295)
Passif lié aux parts de société en commandite	Passifs financiers	Coût amorti	(117 839)	(117 839)

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

## 20 INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au 31 décembre 2013, par niveau :

	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Dérivé incorporé	—	3 028	—	3 028
Placements disponibles à la vente	836	—	—	836

Le tableau qui suit présente le classement des instruments financiers ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur au 31 décembre 2012 :

	Classement	Valeur Évaluation	Juste comptable \$	valeur \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti	121 489	121 489
Créances clients et autres créances	Prêts et créances	Coût amorti	94 308	94 308
Créances sur parties liées	Prêts et créances	Coût amorti	668	668
Dérivé incorporé	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur	1 728	1 728
Swap de marchandises	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur	(44)	(44)
Dettes fournisseurs et autres dettes	Passifs financiers	Coût amorti	(186 265)	(186 265)
Dettes envers des parties liées	Passifs financiers	Coût amorti	(9 057)	(9 057)
Dettes à long terme	Passifs financiers	Coût amorti	(327 687)	(356 008)
Passif lié aux parts de société en commandite	Passifs financiers	Coût amorti	(118 562)	(118 562)

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au 31 décembre 2012, par niveau :

	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Swap de marchandises	—	(44)	—	(44)
Dérivé incorporé	—	1 728	—	1 728

### Juste valeur

Les instruments financiers à court terme sont composés de la trésorerie et de ses équivalents, des créances clients et autres créances, des créances sur parties liées, des dettes fournisseurs et autres dettes, des dettes envers des parties liées et des distributions à payer, leur juste valeur avoisinant leur valeur comptable étant donné qu'ils viennent à échéance dans un avenir proche. Au 31 décembre 2013, la juste valeur des facilités de crédit renouvelables était de néant (0,1 M\$ au 31 décembre 2012), établie selon le montant de capital impayé à mesure que varie le taux d'intérêt. Au 31 décembre 2013, la juste valeur des billets de premier rang était de 189,0 M\$ (189,0 M\$ au 31 décembre 2012), établie selon la valeur boursière de la dette sur le marché hors cote. Les justes valeurs de la facilité Nordea et de la facilité de la Caisse étaient, respectivement, de 42,1 M\$ et de 143,0 M\$ (41,5 M\$ et 121,5 M\$ au 31 décembre 2012), ce qui avoisine le montant du capital impayé, le taux d'intérêt se rapprochant des taux d'intérêt courants du marché. Au 31 décembre 2013, la juste valeur des emprunts était de 3,2 M\$ (3,9 M\$ au 31 décembre 2012).

Le swap de marchandises n'étant pas négocié, le prix d'un instrument identifiable ne peut être observé. La juste valeur du swap de marchandises a été établie en suivant un modèle qui utilise les prix futurs de la pâte et le taux d'actualisation comme principales données.

**PRODUITS KRUGER S.E.C.**  
**NOTES ANNEXES (SUITE)**  
**Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012**

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

Pour estimer la juste valeur de l'instrument dérivé incorporé, la direction a utilisé une méthode d'établissement des prix fondée sur les taux d'intérêt pondérés selon les probabilités. La méthode d'évaluation utilisée est classée comme étant une méthode de niveau 2.

La juste valeur des placements disponibles à la vente est établie en fonction des prix cotés sur un marché actif. Au 31 décembre 2013, les profits latents n'étaient pas significatifs et ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce qu'ils soient réalisés. La méthode d'évaluation utilisée relève du niveau 1 de l'évaluation à la juste valeur.

*Juste valeur du passif lié aux parts de société en commandite*

Le passif lié aux parts de société en commandite est classé comme passif financier au coût amorti. La direction a estimé la juste valeur du passif lié aux parts de société en commandite selon un modèle fondé sur l'actualisation des flux de trésorerie. Les principales hypothèses visent l'obligation au titre de l'impôt, le taux d'actualisation et le taux de capitalisation propre au secteur (voir la note 4).

*Objectifs et politiques relatives à la gestion des risques financiers*

En raison de ses activités, la société en commandite est exposée à divers risques financiers, notamment le risque lié au prix des marchandises, le risque de crédit, le risque de change, le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt.

*Risque de crédit*

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à s'acquitter de ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la société en commandite qui sont exposés à un risque de crédit comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres créances et les contrats dérivés sur marchandises. La société en commandite place sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie et son swap de marchandises auprès d'institutions financières hautement notées.

La société en commandite vend ses produits à une variété de clients selon certaines modalités de crédit et est ainsi exposée à plusieurs risques de crédit. Les créances clients ordinaires sont recouvrables dans les 30 jours suivant la date de facturation, et les montants non recouverts plus de 90 jours à compter de la date de facturation sont considérés comme des montants en souffrance. La société en commandite évalue régulièrement la solidité financière de ses clients et réduit son exposition aux risques soulevés en diminuant la limite de crédit des comptes à risque élevé. Les clients de la société en commandite sont des sociétés bien établies et, par conséquent, la société en commandite a connu des pertes financières mineures relatives au risque de crédit. Par conséquent, la société en commandite juge que son exposition au risque de crédit est limitée.

	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012
	\$	\$
Créances clients	<b>90 782</b>	90 374
Moins la provision pour créances douteuses	<b>(353)</b>	(112)
<b>Total des créances clients, montant net</b>	<b>90 429</b>	90 262
Créances clients, montant net		
De 0 à 60 jours	<b>90 132</b>	89 250
De 61 à 90 jours	<b>299</b>	790
Plus de 90 jours	<b>351</b>	334
Moins la provision pour créances douteuses	<b>(353)</b>	(112)
	<b>90 429</b>	90 262

*Risque de change*

Le risque de change s'entend de la possibilité que le résultat de la société en commandite fluctue en raison des variations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain.

La société en commandite vend certains de ses produits en dollars américains aux prix en vigueur dans cette devise. La majeure partie de son exposition au risque de change est naturellement compensée par les dépenses effectuées en dollars américains et par la dette libellée en dollars américains. Par conséquent, la société en commandite est un acheteur net ou un vendeur net de dollars américains.

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

## 20 INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2013, les passifs nets de la société en commandite libellés en dollars américains totalisaient 50,0 M\$ (46,0 M\$ au 31 décembre 2012). Si la valeur du dollar canadien avait augmenté (diminué) de 5 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, l'incidence hypothétique sur le résultat avant impôt pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 aurait été une augmentation ou une diminution de 2,5 M\$ (2,3 M\$ au 31 décembre 2012).

### Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir une quantité suffisante de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à assurer que la société en commandite dispose d'un nombre suffisant de facilités de crédit autorisées pour financer ses activités. Au 31 décembre 2013, la société en commandite disposait de facilités de crédit inutilisées de 92,6 M\$ (162,5 M\$ au 31 décembre 2012). La société en commandite établit des prévisions afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds suffisants pour remplir ses obligations. Elle veille à ce que sa facilité de crédit n'arrive pas à échéance avant deux ans afin de diminuer les risques de refinancement. Sa capacité de s'acquitter de ses obligations repose sur le recouvrement de ses créances clients dans le délai imparti et sur l'accès à un volume suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie au-delà des besoins prévus. Le montant de 188,5 M\$ (186,3 M\$ au 31 décembre 2012) au titre des dettes fournisseurs et autres dettes de la société en commandite est exigible dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les tableaux qui suivent présentent les obligations contractuelles de la société en commandite relativement à ses instruments financiers :

	<b>31 décembre 2013</b>		
	<b>Moins de 1 an</b>	<b>De 1 an à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Passif lié aux parts de société en commandite	<b>3 475</b>	<b>35 895</b>	<b>87 895</b>
Dettes à long terme <sup>a)</sup>	<b>34 899</b>	<b>438 579</b>	<b>7 170</b>
Dettes fournisseurs et autres dettes	<b>188 470</b>		
Dettes envers des parties liées	<b>5 134</b>		

<sup>a)</sup> La dette à long terme comprend les remboursements du capital et une estimation des intérêts fondée sur les taux d'intérêt actuels.

	31 décembre 2012		
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$
Passif lié aux parts de société en commandite	—	39 255	78 615
Dettes à long terme <sup>a)</sup>	32 423	143 347	323 106
Dettes fournisseurs et autres dettes	186 309		
Dettes envers des parties liées	9 057		

<sup>a)</sup> La dette à long terme comprend les remboursements du capital et une estimation des intérêts fondée sur les taux d'intérêt actuels.

### Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2013, les dettes à taux variable de la société en commandite se sont établies à néant (0,1 M\$ au 31 décembre 2012). Ces emprunts portent intérêt au taux préférentiel canadien, au taux de base américain, au taux des acceptations bancaires ou au taux LIBOR, majorés des marges applicables. La marge applicable aux emprunts varie de 0,20 % à 2,50 %.

Une hausse ou une baisse de 1 % du taux d'intérêt du marché aurait entraîné une baisse ou une hausse du résultat avant impôt de néant pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (néant au 31 décembre 2012).

La société en commandite a eu recours à un swap de taux d'intérêt afin de gérer une partie de son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur ses facilités de crédit renouvelables jusqu'au 18 septembre 2012, date de règlement du swap de taux d'intérêt.

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

## 21 GESTION DU CAPITAL

La politique de la société en commandite vise le maintien d'un capital suffisant pour conserver une situation financière consolidée saine ou pour satisfaire à des tests financiers relatifs aux facilités de crédit.

Le capital est composé de la dette nette (soit la dette à long terme moins la trésorerie et ses équivalents) et des capitaux propres (y compris les parts de société en commandite classées en tant que passif). La société en commandite veille au respect des clauses restrictives régissant la dette auxquelles elle est soumise en vertu de règles externes et qui ont été établies conformément aux exigences de ses facilités de crédit. Ces exigences comprennent l'observation de restrictions à l'égard de ratios trimestriels de la dette nette sur les capitaux permanents, de la dette sur le BAIIA, de couverture des charges fixes par le BAIIA et du fonds de roulement. Les restrictions ont été convenues avec les prêteurs lors de l'établissement des facilités de crédit.

## 22 FRAIS DE DÉMANTÈLEMENT ET DE REMISE EN ÉTAT DES LIEUX

La société en commandite est assujettie à la vaste réglementation de divers organismes fédéraux et provinciaux relativement à l'observation des normes de contrôle environnemental. Ces normes et règlements imposent des limites de déversement de matières dans l'environnement et exigent de la société en commandite qu'elle exerce ses activités de façon conforme aux conditions des permis et d'autres autorisations gouvernementales. Les dépenses au titre des obligations de démantèlement et de remise en état des lieux futures varieront selon l'émergence de nouvelles règles et les avancées technologiques.

## 23 DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La société en commandite fabrique, distribue et vend un large éventail de produits de papier jetables et des produits connexes principalement au Canada et aux États-Unis. Au 31 décembre 2013, la société en commandite comptait trois clients principaux représentant 41,4 % (39,4 % au 31 décembre 2012) du total de ses produits des activités ordinaires, notamment un client représentant 19,0 % (18,8 % au 31 décembre 2012) et un autre client représentant 11,8 % (10,9 % au 31 décembre 2012) du total des produits des activités ordinaires. La concentration du risque de crédit de la société en commandite découle principalement de son exposition à ces trois clients et se chiffre à environ 31,8 % des créances clients au 31 décembre 2013 (41,5 % au 31 décembre 2012). Ces clients sont compris dans le secteur des produits de consommation.

## 24 ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT HORS TRÉSORERIE

La variation des éléments du fonds de roulement hors trésorerie, telle qu'elle est présentée dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie, s'établit comme suit :

	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012
	\$	\$
Diminution (augmentation) des créances clients	<b>2 951</b>	(3 346)
Diminution (augmentation) des créances sur parties liées	<b>(78)</b>	62
Diminution (augmentation) des stocks	<b>(32 039)</b>	19 842
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	<b>(320)</b>	970
Augmentation des autres actifs	<b>(1 183)</b>	—
Diminution (augmentation) de l'impôt sur le résultat	<b>39</b>	(643)
Augmentation des dettes fournisseurs et autres dettes	<b>282</b>	23 371
Diminution des dettes envers des parties liées	<b>(3 923)</b>	(350)
	<b>(34 271)</b>	39 906



# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

1900, Minnesota Court  
Bureau 200  
Mississauga (Ontario) L5N 5R5  
Téléphone : 905 812-6900  
Fax : 905 812-6910  
www.kptissueinc.com

## RELATIONS INVESTISSEURS

Mike Baldesarra  
Directeur, relations investisseurs  
Téléphone : 905 812-6900  
ir@kptissueinc.com

## AGENT DE TRANSFERTS ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

Services de transfert de valeurs TMX  
Tour de la Bourse  
800, square Victoria  
Montréal (Québec) H4Z 1A9  
Téléphone : 514 395-5964  
Fax : 514 787-6690  
www.tmxequitytransferservices.com

## INSCRIPTION BOURSIÈRE

Bourse de Toronto  
Symbole boursier : KPT

## AUDITEURS

PricewaterhouseCoopers LLP  
Tour PwC  
18, rue York  
Bureau 2600  
Toronto (Ontario) M5J 0B2

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de PTKP est composé de quatre membres. Conformément aux pratiques exemplaires de gouvernance, trois administrateurs (et tous les membres des comités du conseil) sont indépendants de la haute direction. Ils possèdent également une expérience exceptionnelle en matière de biens de consommation, de gestion d'entreprise, de comptabilité et de marché financier.

Susan J. McArthur (Présidente du conseil et  
administratrice indépendante) <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup>  
Michel Letellier (administrateur indépendant) <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup>  
David Spraley (administrateur non indépendant)

<sup>(1)</sup> Membre du comité d'audit

<sup>(2)</sup> Membre du comité de candidatures

James Hardy (administrateur indépendant) a été nommé et deviendra membre du comité d'audit et du comité de candidatures lorsqu'il sera élu lors de l'assemblée annuelle des actionnaires le 19 juin 2014.

Pour plus d'information concernant les membres du conseil d'administration et la gouvernance d'entreprise, veuillez consulter le [www.kptissueinc.com](http://www.kptissueinc.com).

## ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Salon King Gallery  
One King West  
1, rue King Ouest  
Toronto (Ontario) M5H 1A1  
Le 19 juin 2014 à 14h (heure normale de l'est)

## CONÇU ET RÉALISÉ PAR

MaisonBrison Communications





White  
Cloud

Sponge Towels

Scotties

Purex

white  
Swan